



Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2013

## **Bibliothèques numériques et coopération : comparaisons internationales**

**Fanny Mion Mouton**

Sous la direction de Raphaële Mouren  
Maître de conférences – ENSSIB





## ***Remerciements***

*Mes remerciements s'adressent, en premier lieu, à Mme Raphaële Mouren, qui a accepté de diriger ce mémoire. Sa disponibilité et ses nombreux conseils et encouragements ont été des aides précieuses tout au long de ce travail.*

*Je tiens également à exprimer ma gratitude envers les professionnels qui ont consacré du temps à mes questions, de vive voix ou par l'intermédiaire de questionnaires et qui m'ont donné de précieux renseignements : Hassan Aakki, Elisabeth Beaudin, Frédéric Blin, Guy Cobolet, Claudia Fabian, Guillaume Godet, Thomas Lebarbé, Frédéric Lemmers, Matthew Lowing, Elizabeth McDonald, Heather Lea Moulaison, Claire Nguyen, Anne Pajard, Kimberley Parker, Carole Payen, Sébastien Peyrard, David Georges Picard, Edwin Schroeder, Sylvia Van Peteghem.*

*Mes pensées vont, enfin, à mes collègues et camarades de la place des docteurs Mérieux ou d'ailleurs, à la famille Mion Mouton et à A. Leon y Barella, pour leur solidarité sans faille, leur aide ou leurs relectures. Qu'ils en soient ici remerciés.*

## **Résumé :**

*Le paysage des bibliothèques numériques atteint aujourd'hui une maturité et une stabilité après plusieurs années durant lesquelles se sont multipliés les projets. Toujours envisagée comme inhérente au développement des bibliothèques virtuelles, la coopération revêt aujourd'hui une importance nouvelle dans ce domaine. Le terrain dans lequel s'inscrivent les projets de coopération influe considérablement sur le développement des partenariats et sur les modalités de leur mise en place. Les professionnels des bibliothèques, mais aussi les pouvoirs publics encouragent aujourd'hui la systématisation des partenariats entre bibliothèques. Qu'elle soit entendue au niveau local, régional, national ou international, comme moyen d'accroître l'accessibilité des documents, la visibilité des établissements ou encore comme une réponse à la volonté de mutualiser des investissements économiques, la coopération entre bibliothèques numériques dispose aujourd'hui de nouveaux outils à même de décupler son champ d'action. Afin de faciliter la compréhension du paysage numérique documentaire, pour les usagers et les professionnels, la coopération entre bibliothèques numériques offre, à un paysage morcelé et complexe, la possibilité de se structurer et de se développer encore, par de nouveaux moyens.*

## *Descripteurs :*

*Bibliothèques virtuelles [France et international]*

*Coopération entre bibliothèques [France et international]*

*Numérisation*

## **Abstract :**

*The landscape of digital libraries has now reached maturity and stability after several years during which a lot of digital projects have been started. Always seen as inherent to the development of virtual libraries, the cooperation is now getting more important in this field. The political and cultural background has an important influence on the development of partnerships and their implementation. Librarians, but also governments promote a systematization of partnerships between libraries. On a local, regional, national or international scale, aiming to increase the accessibility of documents,*

*the visibility of the institutions or in response to a desire to share economic investments, cooperation between digital libraries can now use new tools, in order to multiply its scope. The cooperation has a role to play in facilitating the access to digital libraries for consumers and professionals, and in organizing the digital background and developping further new projects.*

*Keywords :*

*Digital libraries [France and International]*

*Library cooperation [France and International]*

*Digitization*

### ***Droits d'auteurs***



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco co, California 94105, USA.



# Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
A L'ORIGINE DE LA COOPÉRATION : LE PAYSAGE HÉTÉROGÈNE DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES .....	17
1. Historique.....	17
2. Les bibliothèques numériques aujourd'hui : deux dynamiques complémentaires, un même besoin de coopération.....	20
2.1. Une dynamique de concentration.....	20
2.2. ... Face à une multitude de bibliothèques numériques « de niche ».....	23
2.3. Quelle articulation entre bibliothèques numériques « globales » et bibliothèques numériques de niche ?.....	25
3. Héritages, traditions politiques et rapports de force.....	29
3.1. Des avancées diverses suivant les traditions politiques.....	29
3.2. Des relations privilégiées suivant le contexte historique et géographique .....	33
POURQUOI ET COMMENT COOPÉRER DANS LE DOMAINE DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES ? .....	39
1. Travailler avec des « bibliothèques partenaires ».....	39
1.1. La conduite de projets de coopération au quotidien.....	40
1.2. Des projets mixtes impliquant divers types d'institutions : un élargissement des acteurs de la coopération.....	43
2. La mutualisation des contenus : accessibilité et valorisation .....	46
2.1. La mutualisation des contenus : plusieurs possibilités techniques .....	46
2.2. La mutualisation des contenus : une rationalisation nécessaire du paysage documentaire numérique ?.....	48
2.3. La question centrale de la visibilité.....	49
3. La coopération : une réponse à des questionnements économiques ?.....	51
3.1. Public, privé, sponsors ou mécènes : les soutiens financiers des projets de coopérations.....	51
3.2. La mise en place de modèles économiques mixtes .....	54
3.3. La rationalisation des financements : mutualisation et centralisation....	57
4. Les nouveaux enjeux de la coopération : des avancées technologiques nécessaires.....	58
4.1. La mutualisation des expertises : l'enjeu de la préservation des fichiers numériques.....	58
4.2. L'interopérabilité des données, un point essentiel.....	60
4.3. Linked open data : l'avenir de la coopération ?.....	61
5. Des limites à la coopération.....	63
5.1. De délicates questions juridiques.....	63
5.2. Visibilité des établissements ou des entreprises et volontés politiques....	64
5.3. Des faiblesses techniques : une limite à la coopération avec les pays du Sud.....	66
CONCLUSION.....	69
SOURCES.....	71
BIBLIOGRAPHIE.....	73

<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>83</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>109</b>



## *Sigles et abréviations*

Les sigles suivants ne sont développés que lors de leur première apparition dans le corps du texte :

ABF : Association des bibliothécaires de France  
BAnQ : Bibliothèque et Archives Nationales du Québec  
BBF : Bulletin des bibliothèques de France  
BIUS : Bibliothèque interuniversitaire de médecine  
BML : Bibliothèque municipale de Lyon  
BnF : Bibliothèque nationale de France  
BNuE : Bibliothèque numérique européenne  
BNUS : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg  
BSB : Bayerische Staatsbibliothek  
BVH : Bibliothèques virtuelles humanistes  
CADIST : Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique  
CIFNAL : Collaborative Initiative for French Language Collections  
DFG : Deutsche Forschungsgemeinschaft  
dLOC : Digital Library of the Caribbean  
DPLA : Digital public library of America  
EOD : eBooks on Demand  
EUCOR : Université du Rhin supérieur  
KBR : Koninklijke Bibliotheek van België  
METS : Metadata Encoding and Transmission Standard.  
MINERVA : Ministerial Network for Valorising Digitisation Activities  
OAI-PMH : Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting  
OCA : Open Content Alliance  
OCR : Optical Character Recognition (reconnaissance optique de caractère)  
OMS : Organisation mondiale de Santé  
RFBNN : Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques  
RFN : Réseau francophone numérique  
SIGB : Système intégré de gestion des bibliothèques  
SPAR : Système de préservation et d'archivage réparti  
TEI : Text encoding initiative  
TEL : The European library  
UAG : Université des Antilles et de la Guyane  
WDL : World digital library

*Nota Bene* : Une partie de la bibliographie utilisée dans le cadre de ce mémoire est anglophone. Afin de permettre une lecture plus fluide, nous avons traduit en français les extraits insérés dans le corps du texte. Le cas échéant, on trouvera les citations originales en notes de bas de page.

Plusieurs documents mentionnés en note de bas de page disposent d'un accès numérique. Les liens n'ont pas été indiqués en note de bas de page dans le texte, afin d'en alléger la lecture. On en trouvera la référence dans la bibliographie, à la fin de ce mémoire.



# INTRODUCTION

---

« *International librarianship* »<sup>1</sup>, « *Global Librarianship* »<sup>2</sup> : ces deux expressions, difficilement traduisibles en français, mais régulièrement utilisées dans le domaine des associations professionnelles de bibliothécaires, sont apparues au cours de la dernière décennie. Elles incarnent l'élargissement des horizons des bibliothécaires, mais aussi du rôle des bibliothèques, envisagé désormais de façon internationale, globalisée. Entre 2001 et 2004 sont publiés deux ouvrages portant ces titres, preuve s'il en est de l'engouement du milieu des bibliothèques pour la coopération internationale. Longtemps remise en cause, la capacité des bibliothèques à coopérer entre elles est aujourd'hui reconnue, et de nombreux projets de coopération sont nés depuis quelques décennies. Pour Pascal Sanz, le développement des projets de coopération connaît un premier essor après la seconde guerre mondiale<sup>3</sup>. Louis Brummel, directeur de la bibliothèque royale des Pays-Bas, déclare ainsi, dès 1956 :

L'un des aspects les plus remarquables et les plus encourageants de l'activité des bibliothèques depuis la guerre est la tendance de plus en plus marquée à la collaboration<sup>4</sup>.

Les premiers efforts de collaboration entre bibliothèques sont liés à la mise en place de catalogues collectifs<sup>5</sup> et à l'adoption de normes nationales, puis internationales de catalogage<sup>6</sup>. Mais c'est dans le domaine des nouvelles technologies et du numérique que les projets de coopération ont connu un réel essor depuis le début des années 2000. En effet, par l'intermédiaire des bibliothèques numériques, des ressources électroniques ou encore des services en ligne, les bibliothèques ont trouvé les limites de leurs attributions considérablement élargies. Pour les usagers, l'apparition en ligne de nouveaux pans de la recherche documentaire a permis un accès facilité à de multiples collections et données jusqu'ici peu visibles. La perspective d'un monde de l'information globalisé, accessible à tous par l'intermédiaire de la Toile a permis de faire renaître le rêve ancien d'une bibliothèque universelle. Pour Richard Gartner, « la bibliothèque numérique est, en quelque sorte, l'incarnation parfaite de l'idéal d'une internationalisation du monde des bibliothèques »<sup>7</sup>.

Qu'elles soient nées d'initiatives privées ou publiques, les bibliothèques numériques fleurissent, au niveau international, national ou local. Elles se définissent par les thématiques qu'elles englobent ou par le périmètre géographique des biblio-

---

<sup>1</sup> HOUCK, Susan, *International librarianship : cooperation and collaboration*, Londres : The Scarecrow Press, 2001, 367 p.

<sup>2</sup> KESSELMAN, Martin Alan et WEINTRAUB Irwin (eds.), *Global librarianship*, New York : M. Dekker, 2004, 320 p.

<sup>3</sup> SANZ, Pascal, (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris : Cercle de la librairie, 2008, p. 9.

<sup>4</sup> BRUMMEL, Louis, *Les catalogues collectifs. Organisation et fonctionnement*, Paris : Unesco, 1956, 104 p.

<sup>5</sup> Les premières initiatives de catalogues collectifs datent du XVIII<sup>e</sup> siècle (Suisse, Allemagne), mais c'est au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles qu'apparaissent réellement les premières réalisations. En France, on peut par exemple noter l'initiative de la Bibliothèque de Montpellier pour le signalement collectif des périodiques en 1918. Voir, à ce sujet, l'article du *BBF* : « Les catalogues collectifs de périodiques », *BBF*, 1962, n°5, p. 241.

<sup>6</sup> Au sujet des premières tentatives de coopération, voir GLYNN, Tom, « Historical perspectives on Global Librarianship », dans KESSELMAN, Martin Alan et WEINTRAUB Irwin (eds.), *op.cit.*, p. 1-18.

<sup>7</sup> La citation originale est en anglais et utilise le terme de « *global librarianship* », difficilement traduisible : « *The digital library is in some ways the very embodiment of the ideal of global librarianship* ». KESSELMAN, Martin Alan et WEINTRAUB Irwin (eds.), *op. cit.*

thèques physiques qu'elles regroupent. Encore largement appuyées sur les fonds numérisés des « bibliothèques physiques », les bibliothèques numériques sont amenées à englober de plus en plus de documents nativement numériques. Le travail collaboratif au sujet des documents numériques et des services en ligne se traduit également par la mise en place de base de données bibliographiques communes, par un effort de signalement commun (catalogues collectifs<sup>8</sup>), ou encore des services de renseignements en ligne collaboratifs<sup>9</sup>.

De fait, la coopération donne tout son sens à la mise en ligne des données et collections des bibliothèques. Les nouvelles technologies facilitent la mise en place de projets collaboratifs et, comme le déclare Pascal Sanz, elles « ont souvent rendu possible ce qui ne l'était tout simplement pas »<sup>10</sup>. Par ailleurs, les besoins techniques engendrés par la complexité grandissante de nombreux outils technologiques et la multiplication des coûts liés à la documentation en ligne et aux bibliothèques numériques poussent à la coopération, afin de mutualiser les dépenses et les compétences techniques<sup>11</sup>. L'envie de coopération, favorisée par les nouvelles possibilités techniques, en même temps que par la nécessité de partage et de mutualisation, tant du point de vue économique que politique ou juridique, place aujourd'hui les projets collaboratifs au cœur du renouveau dans les bibliothèques.

Les multiples questionnements autour de la question de la coopération se retrouvent, notamment, dans le vocabulaire employé au sein des bibliothèques. Les hésitations sémantiques traduisent souvent des situations encore peu claires du point de vue institutionnel. De manière générale, les termes « coopération »<sup>12</sup>, « partenariat »<sup>13</sup> ou encore « collaboration »<sup>14</sup> sont utilisés indifféremment. Dans certains cas, on note qu'un « partenariat » désigne plutôt un travail commun entre des institutions ou entreprises d'un milieu différent (collectivités, Etat, associations, privés), encadré par une convention. Cette convention peut donner lieu à un échange rémunéré, qui est alors désigné par le terme « prestation ». Dans le domaine de la documentation, la « coopération » est plutôt entendue comme le travail, autour d'un objectif commun, de deux bibliothèques (parfois archives ou musées), mais n'impliquant pas d'entreprise privée.

Dans le cadre de ce mémoire, il nous semblait réducteur, au regard de la problématique, de se limiter aux projets à but strictement non lucratif, ou n'impliquant que des bibliothèques ou institutions patrimoniales (archives, musées). Nous entendons donc le terme de coopération au sens large et considérerons donc, dans cette étude, des projets impliquant ou non le paiement d'une prestation et pouvant associer des bibliothèques à des institutions publiques, des associations ou des entreprises.

La coopération autour du numérique englobe des aspects variés, et plusieurs ouvrages et articles, essentiellement anglophones, documentent la question. Cependant, cette richesse d'informations pose plusieurs problèmes. En effet, il est souvent difficile de déterminer, à partir des informations disponibles, les frontières

---

<sup>8</sup> Citons un exemple français : le SUDOC (<http://www.sudoc.abes.fr/>) et un exemple mondial, Worlcat (<http://www.worldcat.org/>). Consultés le 22 octobre 2012.

<sup>9</sup> Citons par exemple le service « Rue des Facs », qui regroupent 27 bibliothèques partenaires pour répondre aux questions en ligne des internautes. Voir <http://www.ruedesfacs.fr/>. Consulté le 22 octobre 2012.

<sup>10</sup> SANZ, Pascal, *op.cit.*, p.11.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Selon le Petit Robert : « action de participer à une œuvre commune ».

<sup>13</sup> Selon le Petit Robert : « travail en commun » et « action de collaborer avec quelqu'un ».

<sup>14</sup> Selon le Petit Robert : « une association (...) d'institutions en vue de mener une action commune ».

exactes de chaque projet et les acteurs qui y participent. En permanente reconfiguration, le paysage numérique n'est saisissable avec précision que grâce aux brèves, aux actualités ou aux communiqués de presse. Lorsque l'on examine des projets qui émanent des pays du monde entier, la communauté bibliothéconomique ainsi que l'ensemble des acteurs du livre numérique manquent encore de recul et peu d'ouvrages actualisés sont à même de présenter un panorama exact et analytique de ce paysage mouvant.

Dans le temps imparti pour la rédaction de ce mémoire, il n'a pas été possible d'envisager tous les aspects liés à la coopération dans le domaine des bibliothèques numériques, au niveau international. Nous avons avant tout souhaité établir un état des lieux, aussi complet que possible, des différentes raisons qui font naître des projets de coopération entre bibliothèques numériques et des différentes solutions expérimentées pour mettre en œuvre ces partenariats dans plusieurs pays du monde. Les aspects inhérents aux projets, mais aussi à la situation politique, bibliothéconomique et culturelle locale ont été examinés, afin de saisir les implications qu'ils pouvaient avoir sur le développement des projets de coopération. Les projets portant sur les périodiques électroniques, les catalogues ou encore les campus électroniques ne seront pas abordés ici, à quelques rares exceptions près.

Qu'entendons-nous, tout d'abord, par le terme « bibliothèque numérique » ? En effet, comme le signale Jean-Michel Salaün, « selon les critères choisis, la notion de bibliothèque numérique désigne (...) des situations bien différentes »<sup>15</sup>. Le *Manuel du patrimoine en bibliothèque* définit une bibliothèque comme « un projet intellectuellement construit, consistant dans la sélection de documents choisis pour leur intérêt »<sup>16</sup>. De façon restrictive, une bibliothèque numérique peut s'entendre en termes exclusivement patrimoniaux ou, au contraire, de façon élargie, en considérant, par exemple, les librairies ou les revues en ligne. Dans le cadre de ce mémoire, on définira le terme de bibliothèque numérique comme un lieu virtuel – la plupart du temps un site web – construit intellectuellement, permettant l'accès à des documents, écrits ou non, numérisés ou nativement numériques.

Enfin, la définition du périmètre géographique de ce mémoire pose question, malgré la mention, dans le titre, du caractère « international » de l'étude. L'intérêt d'une telle étude réside, en grande partie dans la possibilité de mise en regard et de comparaison entre divers projets, à plusieurs échelles, dans des pays différents. Compte tenu des délais de rédaction du mémoire et des difficultés rencontrées pour contacter les personnels de bibliothèques à l'étranger, cette étude ne pouvait avoir pour ambition de prendre en compte exhaustivement les projets de coopération numérique au niveau mondial. La réalisation d'un état des lieux des différents types de projets de coopération dans le domaine du numérique rendait nécessaire la prise en compte de programmes issus de pays variés, permettant d'offrir par la suite des points de comparaison et de réflexion intéressants.

Les projets internationaux ont donc été considérés en premier lieu, car ils offraient des exemples de coopération très avancés et souvent complexes, englobant des problématiques très diverses. Les projets nationaux voire locaux, qu'ils soient français, de pays européens, ou d'autres pays (Etats-Unis notamment) ont également été inclus dans la réflexion.

---

<sup>15</sup> SALAÜN, Jean-Michel, « Bibliothèques numériques et Google-Print », *Regard sur l'actualité*, La Documentation française, décembre 2005, n°316, p. 79-89.

<sup>16</sup> MOUREN, Raphaële, (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris : Editions du Cercle de la librairie, p. 284.

Une méthodologie en plusieurs temps a été mise en place afin d'élaborer ce mémoire. Une bibliographie générale, puis une documentation portant sur divers projets en particulier ont tout d'abord été analysés. Des entretiens avec les professionnels en charge de différents projets de coopération dans le domaine des bibliothèques numériques ont ensuite été menés, de vive voix, ou par l'intermédiaire de questionnaires<sup>17</sup>. Ceux-ci ont permis d'obtenir des informations plus détaillées sur plusieurs projets, ainsi que de documenter les méthodes de conduite de projets au quotidien, dans le cadre de partenariats. La majorité des entretiens s'étant déroulée par téléphone, ceux-ci n'ont pu être totalement retranscrits. Quelques exemples des questionnaires renvoyés ont été mis en annexes, afin de présenter la méthodologie employée<sup>18</sup>. Tous n'ont cependant pas pu être insérés, pour des questions de place. Certaines citations utilisées dans le texte sont donc issues de questionnaires ne figurant pas en annexes.

Les différents exemples qui étayaient cette étude se sont imposés d'eux-même, d'une part parce qu'ils permettaient une réflexion autour de problématiques spécifiques (techniques, politiques, financières), comme a pu le mettre en évidence la consultation d'une première bibliographie et documentation, d'autre part car les entretiens et lectures réalisés préalablement à la rédaction avaient permis d'obtenir plusieurs points de vue, autorisant une perception plus objective des programmes. Certains exemples n'ont malheureusement pas pu être développés au sein de ce mémoire, par manque de documentation. De fait, la prise de contact avec des professionnels, notamment à l'étranger, s'est souvent avérée complexe : sur 53 personnes contactées (en France et à l'étranger), seules 17 ont pu répondre à nos questions.

La multiplication des projets collaboratifs dans ce domaine et l'éparpillement mondial des plateformes de bibliothèques numériques obligent à tirer un certain nombre de fils conducteurs pour mettre en lumière les principales problématiques que rassemblent ces projets. Quels sont, aujourd'hui, les différents axes de développement qui guident les projets collaboratifs de numérisation ? Pourquoi et comment sont mis en place les partenariats qui articulent les bibliothèques numériques ? Quelles évolutions peut-on envisager à terme dans ce domaine ?

Une double dynamique guide, aujourd'hui, les programmes de coopération dans ce domaine. Le processus de mise en place d'une bibliothèque numérique coopérative, encore expérimental il y a quelques années, arrive aujourd'hui à maturité dans certains cas. Une première étape est franchie et de nouvelles orientations, tant au niveau technique qu'idéologique ou collaboratif, doivent être pensées, afin de faire évoluer le monde des bibliothèques numériques. La dispersion des projets, autour de problématiques (manuscrits d'un auteur<sup>19</sup>) et d'aires géographiques de plus en plus restreintes (bibliothèque des Caraïbes, Guyane, Martinique et Guadeloupe<sup>20</sup>) permet une éditorialisation plus fine des contenus. En parallèle, un mouvement de concentration se distingue, par l'intermédiaire de quelques très grandes bibliothèques numériques, regroupant plusieurs millions de documents, facilement identifiables pour les usagers<sup>21</sup>.

---

<sup>17</sup> Voir, sources, p. 71.

<sup>18</sup> Voir annexes n°1 à 5, p. 85 à 102.

<sup>19</sup> Citons par exemple le projet de numérisation des manuscrits de Stendhal, à l'Université de Grenoble. Voir <http://manuscrits-de-stendhal.org/>. Consulté le 24 octobre 2012.

<sup>20</sup> Manioc, Bibliothèque numérique des Caraïbes, Guyane, Martinique et Guadeloupe. Voir <http://www.manioc.org/>. Consulté le 24 octobre 2012.

<sup>21</sup> La plus grande d'entre elles est *Google Books Search*, qui rassemblerait aujourd'hui plus de quinze millions d'ouvrages. Signalons également le *Hathi Trust* qui regroupe actuellement plus de dix millions d'ouvrages.

Ces deux évolutions parallèles sont souvent le reflet de rapport de force politiques ou juridiques et marquent un héritage liées aux nombreuses initiatives, souvent peu concertées, nées durant les deux dernières décennies. Qu'elles soient petites ou grandes, les bibliothèques numériques se construisent aujourd'hui en partie grâce à la coopération, ne serait-ce que localement, et le contexte institutionnel et politique joue un rôle majeur dans le développement des projets. De manière générale, les traditions politiques et professionnelles de chaque pays influent considérablement sur le nombre et le type de projets mis en place.

De plus en plus ambitieux, ceux-ci explorent des modèles économiques, politiques et collaboratifs novateurs. La recherche du canevas idéal, permettant de répondre à des questionnements multiples, qu'ils soient documentaires, économiques ou techniques, explique souvent l'établissement ou le développement d'un projet de bibliothèque numérique collaborative.





# A L'ORIGINE DE LA COOPÉRATION : LE PAYSAGE HÉTÉROGÈNE DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES

---

Les nombreux projets de coopération dans le domaine des bibliothèques numériques s'inscrivent, aujourd'hui, dans un contexte contrasté. Les héritages documentaires et bibliothéconomiques locaux, les traditions politiques, mais aussi le foisonnement d'initiatives locales nées depuis les années 1990 laissent un paysage numérique marqué par une abondance de bibliothèques virtuelles, dont les publics, les moyens et les objectifs se confondent, se distinguent ou s'opposent. Ces postulats de départ impliquent déjà une grande diversité dans les façons d'envisager les partenariats.

## 1. HISTORIQUE

Il ne s'agit pas ici d'énumérer les multiples projets et initiatives qui émaillent déjà l'histoire, pourtant encore courte, des bibliothèques numériques. Il semble cependant important de rappeler les étapes essentielles qui ont conduit à la construction du paysage actuel des bibliothèques numériques et de la coopération entre bibliothèques tel que nous le connaissons.

Le « mythe de l'édification d'une bibliothèque totale, (...) universelle »<sup>22</sup> mûrit dans l'esprit des bibliothécaires depuis de nombreuses décennies. En 1928, Henry Joly, directeur de la Bibliothèque Municipale de Lyon, parle ainsi déjà d'une « télébibliothèque, fonctionnant de nuit comme de jour », qui « éviterait à ses abonnés les déplacements, les longues attentes »<sup>23</sup>. Dès les années 1970, l'introduction des nouvelles technologies dans le milieu de l'information permet d'offrir une réponse pratique et technique à ce rêve d'une bibliothèque dématérialisée. De fait, les premières bibliothèques numériques précèdent l'introduction de l'informatique et d'Internet dans la sphère privée<sup>24</sup>. C'est, en 1971, le projet Gutenberg, qui donne naissance à la première d'entre elles. Toujours actif, le site propose aujourd'hui plus de 100 000 ouvrages, essentiellement anglophones<sup>25</sup>.

Par la suite, durant les années 1980-1990, les initiatives sont souvent expérimentales et issues, dans la majorité des cas, du milieu de la recherche, des bibliothèques ou des archives. Un autre programme précurseur, « *The online books page* », initié en 1993 par John Mark Ockerbloom, est ainsi porté par l'Université de Pennsylvanie<sup>26</sup>. Il répertorie aujourd'hui plus d'un million d'ouvrages<sup>27</sup>.

Si les premières expérimentations sont anglophones et américaines, la France intervient rapidement dans ce domaine, lançant, en 1996, la bibliothèque électro-

---

<sup>22</sup> DE LEMOS, Annelise, *Une bibliothèque numérique européenne comme trait d'Union*, Alix, Yves (dir.), Mémoire de DCB ENSSIB, 2008, p. 10.

<sup>23</sup> JOLY, Henry, « Les bibliothèques et l'avenir de la bibliothèque de Lyon », *Cahiers Rhodaniens*, n°3, février 1928, p.36.

<sup>24</sup> MARTIN, Chloé, *Le guide des bibliothèques numériques le guide essentiel des s@voirs numérisés du monde*, Limoges : FYP Editions, 2011, p. 17.

<sup>25</sup> TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit, Paris, remis à M. le Ministre de la Culture et de la Communication*, 12 janvier 2010, p. 4.

<sup>26</sup> Voir <http://onlinebooks.library.upenn.edu/aboutolbp.html>. Consulté le 23 octobre 2012.

<sup>27</sup> Voir la page consacrée à ce sujet sur <http://onlinebooks.library.upenn.edu/news.html#millions>. Consulté le 24 octobre 2012.

nique de Lisieux et en 1999, celle des archives nationales<sup>28</sup>. La numérisation d'ouvrages à la bibliothèque nationale commence en 1992, mais le site de Gallica n'est lancé qu'en 1997 et propose alors 3 000 documents en mode image uniquement<sup>29</sup>. Ce modèle essaime également en Europe, avec, notamment, la naissance de la bibliothèque numérique de la *Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze* en 1999. Ces premières créations peinent cependant à trouver un public élargi et ne proposent encore que des collections relativement réduites.

Durant cette même décennie 1990 se met en place un acteur toujours majeur du paysage des bibliothèques virtuelles : *Internet Archive*. Organisme à but non lucratif établi pour archiver le web, *Internet Archive* utilise également ses immenses dépôts numériques pour emmagasiner des ouvrages numérisés par ses soins et, au fur et à mesure, des fichiers numérisés par des bibliothèques. Largement financé par des fonds publics, dont ceux des universités d'Indiana et du Michigan, *Internet Archive* est gouvernée par le *Committee on Institutional Cooperation*.

Une étape importante est franchie lors de l'intervention des grands moteurs de recherche dans le domaine des bibliothèques numériques. C'est le projet *Google Print* – aujourd'hui *Google Books* – lancé en octobre 2004, qui inaugure la première grande bibliothèque numérique. Regroupant, dès les origines du projet, plusieurs bibliothèques partenaires parmi les plus grandes du monde<sup>30</sup>, le projet s'avère extrêmement ambitieux, affichant pour but, dès le début, « d'organiser l'information du monde »<sup>31</sup>, à travers la numérisation de dizaines de millions d'ouvrages. Pour Thierry Claerr, Marie-Odile Illiano et Jean-François Moufflet, on assiste, progressivement, au passage d'une numérisation « titre à titre » à une « numérisation de masse »<sup>32</sup>. Suite à l'intervention de Google dans le domaine des bibliothèques numériques, l'autre géant de l'informatique, Microsoft annonce la naissance, en décembre 2006, de son propre programme de numérisation de livres et d'indexation d'articles de journaux : « *Live Book Search* »<sup>33</sup>. Le projet affiche, lui aussi, des partenariats prestigieux, avec la *British Library*, la *New York Public Library*, les bibliothèques des universités de Cornell, Toronto et de Californie. Abandonné rapidement (mai 2008), le projet a néanmoins permis la numérisation de plusieurs centaines de milliers d'ouvrages, rendus depuis accessibles librement *via Internet Archive*<sup>34</sup>. Yahoo !, à son tour, intervient dans le domaine des bibliothèques numériques en s'associant, en 2005, à *Internet Archive* pour former l'*Open Content Alliance* (OCA), avec d'autres partenaires de renom<sup>35</sup>. Le site *Internet Archive*<sup>36</sup> met aujourd'hui à disposition ses quelques quatre millions d'ouvrages au côté de plusieurs millions de documents audiovisuels.

<sup>28</sup> MARTIN, Chloé, *op.cit.*, p. 18.

<sup>29</sup> TESSIER Marc, *op.cit.*, p. 4.

<sup>30</sup> Les premières bibliothèques partenaires sont : la *New York Public Library*, et les bibliothèques des universités de Harvard, Stanford, du Michigan, ainsi que la *Bodleian Library* à Oxford.

<sup>31</sup> Déclaration de lancement de *Google Books Search*, 14 décembre 2004 : <http://googlepress.blogspot.fr/2004/12/google-checks-out-library-books.html>. Consulté le 26 octobre 2012.

<sup>32</sup> Voir CLAERR, Thierry, WESTEEL, Isabelle. (dir.), *Manuel de la numérisation*, Paris : Cercle de la librairie, 2011, p. 28.

<sup>33</sup> TESSIER Marc, *op.cit.*, p.4.

<sup>34</sup> On estime à 750 000 le nombre d'ouvrages numérisés et à 80 millions le nombre d'articles de journaux indexés.

<sup>35</sup> De multiples partenaires font partie du projet OCA, dont, notamment la *British Library*, les bibliothèques des universités de Cornell, Columbia et de Toronto, la bibliothèque nationale d'Australie, la *San Francisco Public Library*, la *Biodiversity Heritage Library*. Le soutien de plusieurs sociétés d'informatique s'avère décisif pour la réussite de ce projet : notons par exemple la participation à l'OCA d'Adobe, Hewlett Packard, Yahoo ! ou encore Microsoft à l'OCA.

<sup>36</sup> Un site expérimental a été mis en place sous le nom d'Open Library. Voir : <http://openlibrary.org/>

Loin d'être anecdotique, l'intervention des moteurs de recherche dans le domaine des bibliothèques numériques soulève de nombreux questionnements et provoque plusieurs réactions qui, depuis 2004, influencent largement la mise en place des projets de bibliothèques virtuelles dans le monde. Jean Michel Salaün, dès 2005, déclare ainsi qu'

il y aura, à l'évidence, un avant et un après Google Print. L'initiative et les réactions qu'elle a engendrées ont obligé les différents acteurs à se repositionner et la réflexion s'est brutalement accélérée<sup>37</sup>.

De fait, Google s'affirme comme un acteur incontournable des bibliothèques numériques. Même dans le domaine public, ou dans celui des organismes à but non-lucratif, les plus grandes bibliothèques numériques, à l'heure actuelle, ne bénéficient d'un nombre de documents considérable que grâce à l'intervention de l'entreprise californienne dans le domaine de la numérisation... Le nombre de fichiers contenus dans *Hathi Trust*, par exemple, doit beaucoup aux copies des fichiers numérisés par Google dans les bibliothèques universitaires.

L'avènement des bibliothèques numériques « de masse », pose directement la question de la coopération. Celle-ci devient essentielle pour multiplier les fonds numérisables et réunir des collections regroupant plusieurs millions de documents. Mais cette réflexion ne concerne pas que les bibliothèques reposant sur une numérisation massive. L'articulation de toutes les bibliothèques numériques entre elles doit être améliorée pour servir au mieux les intérêts des usagers quels qu'ils soient. Les petites bibliothèques numériques s'aventurent donc, elles aussi, sur le terrain de la coopération, réfléchissant aux possibilités d'interaction entre leurs fonds et ceux d'autres bibliothèques, tentant de faire cohabiter au mieux leurs plateformes et celles de bibliothèques numériques sœurs, portant sur les mêmes sujets.

En obligeant les bibliothèques à penser à plus grande échelle et à engager une réelle réflexion sur un terrain qui, jusqu'alors, restait relativement insaisissable, le projet *Google Print* a également ouvert le débat au grand public et aux hommes politiques. La question des bibliothèques numériques n'est plus, aujourd'hui, réservée aux seuls spécialistes de la bibliothéconomie et soulève des enjeux juridiques (droit d'auteur, œuvres orphelines), économiques (édition numérique, financements publics-privés), politiques (influence dans le domaine de l'information) et patrimoniale (pérennité des documents numériques).

Dans cette perspective, quels sont les acteurs qui interviennent, aujourd'hui, dans la mise en place et le développement de bibliothèques numériques et de leurs partenariats? Quelles sont les stratégies collaboratives mises en œuvre, et dans quels buts ?

---

<sup>37</sup> SALAUN, Jean-Michel, « Bibliothèques numériques et Google-Print », *Regard sur l'actualité*, La Documentation française, décembre 2005, n°316, p. 87.

## 2. LES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES AUJOURD'HUI : DEUX DYNAMIQUES COMPLÉMENTAIRES, UN MÊME BESOIN DE COOPÉRATION

Aujourd'hui, selon la typologie établie par Mathieu Andro, Emmanuelle Asselin et Marc Maisonneuve<sup>38</sup>, on peut déterminer trois grandes catégories de bibliothèques numériques : les projets publics, internationaux (*World Digital Library*), nationaux (Gallica) ou liés à un domaine en particulier (Bibliothèques virtuelles humanistes) ; les projets d'initiatives privées (*Google Books*) et les projets à but non lucratif (*Hathi Trust*, *Internet Archive*). Cette typologie, établie selon la gouvernance de chaque bibliothèque numérique, ne présage ni des financements qui lui sont liés, ni de la gratuité de l'accès aux collections numérisées.

L'angle de la gouvernance ne semble pas le plus approprié pour proposer un panorama des projets coopératifs dans le domaine des bibliothèques numériques. Il est, semble-t-il, plus pertinent, dans le cadre de ce mémoire, d'envisager la question du point de vue du contenu de celles-ci et du public auquel elles se destinent. On peut ainsi mettre en évidence deux grandes catégories de bibliothèques numériques. Plusieurs plateformes colossales s'imposent comme centrales dans le paysage numérique, tandis que gravitent, autour, plusieurs centaines de petites bibliothèques numériques, spécialisées dans un domaine ou ciblant souvent un public en particulier. Quelle que soit leur taille, cependant, la coopération fait partie intégrante du paysage contrasté des bibliothèques numériques.

### **2.1. Une dynamique de concentration...**

Nous l'avons vu plus haut, le lancement du projet *Google Print* en 2004 a bouleversé la conception des bibliothèques numériques en mettant en pratique, pour la première fois, le concept de numérisation de masse. Jean-Noël Jeanneney décrit ainsi sa réaction à la lecture du projet *Google Print* :

Il y avait d'abord la satisfaction de voir se concrétiser apparemment, de la sorte, un vieux rêve, peu à peu formulé depuis que progressaient les nouvelles technologies, celui d'une ouverture magnifique des richesses du savoir accumulées au long des siècles, au profit de tous, et au premier chef de ceux que leur sort familial, sociologique, géographique privait d'un accès aisé au patrimoine culturel et intellectuel de l'humanité.<sup>39</sup>

De fait, en mettant en place *Google Print*, l'entreprise californienne affirme que la transcription technique de l'ancien rêve d'une bibliothèque universelle est possible. Par la suite, plusieurs projets s'engagent, à leur tour, dans cette voie, envisageant des bibliothèques toujours plus vastes et universelles. Le site web du projet *Open Library*, lancé en 2007 par l'OCA affirme ainsi : « Une page web pour chaque livre jamais publié. C'est un objectif ambitieux mais réalisable »<sup>40</sup>. Robert

---

<sup>38</sup> Voir ANDRO, Mathieu, ASSELIN, Emmanuelle, MAISONNEUVE, Marc, *Bibliothèques numériques : logiciels et plateformes*, Paris : ADBS, 2012.

<sup>39</sup> JEANNENEY, Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut*, Paris : Mille et une nuits, 2005, p. 2.

<sup>40</sup> Citation originale : « One web page for every book ever published. It's a lofty but achievable goal ». Conçu comme un grand catalogue et une bibliothèque numérique en même temps, l'*Open Library* recense aujourd'hui plus de 22 millions de notices et plus d'un million d'ouvrages numérisés. Voir <http://openlibrary.org/about>. Consulté le 21 octobre 2012.

Darnton, lui aussi, n'hésitait pas, récemment, à dire que le projet de la *Digital Public Library of America* (DPLA)

ne ressemblera à rien, car rien de tel n'a encore jamais existé. Une bibliothèque sans murs qui s'étendra partout et contiendra la quasi totalité de ce qui se trouve dans les dépôts emmurés de la culture humaine<sup>41</sup>.

La place prise par la firme américaine sur la toile et l'accroissement exponentiel des collections de *Google Books* obligent les bibliothèques à se positionner face à ce nouveau pan de la culture numérique. Dans son mémoire, Nelly Sciardis souligne à quel point la « lutte contre une éventuelle hégémonie de *Google Books* »<sup>42</sup> s'est avérée motrice dans le lancement de nombreux projets, dont la *World Digital Library* et *Europeana*, par exemple.

Donnant suite à une initiative de Jean-Noël Jeanneney, alors directeur de la BnF, les États européens décident de proposer, à leur tour, une grande bibliothèque numérique, financée et contrôlée uniquement par des institutions publiques, pour « contrer » le projet *Google Books*, tenu par une entreprise privée<sup>43</sup>. Hors de l'Europe, seule la bibliothèque du Congrès, aux États-Unis avait porté, avec succès, un grand programme de numérisation dès les années 1990<sup>44</sup>, en collaboration avec de nombreuses bibliothèques et services d'archives américains<sup>45</sup>. Des projets de bibliothèques numériques européennes avaient déjà vu le jour<sup>46</sup>, tel que *The European Library* (TEL)<sup>47</sup> ou encore *Bibliotheca Universalis*, mais sans que les programmes n'arrivent à maturité. La mise en place de la bibliothèque numérique européenne (BNuE), future *Europeana*, marque un tournant décisif. Soutenue par la commission européenne dans le cadre de la communication « i2010 : Bibliothèques numériques », le projet est lancé en 2006 et le premier prototype du portail *Europeana* voit le jour en 2008<sup>48</sup>. La plateforme propose aujourd'hui l'accès à plus de quinze millions de documents numérisés.

Comme *Europeana*, le projet de la *Digital Public Library of America* (DPLA), dont la version bêta devrait voir le jour en 2013, se construit en contrepoint de *Google Books*. Robert Darnton déclare ainsi que « la plus grande bibliothèque du monde [la DPLA] se fera sans Google »<sup>49</sup>. Cela ne semble pourtant pas aller de soi et la mise en place d'une bibliothèque numérique globale doit aujourd'hui prendre en compte l'acteur Google, dépositaire de la plus grande part des fichiers numérisés. Pour constituer le contenu de la DPLA, qui agrégera les collections de plusieurs bi-

---

<sup>41</sup> DARNTON, Robert, « La chandelle de Jefferson. Une bibliothèque numérique nationale », *Le débat*, n°170, mai-août 2012, p. 112.

<sup>42</sup> SCIARDIS, Nelly, *SCIARDIS, Nelly, Europeana, Le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : légitimité des communautés instaurées par ces bibliothèques numériques patrimoniales*, HURINVILLE, Franck (dir.), Mémoire DCB, 2012, p. 10.

<sup>43</sup> JEANNENEY, Jean-Noël, *op.cit.*, p. 23.

<sup>44</sup> Une version bêta de l'interface « American Memory » est mise en ligne en 1994. Voir <http://memory.loc.gov/am-mem/about/index.html>. Consulté le 25 octobre 2012.

<sup>45</sup> CEDELLE, Laure, « La numérisation dans les bibliothèques et les musées américains », *BBF*, 2001, n°3, p. 102.

<sup>46</sup> DE LEMOS, Annelise, *op.cit.*, p. 14-16.

<sup>47</sup> Première expérimentation de bibliothèque numérique européenne, TEL a permis aux conducteurs du projet de se doter d'une expertise en termes de structure, d'interface et d'organisation, avant la mise en ligne de la nouvelle bibliothèque virtuelle, la BNuE, devenu *Europeana*. Les deux interfaces *Europeana* et TEL existent toujours séparément, TEL constituant aujourd'hui un pourvoyeur important de contenu pour l'enrichissement d'*Europeana*. Voir SCIARDIS, Nelly, *Europeana, Le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : légitimité des communautés instaurées par ces bibliothèques numériques patrimoniales*, HURINVILLE, Franck (dir.), Mémoire DCB, 2012.

<sup>48</sup> Pour plus de détails sur l'historique du développement de la BNuE, voir DE LEMOS, Annelise, *op.cit.*

<sup>49</sup> DARNTON, Robert, « La plus grande bibliothèque du monde se fera sans Google », *Courrier international*, n°1111, 16-22 février 2012, p. 46-49.



bibliothèques virtuelles de différentes institutions, Robert Darnton espère en effet obtenir un accord avec *Hathi Trust*, dépositaire de deux millions de fichiers numérisés par Google<sup>50</sup>, afin de mettre ses collections et celles d'autres institutions à disposition de la DPLA. De même, les fichiers numérisés et conservés par *Internet Archive* pourraient, à terme, fournir un entrepôt de données auquel la DPLA donnerait accès<sup>51</sup>.

Qu'il s'agisse de la DPLA ou d'Europeana, on constate que de plus en plus, la conception de grandes bibliothèques virtuelles que l'on souhaite exhaustives, passe par l'agrégation de contenus et non plus par la constitution de bases de données, dont la gestion, pour de telles quantités de fichiers, s'avérerait trop coûteuse en temps et en financements. La mise en place de partenariats avec d'autres bibliothèques numériques est donc essentielle.

Dans ces conditions, on conçoit sans peine que les entrepôts de fichiers numérisés par Google revêtent une telle importance pour la création de nouvelles bibliothèques virtuelles qui se veulent globales. Il en est de même des quelques autres grands dépôts de collections virtuelles actuels, tels que *American Memory*, *Hathi Trust*, *Open Content Alliance* et *Internet Archive*.

*Hathi Trust* et *Internet Archive* sont deux organismes à but non lucratif, nés dans le courant des années 1990 et 2000. Ces deux projets ne s'appuient pas sur une logique territoriale, même si le premier pan de leur numérisation s'est concentré sur les collections américaines. Le projet *Hathi Trust*, qui regroupe les collections de plus de soixante bibliothèques universitaires américaines (dont des bibliothèques partenaires de Google), utilise notamment les copies des fichiers numérisés par Google pour accroître ses collections, ainsi que celles d'*Internet Archive*<sup>52</sup>. Associé désormais à certaines bibliothèques européennes<sup>53</sup>, *Hathi Trust* confirme sa place de second entrepôt de documents numériques au niveau mondial, derrière le géant californien Google.

En dehors des grandes bibliothèques numériques « internationales » que nous venons de citer, seules quelques bibliothèques virtuelles établies au niveau national intègrent le nombre des très grandes bibliothèques numériques, dépassant le million de documents en ligne. *American Memory*, bibliothèque virtuelle de la bibliothèque du Congrès représente l'un des modèles de bibliothèque numérique à l'échelon national les plus aboutis en termes de nombre de documents numérisés. Mis à part cet exemple et celui de Gallica, les bibliothèques virtuelles nationales sont encore en construction<sup>54</sup>.

---

<sup>50</sup> DARNTON, Robert, « La chandelle de Jefferson. Une bibliothèque numérique nationale », *Le débat*, n°170, mai-août 2012, p. 112.

<sup>51</sup> Outre ces deux grands entrepôts de documents numérisés, la DPLA devrait, à terme, agréger le contenu de plusieurs bibliothèques, notamment américaines, comme la bibliothèque d'Harvard (2,3 millions de pages numérisées), la *Yenching Library* (bibliothèque d'Harvard spécialisée dans les collections asiatiques) ou encore *American Memory*, la bibliothèque numérique mise en ligne par la bibliothèque du Congrès.

<sup>52</sup> En 2011, les bases de données de *Hathi Trust* regroupaient déjà 78 téraoctets de fichiers en 2011. Voir <http://www.actualitte.com/bibliotheques/un-elephant-de-78-teraoctets-contre-google-book-search-hathitrust-5226.htm>. Consulté le 5 novembre 2012.

<sup>53</sup> Citons par exemple la bibliothèque de l'*Universidad Complutense* de Madrid, seconde bibliothèque espagnole en termes de collections, derrière la *Biblioteca Nacional de Espana*. Voir <http://www.hathitrust.org/community>. Consulté le 27 octobre 2012.

<sup>54</sup> Voir, à ce sujet, LESQUINS, Noémie et TENIÈRES, Valérie, « La bibliothèque numérique européenne : Une stratégie culturelle de la Toile », *BBF*, t. 51, n° 3, 2006, p.70.

## **2.2. ... Face à une multitude de bibliothèques numériques « de niche »**

Contrairement aux projets que nous venons de mentionner, qui s'adressent au monde entier, sans distinction de problématiques ou de publics, plusieurs bibliothèques numériques visent un public particulier<sup>55</sup>, ou se construisent autour d'une thématique spécifique. Affichant une identité géographique ou culturelle particulière, ces bibliothèques virtuelles desservent un public et regroupent des contenus souvent plus restreints.

Jusqu'à très récemment, les bibliothèques nationales étaient considérées, dans bien des cas, comme les seules institutions à même de représenter leur pays au niveau international. La présence d'entités et de projets plus petits sur la scène internationale est, comme nous l'avons vu plus haut, relativement récente. Les bibliothèques municipales ou universitaires s'affirment de plus en plus fréquemment, dans le cadre de partenariats internationaux, à un niveau plus local, en lien avec des fonds régionaux par exemple.

Nous ne pouvons détailler ici une typologie exhaustive de ces petites bibliothèques virtuelles. Nombreuses, elles sont souvent liées à un établissement spécifique et reflètent l'ensemble ou une partie de ses collections. Certaines d'entre elles se concentrent, à l'inverse sur une thématique précise, regroupant les collections de plusieurs établissements<sup>56</sup>. Issues d'initiatives locales ou régionales, elles permettent souvent de réunir, autour du projet, un groupe de travail constitué de professionnels spécialistes des thématiques abordées dans les collections. La taille raisonnable des corpus numérisés, permet, souvent, une éditorialisation plus fine des contenus et peut donc répondre à des demandes plus précises, issues des chercheurs notamment. C'est fréquemment cette possibilité d'offrir aux usagers un appareil critique plus élaboré qui encourage la naissance de telles initiatives. Pour Anne Pajard, à l'origine du projet Manioc, la possibilité de dégager des thématiques intéressant la région Caraïbe et de valoriser les établissements des Antilles et de la Guyane ont joué un rôle important dans la mise en place du projet<sup>57</sup>. Les grandes plateformes agrégatives laissent, en effet, peu de place à la valorisation sur Internet d'établissements dépositaires de fonds intéressants, ne possédant pas de bibliothèque numérique.

Parmi les petits projets de bibliothèques virtuelles, certains exemples – en France notamment – montrent que l'initiative peut venir du milieu universitaire, qui s'inscrit en porte-à-faux contre le monopole des bibliothèques dans ce domaine. L'exemple du projet Stendhal<sup>58</sup>, mené à Grenoble, illustre ces problématiques. Une équipe de chercheurs de l'université de Grenoble se penche, au début des années 2000, sur la valorisation du fonds Stendhal, conservé à la bibliothèque de Grenoble. Souvent communiqué au public, le fonds s'avère très hétérogène et requiert un traitement important et diversifié. Thomas Lebarbé définit ainsi les objectifs premiers du projet : « donner à voir et à lire les pages de manuscrits, permettre une restructuration

---

<sup>55</sup> Si l'accès aux collections n'est naturellement pas restreint à certaines personnes seulement, leur contenu et leur peu de visibilité conduit, de fait, à une sélection très nette des utilisateurs de la bibliothèque numérique, regroupant souvent des chercheurs ou des passionnés.

<sup>56</sup> Citons ici la bibliothèque numérique Manioc, qui rassemble des collections portant sur l'histoire des Caraïbes. Piloté par le Service commun de la documentation de l'Université des Antilles et de la Guyane, la bibliothèque numérique donne accès à des documents issus des collections de l'établissement, mais aussi d'institutions partenaires. Voir <http://www.manioc.org/partenaires.html>. Consulté le 7 novembre 2012.

<sup>57</sup> Voir GODET Chantal, PAJARD Anne, *Pour une bibliothèque numérique Caraïbe, Amazonie, Plateau des Guyanes*, Intervention Acuril XXXIX, 5 juin 2009. Voir <http://fr.slideshare.net/apajard/manioc-bibliotheque-numerique-carabe-plateau-des-guyanes-amazonie-chantal-godet-anne-pajard>.

<sup>58</sup> Voir <http://manuscrits-de-stendhal.org/>. Consulté le 7 novembre 2012.

virtuelle du fonds, intégrer suffisamment de données sur chaque page des manuscrits pour en permettre une exploitation et une valorisation littéraire »<sup>59</sup>. Le prototype d'une base de données et d'une bibliothèque d'images est lancé en 2001, avant d'être refondu puis mis en ligne, à nouveau, en novembre 2009. Le nouveau site donne alors accès à environ 500 pages numérisées, avec leur transcription. Le site regroupe aujourd'hui 2228 pages transcrites et numérisées<sup>60</sup>.

Lancé par des universitaires, à partir de collections conservées à la bibliothèque municipale, le projet Stendhal implique une équipe mixte issue de plusieurs établissements d'enseignement supérieur : docteurs, professeurs et maîtres de conférences de l'Université de Grenoble, ainsi qu'une chercheuse de l'*University of London Institute in Paris*.

Ce projet constitue un exemple représentatif de nombreuses petites bibliothèques numériques d'initiative universitaire, ayant pour but la valorisation d'un fonds en particulier, lié souvent à l'histoire régionale. Face au monopole quasi incontesté des bibliothèques ou des entreprises du monde informatique dans le domaine des bibliothèques virtuelles, le maintien de ces programmes marque le désir de faire des bibliothèques numériques de réels outils de recherche, qui permettent également de faciliter la mise à disposition à un public plus large de textes et de documents souvent complexes. Les universités ne disposant pas cependant des fonds à numériser, une collaboration se tisse avec les institutions documentaires les conservant.

A Grenoble, une première collaboration s'établit avec la bibliothèque municipale, qui obtient un financement, par appel à projet du ministère<sup>61</sup>, pour numériser le fonds Stendhal. Des échanges ont également été entamés avec des bibliothèques étrangères, dépositaires de documents complémentaires du fonds Stendhal, comme la bibliothèque Sormani à Milan pour le fonds Bucci, par exemple. A terme, d'autres collaborations sont envisagées, notamment avec la bibliothèque littéraire Jacques Doucet, ou encore avec la fondation Primoli, à Rome, qui détient un fonds Stendhal<sup>62</sup>.

Les relations entre les chercheurs et les bibliothèques peuvent, parfois, s'avérer difficiles dans ce type de situation, chaque acteur s'estimant légitime dans la prise en charge de la bibliothèque numérique. Selon les angles d'approche, les objectifs du projet sont définis différemment, les publics visés ne sont pas les mêmes, ce qui peut induire des tensions entre les deux institutions. A Grenoble, des incompréhensions ont pu exister, au début du projet, entre la bibliothèque d'étude et les chercheurs de l'Université Grenoble 3, alors même que la directrice des bibliothèques de Grenoble et le conservateur des manuscrits soutenaient le projet.

Le projet des bibliothèques virtuelles humanistes (BVH), à Tours, part, lui aussi, d'un partenariat entre des institutions universitaires, à l'origine du projet de numérisation, et des bibliothèques et institutions culturelles, détentrices des documents à numériser. Lancé en 2002, les BVH regroupent plusieurs types de documents numérisés (manuscrits, transcriptions, ou encore facs-similés), susceptibles de représenter la production littéraire de la Renaissance. A terme, l'ensemble documentaire ciblé compte 2 000 ouvrages. La transcription de 10 à 20 % du fonds

<sup>59</sup> Entretien avec T. Lebarbé, 19 juillet 2012.

<sup>60</sup> Voir <http://manuscrits-de-stendhal.org/>. Consulté le 7 novembre 2012.

<sup>61</sup> Voir CONSEIL MINISTÉRIEL DE LA RECHERCHE MISSION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE *La numérisation des données culturelles publiques*, compte rendu de la journée d'étude du 27 octobre 2000, p. 31. Les manuscrits de Stendhal conservés à la bibliothèque municipale de Grenoble ont aujourd'hui été numérisés, mais les *marginalia* et les *interfolia* feront l'objet d'un prochain marché de numérisation.

<sup>62</sup> Entretien avec T. Lebarbé, 19 juillet 2012.



constitue un axe fort du projet<sup>63</sup>. Compte tenu de la difficulté rencontrée pour la reconnaissance optique de caractères sur les textes de cette époque, un logiciel adapté<sup>64</sup> a été développé en collaboration avec le laboratoire d'informatique de l'Université de Tours.

Outre la participation des autres départements de l'Université François Rabelais au projet, le programme des BVH implique une forte collaboration entre les centres de recherche, les archives départementales et les bibliothèques de plusieurs villes de la région Centre et même de la France entière<sup>65</sup>. La signature d'une convention formalise les partenariats<sup>66</sup> entre les responsables du projet et les différents établissements qui fournissent des documents. Dans le cadre des BHV, les établissements confient leurs documents à l'atelier de numérisation de l'Université de Tours durant toutes les étapes de la production des images numérisées. Le suivi par l'équipe projet de la chaîne de traitement des ouvrages est un point crucial dans la mise en place d'un partenariat durable. L'établissement d'une base de données pouvant retracer, pour chaque document, les étapes de la numérisation et de l'archivage permet de faciliter le suivi des ouvrages<sup>67</sup>.

Comme le montrent les exemples du projet Stendhal et des BVH, de nombreuses petites bibliothèques numériques tissent un réseau important de partenariats. La coopération documentaire joue, ici, un rôle prédominant, permettant la mise en ligne de corpus cohérents et complets sur une thématique donnée. La mise en place d'un solide réseau de partenaires permet, par ailleurs, de multiplier les points d'accès possibles aux documents, ce qui participe à la mise en valeur de fonds souffrant d'un manque de visibilité du aux petites plateformes qui les diffusent.

Dans tous les cas, la présence de ces bibliothèques numériques de niche sur la Toile doit nécessairement s'accommoder de l'omniprésence des grandes plateformes à vocation universelle.

### **2.3. Quelle articulation entre bibliothèques numériques « globales » et bibliothèques numériques de niche ?**

Le rapport Racine soulevait déjà, en 2009, que « la variété de situations » dans le domaine des bibliothèques numériques risquaient d'engendrer

le développement des bibliothèques à plusieurs vitesses, sur des voies différentes où le numérique, loin de relier des partenaires, serait plutôt un facteur d'exclusion et d'éloignement des bibliothèques entre elles, celui d'un repli « techniciste » où la bibliothèque se recentrerait sur des solutions technolo-

---

<sup>63</sup> Voir l'historique du projet sur le site des BVH : <http://www.bvh.univ-tours.fr/>. Consulté le 7 novembre 2012.

<sup>64</sup> Il s'agit du logiciel Agora. Pour plus d'informations à ce sujet, voir <http://www.bvh.univ-tours.fr/technique.asp>. Consulté le 7 novembre 2012.

<sup>65</sup> Le site internet des BVH cite, comme partenariats actuellement engagés : Etablissements de la région Centre (BM de Tours, SCD de Tours, Bibliothèque abbé Grégoire à Blois, BM d'Orléans, BM d'Argenton, BM de Bourges, AD de l'Indre, AD de l'Indre-et-Loire, AD du Loir-et-Cher, AD du Loiret, AD d'Eure-et-Loir, AD du Cher, Bibliothèque André Malraux à Chartres, Médiathèque Equinoxe de Châteauroux, Médiathèque municipale de Châteaudun, BM de Vendôme, Musée de Sologne à Romorantin, BM de Loches, BM de Nogent-le-Rotrou, Château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou, BM de Pithiviers), Autres établissements (BnF – pôle associé pour numérisation concertée-, Médiathèque François Mitterrand de Poitiers, SCD de Poitiers, Médiathèque de l'agglomération troyenne, Bibliothèque Mazarine à Paris, Bibliothèque du Saulchoir à Paris, Bibliothèque André-Desguines).

<sup>66</sup> Un extrait de ces conventions est inséré dans le .pdf numérisé de chaque ouvrage. Voir un exemple : [http://www.bvh.univ-tours.fr:8080/xtf/data/pdf/B372612102\\_FB270\\_mrc/B372612102\\_FB270\\_mrc.pdf](http://www.bvh.univ-tours.fr:8080/xtf/data/pdf/B372612102_FB270_mrc/B372612102_FB270_mrc.pdf). Consulté le 8 novembre 2012.

<sup>67</sup> Voir <http://www.bvh.univ-tours.fr/technique.asp>. Consulté le 7 novembre 2012.

giques et des logiques virtuelles, perdant finalement le contact avec l'utilisateur et la réalité de sa demande<sup>68</sup>.

Dans son mémoire<sup>69</sup>, Nelly Sciardis s'interroge sur la raison d'être, aujourd'hui, des bibliothèques patrimoniales de niches<sup>70</sup>. Au regard de la puissance des grandes entreprises numériques que nous avons détaillées plus haut, en particulier celle de *Google Books*, la question du rôle de ces petites bibliothèques virtuelles et de leur utilisation par les internautes se pose effectivement. Face à des projets déclarant eux-même leur vocation universelle, disposant déjà d'un réseau collaboratif très élargi, quel est donc le rôle et l'avenir des petites bibliothèques numériques ? Dans un paysage numérique concentré, les pratiques des usagers se standardisent et se focalisent sur les plateformes les plus importantes. Comment déterminer, donc, si les internautes cherchent à utiliser des portails diversifiés selon les recherches qu'ils effectuent ? Serait-ce plus efficace, pour la visibilité des documents, de les regrouper sur quelques grosses plateformes dont le fonctionnement est déjà familier à de nombreux usagers ?<sup>71</sup>.

De plus en plus, comme le déclarent Noémie Lesquins et Valérie Tesnière, « tout ce qui permet d'ajouter des moyens d'accès supplémentaires est permis et même encouragé »<sup>72</sup>. Pour Matthew Lowing, conservateur à la bibliothèque de l'Université de Floride, les partenariats fixés dans le cadre du réseau CIFNAL doivent permettre, avant tout, de valoriser la présence de fonds francophones sur la Toile, indépendamment de leur lieu de conservation : « nous admettons que les utilisateurs arriveront de différents portails, mais devraient idéalement pouvoir accéder aux documents sans considération de leur localisation »<sup>73</sup>. La multiplication des accès aux documents, le renvoi d'une plateforme à une autre, augmentent la visibilité des documents et la possibilité, pour l'utilisateur, de trouver vite les fichiers numériques correspondant à sa requête. En effet, si certains usagers, tels que les chercheurs, par exemple, se dirigent naturellement vers une bibliothèque numérique en particulier, dont ils connaissent la spécificité, les collections des bibliothèques numériques de niche sont susceptibles d'intéresser également le grand public et risquent, par manque de visibilité, de rester inconnues de lui. En outre, la question de la sérendipité lors des recherches faites sur Internet ne peut être écartée et implique, elle aussi, que les collections numérisées soient facilement accessibles par le biais des moteurs de recherche, y compris lorsqu'elles sont hébergées par de petites bibliothèques numériques. Guy Cobolet, directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Santé (BIUS) déclare ainsi que le plus grand projet actuel de partenariat pour la bibliothèque numérique *Medic@* s'envisage en lien avec la *Medical Heritage Library*<sup>74</sup> (MLH), construite comme une plateforme de référence, au niveau mondial, pour l'histoire de la médecine. En signalant les documents de la MHL et en étant moissonné par elle, il est probable que les documents de la BIUS

<sup>68</sup> RACINE, Bruno, *Schéma numérique des bibliothèques*, décembre 2009, p. 3.

<sup>69</sup> SCIARDIS, Nelly, *Europeana, Le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : légitimité des communautés instaurées par ces bibliothèques numériques patrimoniales*, HURINVILLE, Franck (dir.), Mémoire DCB, ENSSIB, 2012, p. 14.

<sup>70</sup> SCIARDIS, Nelly, *op.cit.*, p. 14.

<sup>71</sup> Voir SCIARDIS, Nelly, *op. cit.*, p. 27.

<sup>72</sup> LESQUINS, Noémie et TENIÈRES, Valérie, « La bibliothèque numérique européenne : Une stratégie culturelle de la Toile », *BBF*, t. 51, n° 3, 2006, p.70.

<sup>73</sup> Citation originale : « *We recognize that users will arrive from different portals but should ideally locate materials regardless of where they reside* ». Voir questionnaire rempli par M. Lowing, annexe n°2, p. 89.

<sup>74</sup> La Medical Heritage Library constitue aujourd'hui un sous-ensemble de l'Internet Archive. Voir <http://www.medicalheritage.org/>. Consulté le 25 octobre 2012.

deviennent minoritaires sur sa propre plateforme, mais cela permettra d'offrir une visibilité beaucoup plus importante aux documents et une diffusion très élargie auprès d'un nouveau lectorat. L'audience des documents présents sur la bibliothèque virtuelle Medic@ pourrait donc considérablement augmenter dès lors que ses documents seront accessibles par l'intermédiaire du site américain.

Dans le même temps, la suppression des petites plateformes n'est ni souhaitable, ni envisageable, dans la mesure où cela priverait une partie des usagers d'interfaces qu'ils connaissent et maîtrisent, et confisquerait le travail d'institutions qui ont fondé leur bibliothèque numérique et numérisé les collections qui s'y trouvent. Une réflexion sur la mise en place d'une politique cohérente et ambitieuse dans le domaine de l'information numérique est en cours dans de nombreux pays, notamment en France, dans le cadre de la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN). Au niveau européen, le projet MINERVA<sup>75</sup>, fondé en 2002, regroupe des experts de plusieurs Etats membres de l'Union européenne, issus d'institutions culturelles (bibliothèques, archives, musées, monuments historiques, archéologie), répartis en groupes de travail, réfléchissant à la valorisation des programmes de numérisation. Quatre axes principaux ont été reconnus prioritaires :

L'évaluation de la qualité des sites Internet culturels, (...) l'identification des bonnes pratiques dans la conduite des projets de numérisation, l'évaluation comparatives des politiques, programmes et projets de numérisation, l'inventaire des fonds et projets de numérisation au niveau européen, l'interopérabilité des systèmes documentaires d'accès aux ressources et la gestion des droits de propriété intellectuelle afin de favoriser la constitution d'un environnement européen de l'information, cadre de développement des contenus sur les réseaux (eEurope)<sup>76</sup>.

Outre la mise en place de réseaux communs d'évaluation des différents programmes de numérisation et de leur articulation, MINERVA travaille à la mise en œuvre de projets globaux, regroupant les contenus de plusieurs plateformes. En effet, la rationalisation du paysage numérique, la mise en valeur de collections, trop souvent invisibles, et la nécessité d'éviter des coûts inutiles lors de la numérisation de doublons, appelle cependant, depuis quelques années, à la mise en place de partenariats, notamment par l'intermédiaire d'agrégateurs. Ces plateformes moissonnent les métadonnées en puisant dans les entrepôts de plusieurs bibliothèques numériques et renvoient, ensuite, vers les fichiers numérisés sur les sites de chaque bibliothèque virtuelle. L'OCA, ou encore Europeana par exemple, fonctionnent de cette façon. Les agrégateurs constituent des interfaces dont la visibilité peut s'avérer importante, car elles donnent accès à des collections nombreuses, tout en préservant l'existence des petites bibliothèques numériques.

Pour l'instant souvent conçue au niveau international, la mise en place d'agrégateurs nationaux sera sans doute amenée à jouer un rôle à l'avenir. Quelques bibliothèques numériques sont amenées, de fait, à jouer ce rôle de redistribution d'une partie des requêtes d'usagers vers d'autres bibliothèques numériques. A terme, l'approfondissement des partenariats entre grandes et petites bibliothèques numériques supposera un partage des spécificités de chacun et un enrichissement réciproque des plateformes. A ce sujet, l'exemple de Gallica s'avère particulièrement probant. En moissonnant les métadonnées de plus quarante bibliothèques numériques aujourd'hui<sup>77</sup>, Galli-

<sup>75</sup> Réseau ministériel pour la valorisation des activités de numérisation.

<sup>76</sup> Voir la présentation du projet MINERVA sur le site du Ministère de la Culture : [http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f\\_minerva.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_minerva.htm). Consulté le 25 octobre 2012.

<sup>77</sup> Entretien avec Guillaume Godet, 10 septembre 2012.

ca signale des collections de plus en plus importantes et renvoie vers ses bibliothèques partenaires. Maria-Livia Cadis cite ainsi Frédéric Martin, pour qui Gallica a pour ambition première de constituer

une bibliothèque de référence, avec une forte dimension collaborative, même si la bibliothèque numérique de la BnF ne s'inscrit pas dans une logique d'intégration à tout prix des autres bibliothèques. Avec le moissonnage, la solution retenue serait donc plutôt de montrer d'une façon plus claire la présence des autres bibliothèques. Gallica permettrait ainsi de donner aux utilisateurs un paysage de ce qui se fait en termes de bibliothèques numériques<sup>78</sup>.

Inversement, les conclusions des groupes de travail de la BSN encouragent Gallica à ouvrir les contenus qu'elle diffuse, pour que ceux-ci puissent être librement réutilisés par les universités. Ces dernières pourront les enrichir (format METS<sup>79</sup>, format TEI<sup>80</sup>...), faisant ainsi bénéficier les collections de Gallica d'une plus grande éditorialisation<sup>81</sup>. En rapprochant les différentes communautés scientifiques des bibliothèques numériques et en reliant les plateformes desservant un large public et celles utilisées par un public plus restreint, la BSN permet de définir une stratégie numérique, faisant de Gallica un possible « pivot du développement des bibliothèques numériques en France »<sup>82</sup>.

C'est dans le cadre de cette réflexion également qu'a été envisagée la mise en place de l'opération « Gallica marque blanche », qui devrait, à l'avenir, permettre à des bibliothèques de développer, sur leurs propres serveurs, des interfaces disposant des outils logiciels de Gallica, tout en intégrant la charte graphique de l'établissement qui souhaiterait numériser ses collections<sup>83</sup>.

En Allemagne, de la même façon, des projets ont été lancés pour tenter d'articuler au mieux les différentes bibliothèques numériques. David-Georges Picard parle ainsi de la mise en place d'une « rationalisation par la centralisation »<sup>84</sup>, par l'intermédiaire, par exemple, du portail *Vascoda*. La *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG) soutient également le projet « *DFG-Viewer* »<sup>85</sup>, dont l'initiative revient à la *Staats- und Landesuniversitätsbibliothek* de Dresde, qui a mis en ligne un agrégateur à même de moissonner l'ensemble des documents numérisés en Allemagne. Cela permet aux usagers d'utiliser une interface unique pour accéder aux contenus des différents établissements partenaires, au nombre de six aujourd'hui<sup>86</sup>.

Ce type de partenariats, envisagés comme un moyen d'articuler les différentes plateformes numériques cherche souvent à pallier les incohérences et les complexités d'un paysage numérique marqué par différents héritages politiques et culturels.

---

<sup>78</sup> CADIS, Maria-Livia, *Améliorer la visibilité des bibliothèques numériques sur Internet : état des lieux et perspectives de la coopération numérique en France*, CLAERR Thierry (dir.), Mémoire DCB Enssib, 2011, p. 28.

<sup>79</sup> Le format METS (*Metadata Encoding and Transmission Standard*) a été développé par la *Digital Library Foundation* en 2001 et est aujourd'hui maintenu par la Bibliothèque du Congrès. Il permet d'exprimer des métadonnées de plusieurs natures pour définir un document numérique et facilite la transmission, l'échange, et l'archivage de ce dernier.

<sup>80</sup> Le format TEI est une norme de balisage des documents électroniques qui permet de structurer et échanger plus simplement des textes.

<sup>81</sup> Entretien avec Frédéric Blin, 21 septembre 2012.

<sup>82</sup> CADIS Maria-Livia, *Améliorer la visibilité des bibliothèques numériques sur Internet : état des lieux et perspectives de la coopération numérique en France*, op.cit., p. 27.

<sup>83</sup> Voir, sur la question du programme « marque blanche », p. 50.

<sup>84</sup> PICARD, David-Georges, *Les politiques de numérisation des documents scientifiques et techniques des bibliothèques en Allemagne*, BLIN, Frédéric (dir.), Mémoire DCB, ENSSIB, 2008, p.61.

<sup>85</sup> Voir le site internet consacré au projet : <http://dfg-viewer.de/ueber-das-projekt/>. Consulté le 25 octobre 2012.

<sup>86</sup> Voir <http://dfg-viewer.de/ueber-das-projekt/projektpartner/>. Consulté le 25 octobre 2012.

### 3. HÉRITAGES, TRADITIONS POLITIQUES ET RAPPORTS DE FORCE

La rationalisation du paysage des bibliothèques numériques, souhaitée par les Etats se heurtent, cependant, au contexte dans lequel sont nées ces plateformes. Nelly Sciardis déclare qu' « au nom de l'exception culturelle, de la diversité culturelle ou de la réduction de la fracture numérique entre le Nord et le Sud, (...) pour contrer à la fois ce que l'on nomme l'impérialisme culturel anglo-saxon et des logiques purement commerciales »<sup>87</sup>, les créations de bibliothèques numériques sont le fruit d'initiatives politiques. De fait, la coopération entre bibliothèques, dans ce domaine, souffre de situations contrastées, selon les Etats, et des liens qui préexistent entre les établissements, régions ou pays.

#### 3.1. Des avancées diverses suivant les traditions politiques

##### *Les bibliothèques numériques, reflet de la répartition documentaire sur le territoire ?*

Les liens entre les grandes plateformes, situées au cœur des pratiques des usagers, et les plus petites bibliothèques virtuelles, dont l'utilisation est souvent l'apanage de groupes de chercheurs plus restreints, illustrent des rapports de force entre établissements, qui s'exercent sur un territoire physique, bien distinct du domaine virtuel. Quelles influences ont les disparités de la répartition physique des fonds documentaires dans chaque pays sur le bouleversement de ces rapports de force au niveau numérique ?

Aux Etats-Unis, de grandes bibliothèques, souvent universitaires<sup>88</sup>, sont dépositaires de fonds conséquents et créent un réseau dense d'institutions importantes, sans que ne se distingue l'une d'entre elles, au niveau hiérarchique, même si la bibliothèque du Congrès a pu jouer ce rôle dans certains cas, comme pour la définition de standards et de normes par exemple. Cependant, la majorité des bibliothèques universitaires américaines ne se sont pas lancées de façon individuelle dans la mise en ligne de bibliothèques numériques. La plupart des bibliothèques virtuelles américaines se sont en effet construites dans une approche coopérative, par l'intermédiaire d'acteurs fédérateurs privés (Google) ou avec des organismes à but non lucratif (*Hathi Trust*, *Internet Archive*), qui regroupent sur une même plateforme les collections de plusieurs bibliothèques. La dimension collaborative des projets américains est affirmée, souvent dès le lancement des programmes. Guy Cobolet cite ainsi l'exemple de la *National Library of Medicine*. Dotée pourtant de fonds très riches en histoire de la médecine, cette bibliothèque ne dispose pas, jusqu'en 2011, d'une bibliothèque numérique propre. Pour cause, celle-ci est envisagée, depuis de longues années, autour d'un système coopératif élargi. Mis en ligne depuis quelques mois, la bibliothèque numérique *Medical Heritage Library* dispose d'ores et déjà de plus de 30 000 documents en ligne, issus de nombreuses bibliothèques<sup>89</sup>.

---

<sup>87</sup> SCIARDIS, Nelly, *Europeana, Le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : légitimité des communautés instaurées par ces bibliothèques numériques patrimoniales*, HURINVILLE, Franck (dir.), Mémoire DCB, ENS-SIB, 2012, p. 14.

<sup>88</sup> Citons, par exemple, les bibliothèques des universités de l'*Ivy League* : Cornell, Harvard, Yale, Columbia, Brown, Dartmouth, Pennsylvanie, Princeton.

<sup>89</sup> Entretien avec Guy Cobolet, 24 juillet 2012.



En France, en revanche, la répartition documentaire « physique » se retrouve au niveau numérique. La concentration des fonds dans les murs de la BnF, par l'intermédiaire du dépôt légal notamment, implique une configuration très centralisée des bibliothèques numériques. De fait, Gallica constitue, de loin, la plus grande bibliothèque virtuelle française, par rapport à laquelle les autres plateformes, plus petites, se positionnent, s'intègrent ou se distinguent. L'introduction de plus en plus généralisée du moissonnage par protocole OAI-PMH<sup>90</sup> a permis de resserrer les liens entre ces différentes bibliothèques numériques, souvent nées d'initiatives locales. Ces liens permettent également, par une dissémination des contenus, de multiplier les possibilités d'accès aux documents. En outre, la dispersion des données permet de maintenir, grâce aux différents angles d'approche de chaque bibliothèque numérique, un traitement différent du document, plus ou moins éditorialisé, en mode image ou en mode texte.

Les plus grandes bibliothèques numériques, en termes de nombre de documents numérisés, sont aujourd'hui celles qui se sont construites dans une situation de monopole géographique ou thématique. Lorsque des initiatives de bibliothèques numériques au niveau local ou régional précèdent l'établissement d'une bibliothèque virtuelle nationale, la coordination de toutes les plateformes dans le but de créer un portail commun peut s'avérer complexe *a posteriori*. En Allemagne, par exemple, on trouve plusieurs bibliothèques numériques conséquentes (*Bayerische Staatsbibliothek* à Munich par exemple<sup>91</sup>), sans que ne se dégage encore un agrégateur englobant les ressources documentaires nationales<sup>92</sup>. En Espagne, un portail susceptible, à terme, d'embrasser les collections de tout le territoire national a été mis en place<sup>93</sup>, mais le travail, encore en construction, doit faire face à la dispersion des nombreuses collections déjà numérisées en Andalousie<sup>94</sup> ou en Aragon<sup>95</sup> par exemple.

### *La coopération, miroir de traditions politiques et culturelles*

Si le nombre et la situation des différentes bibliothèques numériques varie selon les pays, l'avancée de la coopération entre bibliothèques bénéficie ou souffre, elle aussi, des traditions politiques qui imprègnent les territoires dans lesquels elles naissent. De manière générale, on constate que les pays de tradition politique fédérale jouissent, souvent, de réseaux collaboratifs plus étendus, que ce soit aux États-Unis, ou en Allemagne, par exemple. En Europe, le rôle moteur de l'Allemagne dans la naissance de projets de coopération autour du numérique n'est pas démenti. Pour Frédéric Blin, le modèle allemand de la DFG, qui dispense des programmes pour les bibliothèques depuis 1949, a essaimé en Europe, comme le montre l'exemple du projet BSN<sup>96</sup>. De même, la prise en main par le Ministère de l'Ensei-

<sup>90</sup> Le protocole OAI-PMH (*Open Archive Initiative Protocol for Metadata Harvesting*) permet de signaler les métadonnées référençant des documents tout en laissant ces ressources à leur emplacement initial. Basé sur le schéma *Dublin Core*. Pour plus de détails à ce sujet, voir : <http://www.culture.gouv.fr/mrt/numerisation/fr/technique/documents/oai.pdf>. Voir également CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle (dir.), *Numériser et mettre en ligne*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2010, p. 115-117.

<sup>91</sup> Voir [http://www.digitale-sammlungen.de/index.html?c=digitale\\_sammlungen&l=de](http://www.digitale-sammlungen.de/index.html?c=digitale_sammlungen&l=de). Consulté le 27 octobre 2012.

<sup>92</sup> Le projet DFG Viewer, aujourd'hui en marche, a pour objectif, à terme, de jouer ce rôle. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Voir p. 28.

<sup>93</sup> Il s'agit de la *Biblioteca Digital Hispanica* : <http://bdh.bne.es/bnearch/>. Consulté le 27 octobre 2012.

<sup>94</sup> Voir le site web de la *Biblioteca virtual de Andalucía* : <http://www.bibliotecavirtualdeandalucia.es/opencms>. Consulté le 27 octobre 2012.

<sup>95</sup> Voir le site de la *Biblioteca virtual de Derecho Aragones* : <http://www.derechoaragones.es/i18n/estaticos/contento.cmd?pagina=estaticos/indice>. Consulté le 27 octobre 2012.

<sup>96</sup> Entretien avec F. Blin, 21 septembre 2012.

gnement supérieur et de la recherche de l'acquisition d'une partie des archives de périodiques électroniques est en partie liée à l'expérience allemande, qui pratiquait les licences nationales depuis quelques temps déjà. Enfin, c'est également l'Allemagne qui a joué un rôle précoce dans la mise en place d'un réseau coopératif pour la libre mise à disposition de la littérature grise, dans le cadre des archives ouvertes.

Aux Etats-Unis, de la même façon, les bibliothèques universitaires, notamment, s'inscrivent, depuis très longtemps, dans une démarche coopérative, qui permet de donner naissance à des programmes de grande ampleur, regroupant un nombre de partenaires particulièrement important. A titre d'exemple, citons l'histoire de l'*Association of Research Libraries*<sup>97</sup>, fondée en 1932, qui regroupe, aujourd'hui, 125 bibliothèques universitaires américaines<sup>98</sup> et soutient activement les projets collaboratifs qui les relient. Dans les pays de tradition politique fédérale, les habitudes de coopération sont, de fait, plus ancrées que dans les pays politiques de tradition centralisée, où celles-ci se sont souvent développées plus récemment.

Plus largement, au-delà de la seule organisation politique actuelle, ce sont les cultures « latines » et « nordiques » qui s'opposent en termes d'habitudes coopératives. Pour Guy Cobolet, directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Santé, cette disparité est visible, par exemple, à travers l'implantation, en France, du programme coopératif de numérisation à la demande, *eBooks on Demand (EOD)*<sup>99</sup>. Ce service propose aux lecteurs, à partir du catalogue en ligne des bibliothèques partenaires du projet, de commander la numérisation de l'ouvrage qui les intéresse, dès lors que celui-ci n'est plus sous droit. Chaque établissement se charge ensuite, en interne, de numériser l'ouvrage et l'envoi au lecteur, au format pdf, image et texte. Depuis 2009, le service EOD propose, en outre, un service de *reprint*, qui permet au lecteur d'obtenir, en plus de la version électronique, une version imprimée du fichier. Les documents numérisés peuvent ensuite être inclus dans la bibliothèque numérique de l'établissement, si celle-ci en possède une. Ces documents peuvent ainsi, si la bibliothèque numérique est moissonnée grâce au protocole OAI-PMH, venir enrichir les contenus de bibliothèques numériques à plus grande échelle (Gallica, Europeana)... Depuis plusieurs années, un catalogue, présent sur le site internet dédié au service EOD<sup>100</sup>, fusionne les OPAC de chaque bibliothèque et renvoie ensuite les lecteurs vers les catalogues locaux. Cela permet d'éviter les risques de doublons dans les fichiers numériques produits, tout en offrant la possibilité aux usagers d'accéder au service directement par le site internet EOD et non uniquement par les catalogues de chaque bibliothèque partenaires.

Entièrement initié et financé par l'Union européenne, le projet EOD regroupe, dès 2006, treize bibliothèques de huit pays différents, avant d'accueillir de nouveaux membres à partir 2008. En novembre 2012, 32 bibliothèques de douze pays européens différents proposent le service EOD<sup>101</sup>. A l'avenir, il est prévu d'élargir la participation à EOD à d'autres établissements culturels, tels que les musées, par exemple.

Actuellement, en France, ce service n'est encore proposé que par deux bibliothèques, dont l'une n'a rejoint le réseau que depuis quelques semaines : le Service commun de la Documentation de Strasbourg<sup>102</sup> et la Bibliothèque Interuniversitaire de

---

<sup>97</sup> Voir, sur le site de l'ARL, les missions que s'est fixée l'association : <http://www.arl.org/arl/governance/mission.-shtml>. Consulté le 17 novembre 2012.

<sup>98</sup> Voir les noms des 125 bibliothèques <http://www.arl.org/arl/membership/members.shtml>. Consulté le 17 novembre 2012.

<sup>99</sup> Voir le site internet consacré au service : <http://books2ebooks.eu/fr>. Consulté le 17 novembre 2012.

<sup>100</sup> Voir <http://books2ebooks.eu/fr>.

<sup>101</sup> Ces trente bibliothèques sont réparties ainsi par pays : six en Allemagne, huit en Autriche, deux en Hongrie, une en Slovaquie, deux en République tchèque, deux en Suède, une au Danemark, deux en Estonie, deux en Suisse, deux en France, une au Portugal.

<sup>102</sup> L'adhésion du SCD de Strasbourg au service EOD date de novembre 2012 : voir <http://www.sicd.u-strasbg.fr/actu/?cat=14>. Consulté le 18 novembre 2012.

Santé de Paris (BIUS)<sup>103</sup>. Ce service, pourtant vieux de six ans déjà reste encore peu utilisé dans les bibliothèques françaises et, donc, méconnu de leurs lecteurs. De manière générale, presque aucune bibliothèque du Sud de l'Europe n'a intégré le réseau, ni aucune bibliothèque anglaise. Pourtant, EOD pourrait représenter un réel avantage pour de nombreuses bibliothèques françaises, qu'elles soient patrimoniales, universitaires ou publiques<sup>104</sup>. Selon Guy Cobolet, les pays germanophones et nordiques se sont rapidement investis dans le projet, en raison, notamment de l'existence de traditions coopératives plus fortes dans les pays fédéraux et d'Europe du Nord que dans les pays d'Europe du Sud, habitués à une gestion plus centralisée et moins enclins, souvent, à participer à ce type de projet.

Certains établissements français, ayant connaissance de l'existence du réseau EOD, décident de pratiquer, en interne, la numérisation à la demande, sans toutefois s'intégrer au programme européen. Le SICD 2 de Grenoble, par exemple, a fait le choix de ne pas participer au réseau EOD<sup>105</sup>. Le maintien d'un service de numérisation à la demande en dehors du programme EOD, annule en partie l'effort de mutualisation (catalogue, signalement à plus grande échelle...), qui représente, pour ce type de projet, un réel atout et permet d'améliorer la qualité de service attendue de ce type d'offre. Dans les années à venir, un des buts d'EOD est, outre l'élargissement du réseau à de nouveaux membres, la mise en place, à travers ce programme, d'un réel « modèle de coopération européenne »<sup>106</sup>, reliant de multiples acteurs culturels par l'utilisation des outils numériques et des technologies de l'information. Plusieurs bibliothèques françaises seraient sur le point, dans les années qui viennent, de rejoindre le projet EOD. La Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNUS), notamment, envisageait d'adhérer au service au début de l'année 2012<sup>107</sup>, mais cela n'a, à notre connaissance, pas été encore fait. Pour Frédéric Blin, il devrait en résulter une

simplification du service aux usagers, des économies de gestion interne, une augmentation des demandes, de nouvelles retombées économiques, et une meilleure visibilité européenne de la BNUS et de ses collections<sup>108</sup>.

Il serait pourtant réducteur d'estimer que la seule centralisation politique nuit au développement de la coopération et que les pays fédéraux ne rencontrent aucune difficulté lors de la mise en place de projets de coopération dans le domaine du numérique en bibliothèques. Pour Frédéric Lemmers, par exemple, le découpage fédéral de la Belgique n'est pas sans poser problème dans ce domaine :

---

<sup>103</sup> La BIUS fait partie des premiers membres du réseau EOD, soit depuis 2009. Entretien avec G. Cobolet, 24 juillet 2012.

<sup>104</sup> Ce service constitue un réel intérêt pour les lecteurs et ne représente qu'un très faible investissement financier pour les bibliothèques. En effet, jusqu'en 2009, l'adhésion au programme était gratuite et chaque établissement recevait même une subvention pour acheter un scanner adapté, si la bibliothèque ne disposait pas encore d'une chaîne de numérisation. Par la suite, la subvention annuelle de chaque participant est d'une valeur relativement modique (1 000 euros), quand le maintien et l'alimentation du site internet, ainsi que la communication autour du projet est assumée par l'Union Européenne. Le coût de la numérisation est très limité voire même nul, dans la mesure où les internautes peuvent payer le fichier qu'ils souhaitent numériser si la bibliothèque le demande, même si le coût est relativement peu élevé. Le coût n'est pas fixe et dépend de chaque bibliothèque. A la BIUS, il est de dix euros par ouvrage et 0,15 euros par page numérisée. Pour un ouvrage de 200 pages, cela revient donc à une somme de 40 euros. Ces prix restent raisonnables et nettement inférieurs à ceux pratiqués, par exemple, par la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (voir <http://www.bnu.fr/sites/default/files/Tarifs.pdf> Consulté le 18 novembre 2012).

<sup>105</sup> La bibliothèque numérique n'est pas encore active. Sa mise en ligne est prévue à l'automne 2012.

<sup>106</sup> Voir le site internet d'EOD, <http://books2ebooks.eu/fr/content/les-livres-de-l%E2%80%99Europe-disponibles-sous-forme-%C3%A9lectronique-%C3%A0-la-demande-et-%C3%A0-un-prix>. Consulté le 18 novembre 2012.

<sup>107</sup> BLIN, Frédéric, *La BNU de Strasbourg et la numérisation de son patrimoine*, Intervention lors de la journée d'étude ABF – Cordial, « La numérisation du patrimoine », 21 novembre 2011.

<sup>108</sup> BLIN, Frédéric, *ibid.*



La Belgique est un Etat fédéral, devenu fort complexe du point de vue de sa structure politique et administrative, en particulier pour les domaines qui touchent à la culture, au patrimoine et à la recherche scientifique. Des projets différents et complémentaires sont menés à ces différents niveaux de pouvoir<sup>109</sup>.

Dans tous les cas, le contexte dans lequel s'inscrivent ces projets est en partie garant de la mise en place des réseaux coopératifs, et ne doit pas être négligé. Suivant les traditions politiques, mais également les liens privilégiés établis entre certaines institutions, certains pays, ou certaines régions, un même projet peut connaître un engouement remarquable ou subir, au contraire de nombreuses difficultés.

### **3.2. Des relations privilégiées suivant le contexte historique et géographique**

La mise en place de réseaux dans le domaine des bibliothèques numériques s'appuie souvent sur des structures existantes et tire avantage des facilités de communication d'ores et déjà établies entre régions ou pays. L'histoire commune, la cohérence d'aires géographiques ou linguistiques régionales, les liens culturels sont autant de points favorisant l'établissement de projets collaboratifs. De fait, les initiatives de projets participent souvent de la mise en valeur d'un patrimoine commun.

#### ***L'exemple de la BNUS, pivot de la coopération inter-régionale en Alsace et dans le Bade-Württemberg***

L'exemple des liens inter-régionaux qui unissent l'Alsace et le Bade-Württemberg dans le bassin rhénan met en lumière le rôle que jouent l'histoire et la langue dans l'établissement de projets communs en bibliothèque. A ce titre, la BNUS, institution culturelle majeure de la région rhénane, qui fut une cheville ouvrière des politiques documentaires françaises et allemandes durant les différentes périodes d'occupation de l'Alsace-Lorraine, occupe une place de premier ordre dans la mise en place de projets collaboratifs numériques dans cette région, tant au niveau universitaire, qu'en tant que bibliothèque moteur et de référence au niveau régional.

Membre de l'Université du Rhin supérieur (EUCOR), la BNUS participe à la mise en réseau des bibliothèques des différentes universités partenaires<sup>110</sup>, ainsi qu'à l'élaboration de programmes numériques communs. La mise en place d'un « réseau transfrontalier de sources historiques numérisées »<sup>111</sup> prévoit, notamment, de présenter de façon « commune, digitale et bilingue » ces archives, afin de préserver la « mémoire de l'espace du Rhin supérieur et de sa formation ». Dans ce cadre, un projet de numérisation des fonds cartographiques anciens de la région du cours moyen du Rhin, datant notamment du XIX<sup>e</sup> siècle, devrait permettre, à terme, de regrouper, virtuellement, un fonds documentaire cohérent issu des différentes bibliothèques et centres d'archives partenaires du réseau EUCOR<sup>112</sup>, portant sur l'histoire du Rhin, zone fronta-

<sup>109</sup> Voir les réponses de F. Lemmers au questionnaire, annexe n° 1, p. 85.

<sup>110</sup> Le réseau EUCOR regroupe : les bibliothèques de l'Université de Freiburg, de Basel, de Strasbourg, de l'Université de Haute-Alsace (Mulhouse-Colmar), ainsi que la BNUS, la KIT-Bibliothek et la Badische Landesbibliothek. Voir <http://www.eucor-uni.org/fr/eucor/bibliotheques>. Consulté le 20 novembre 2012.

<sup>111</sup> Voir le site internet de l'Eucor : <http://www.eucor-uni.org/fr/network/reseau-transfrontalier-de-sources-historiques-numerisees-les-archives-comme-memoire-de-l-espace-du-rhin-superieur-et-de>. Consulté le 20 novembre 2012.

<sup>112</sup> Voir les partenaires du projet sur <http://archives-fr.hypotheses.org/promoteurs-et-partenaires-du-projet>. Consulté le 20 novembre 2012.

lière porteuse d'histoire pour la France et l'Allemagne<sup>113</sup>. Un projet de base bibliographique commune, regroupant des ressources de ces différents établissements est également en cours<sup>114</sup>. Dans ce cas précis, un travail sur « les interprétations différenciées des frontières entre les Etats »<sup>115</sup> participe de la politique d'amitié franco-allemande et de la liaison entre ces deux régions frontalières, accueillant des étudiants des deux pays. Sur le blog du projet, les participants déclarent que la

division séculaire du patrimoine entre la France et l'Allemagne a eu un effet particulièrement grave : elle a produit dans la tête des historiens, des chercheurs et surtout chez les habitants de la région du Rhin supérieur, des frontières qui, au regard de l'histoire, existaient peu, voire n'existaient pas du tout. Ce sont ces obstacles qu'un portail commun, bilingue, transfrontalier dans son contenu même, ainsi qu'un réseau ouvert de centres d'archives, soutenu par des institutions et associations expertes en histoire et en civilisation, doivent surmonter<sup>116</sup>.

L'ouverture récente vers les pays scandinaves se traduit également au niveau culturel par la mise en place, dans le cadre de l'EUCOR, d'un programme de numérisation d'un corpus de livres scandinaves rares, datant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, conservés à la BNUS. Les chercheurs des différentes universités du réseau EUCOR sont chargés d'établir un corpus de 200 ouvrages précieux, destinés à enrichir le portail allemand ViFaNord, relatif à l'histoire de l'Europe du Nord<sup>117</sup>, qui sera doté, à cette occasion, d'une interface en français<sup>118</sup>.

Un partenariat privilégié lie également la BNUS à la *Zentral-Landesbibliothek* de Stuttgart. Des projets de numérisation communs sont aujourd'hui à l'étude. Un des axes éventuels de cette politique de numérisation pourrait porter sur les livres d'amitié, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, éléments représentatifs de la culture germanique, dont l'usage est relativement répandu, à l'époque moderne notamment, dans la région rhénane et en Europe, de façon générale<sup>119</sup>.

Citons enfin le projet d'enrichissement du portail sur les sciences religieuses de l'Université de Tübingen<sup>120</sup>, qui a pour objectif la mise en place d'une version française de ce site internet et la participation au dépôt de contenus concernant ce domaine d'étude. La BNUS, centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) en sciences religieuses, dispose de fonds complémentaires, à même d'apporter un éclairage culturel différent. La traduction du portail en français constitue la première étape du projet, qui devrait permettre de resserrer les liens entre chercheurs français et allemands. La BNUS pourra, par la suite, contribuer à l'alimentation du portail de manière régulière, grâce à un partenariat stable avec la bibliothèque universitaire de Tübingen.

Dans le cadre des politiques à l'œuvre depuis plusieurs années, soutenant le rapprochement franco-allemand, le travail mené dans ce type d'initiatives collaboratives participant à la mise en place d'une identité culturelle commune est essentiel et largement soutenu par les deux pays et l'Union européenne. Notons, par

<sup>113</sup> Voir <http://www.eucor-uni.org/fr/eucor/bibliotheques>. Consulté le 20 novembre 2012.

<sup>114</sup> Entretien avec F. Blin, 21 septembre 2012.

<sup>115</sup> Voir <http://www.eucor-uni.org/fr/project/numerisation-de-fonds-cartographiques-anciens>. Consulté le 20 novembre 2012.

<sup>116</sup> Voir : <http://archives-fr.hypotheses.org/>. Consulté le 20 novembre 2012.

<sup>117</sup> Voir le site de ViFaNord : <http://www.vifanord.de/>. Consulté le 21 novembre 2012.

<sup>118</sup> Entretien avec Frédéric Blin, 21 septembre 2012. Voir également, à ce sujet, le paragraphe consacré au projet dans le rapport d'activité 2011 de la BNUS (p.38) : <http://www.bnu.fr/sites/default/files/RA2011Web.pdf>.

<sup>119</sup> Entretien avec F. Blin, 21 septembre 2012.

<sup>120</sup> Ce projet devrait voir le jour en 2015-2016. Entretien avec F. Blin, 21 septembre 2012.

exemple, que le fonds européen de développement régional (FEDER) finance pour moitié le projet de numérisation des cartes de la région du Rhin supérieur<sup>121</sup>.

### ***La coopération, outil du maintien d'une identité culturelle ou linguistique à travers le monde : L'exemple de la francophonie***

L'appui d'une histoire commune, le partage d'une aire géographique transfrontalière favorisent, souvent, l'érection de projets collaboratifs dans le domaine du numérique. Il en est de même des repères procurés par une même aire linguistique. A cet égard, l'exemple des projets de coopération francophones s'avère particulièrement intéressant.

Nous l'avons vu plus haut<sup>122</sup>, l'intervention de Google dans le domaine des bibliothèques numériques a fait naître, entre autres, la crainte d'un paysage documentaire numérique majoritairement anglophone. Pour Jean-Noël Jeanneney, c'est en partie la question de la représentation de la langue française sur la Toile a motivé la création d'Europeana<sup>123</sup>. Il déclare ainsi que « la France et sa Bibliothèque nationale ont une responsabilité particulière envers le monde francophone »<sup>124</sup>. Le souci du maintien de cette identité linguistique, mais aussi historique et culturelle, a également poussé à la mise en place d'autres bibliothèques numériques œuvrant à la représentation de la langue française, soutenues par les réseaux CIFNAL (*Collaborative Initiative for French Language Collections*) ou encore RFN (Réseau francophone numérique).

Sous l'impulsion de la BnF, en partenariat avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), alors sous la direction de Lise Bissonnette, cinq bibliothèques nationales se retrouvent à Paris en 2006 et créent le Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques (RFBNN)<sup>125</sup>. Au cours des mois qui suivent, le RFBNN décide d'élargir son réseau à plusieurs pays francophones du Sud, et devient le RFN. Le réseau se dote alors d'une charte, qui affirme que le but du consortium est de « valoriser la diversité des sources documentaires francophones de toutes les parties du monde dans la durée et l'actualité. Il est aussi d'aider les pays membres à conserver et à reconstituer leur patrimoine documentaire, notamment le patrimoine imprimé des pays du Sud, où qu'il soit conservé (...), [de] sélectionner, collecter, numériser et préserver les contenus francophones et en assurer l'accessibilité »<sup>126</sup>.

Outre la problématique linguistique, une problématique historique participe semble-t-il à cet élargissement du réseau. En effet, parmi les bibliothèques partenaires<sup>127</sup>, huit se trouvent aujourd'hui dans d'anciennes colonies françaises (Cambodge, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Sénégal, Maroc, Tunisie, Vietnam). Les différentes étapes de la création de ce réseau montrent un déplacement des objectifs et

---

<sup>121</sup> Pour un budget total de 312 460 euros, 156 230 euros sont apportés par des financements européens. Voir <http://www.eucor-uni.org/fr/network/reseau-transfrontalier-de-sources-historiques-numerisees-les-archives-comme-memoire-de-l-espace-du-rhin-superieur-et-de>. Consulté le 20 novembre 2012.

<sup>122</sup> Voir p. 20.

<sup>123</sup> Voir, à ce sujet, JEANNENEY, Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut*, Paris : Mille et une nuits, 2005 et BERTHIAUME, Guy, PAYEN, Carole, « Le Réseau francophone numérique », *BBF*, 2012, n°6, p. 32- 33.

<sup>124</sup> JEANNENEY J.N., « Quand Google défie l'Europe », *Le Monde*, 23 janvier 2005.

<sup>125</sup> Il s'agit des bibliothèques nationales de Belgique, du Canada, de France, du Luxembourg, du Québec et de Suisse. Voir BERTHIAUME, Guy, PAYEN, Carole, *op.cit.*, p. 32- 33.

<sup>126</sup> Voir la charte adoptée par le RFN, datée du 25 mars 2010, [www.rfnum.org/documents/Charte\\_du\\_RFN\\_2010\\_05.doc](http://www.rfnum.org/documents/Charte_du_RFN_2010_05.doc). Consulté le 22 novembre 2012.

<sup>127</sup> On en comptait 17 lors de la signature de la charte de 2010. Voir [www.rfnum.org/documents/Charte\\_du\\_RFN\\_2010\\_05.doc](http://www.rfnum.org/documents/Charte_du_RFN_2010_05.doc). Consulté le 22 novembre 2012. Voir la carte du réseau actuel en annexe n° 8, p. 107

des rôles entendus pour le RFN en quelques années. Envisagé au début à l'échelon national et au niveau exclusivement linguistique, le projet s'est ensuite élargi pour devenir un plus solidaire, relevant également d'un programme de coopération numérique entre Nord et Sud, au sein duquel la formation joue un rôle essentiel, que Guy Berthiaume et Carole Payen qualifient de « clé de voûte du réseau »<sup>128</sup>. Driss Khrouz, directeur de la bibliothèque nationale du royaume du Maroc souligne que le RFN

constitue un vecteur essentiel dans la promotion, la consolidation et la valorisation des valeurs humanistes partagées et il est bon que la langue française en soit un vecteur privilégié (...). La francophonie est une richesse, un idéal, une vision du monde vers lesquels convergent des acteurs pourtant issus d'environnements socioculturels radicalement différents. Elle crée une dynamique commune, un ancrage qui tire vers un horizon commun. Son maintien ainsi que son développement sont une priorité, une obligation, un devoir envers les générations futures, dépositaires des richesses patrimoniales et des valeurs qu'elle défend<sup>129</sup>.

Dans ce travail de diffusion de la langue française et de participation au rayonnement de celle-ci « comme langue essentielle de la diversité culturelle et comme instrument du dialogue des cultures »<sup>130</sup>, la BnF joue un rôle central. En mettant en place, au Haut-de-jardin, mais aussi sur Internet, un centre de ressource francophone, la BnF affirme son rôle de tête de réseau de la francophonie. À terme, le portail du Centre de ressources francophones devrait offrir aux usagers une sélection d'ouvrages francophones et utiles à l'étude de la francophonie. Envisagée comme un « rempart contre toutes les théories qui hiérarchisent et opposent les civilisations les unes aux autres », pour Franck Hurinville, la francophonie est une priorité, et la BnF et les établissements partenaires du RFN doivent investir le domaine numérique et garantir, de la sorte, un pivot de regroupement pour l'ensemble des Francophones dispersés sur le globe. On voit ici le rôle essentiel joué par la bibliothèque numérique, comme point de ralliement et d'affirmation d'une identité culturelle commune.

Parallèlement aux initiatives nées de la francophonie, la numérisation de fonds français est également au cœur des préoccupations d'autres projets. Le CIFNAL, notamment, a pour but de « promouvoir et de faciliter les échanges coopératifs d'idées et de ressources entre les bibliothèques de recherches francophones et nord-américaines »<sup>131</sup>. Essentiellement concentré autour des bibliothèques américaines, le réseau CIFNAL travaille cependant en partenariat avec une bibliothèque francophone (l'Université des Antilles et de la Guyane) et certaines personnes en France<sup>132</sup>. Par ailleurs, d'autres collaborateurs peuvent être contactés, au niveau international, pour l'établissement de certains projets. L'exemple du projet de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque Bleue met par exemple en œuvre la collaboration entre la bibliothèque de l'Université de Chicago et la Médiathèque de l'agglomération troyenne. Dans ce cas précis, le financement vient, en grande partie, de l'institution américaine, tandis que la bibliothèque française met à disposition

<sup>128</sup> BERTHIAUME, Guy, PAYEN, Carole, « Le Réseau francophone numérique », *BBF*, 2012, n°6, p. 35.

<sup>129</sup> KHROUZ, Driss, « Le numérique au service d'une culture en partage », *BBF*, 2012, n°6, p. 42.

<sup>130</sup> HURINVILLE, Franck, TOURNERIE, Sarah, « Pour une francophonie numérique », *BBF*, 2012, n°6, p. 51.

<sup>131</sup> Voir le site du CIFNAL : <http://www.crl.edu/fr/grn/cifnal>. Consulté le 22 novembre 2012.

<sup>132</sup> Voir <http://www.crl.edu/fr/grn/cifnal/member-list>. Consulté le 22 novembre 2012. Des personnes de l'Association des bibliothécaires de France, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de la BIUM, ou encore de l'ENSSIB participent ainsi, à titre personnel, au réseau CIFNAL.

ses fonds à numériser (2 500 ouvrages). La BnF, quant à elle, s'engage auprès du réseau CIFNAL dans le cadre du projet de numérisation des pamphlets révolutionnaires<sup>133</sup>. Le programme n'en est encore qu'à ses débuts, mais il devrait permettre de raffermir les relations entre bibliothèques francophones ou depositaires de fonds en français, quel que soit le continent sur lequel elles se trouvent, autour du projet de sauvegarde et de diffusion de documents rédigés dans la même langue.

Ce rapide état des lieux des bibliothèques numériques montre l'hétérogénéité des différents projets existants. Que la coopération ait été considérée comme principe dès le départ ou non, aucune bibliothèque numérique aujourd'hui, qu'elle ait une visée universelle ou plus ciblée, au niveau local ou international, ne peut faire l'économie de la coopération. Cependant, comme on l'a vu, selon les objectifs fixés pour chaque projet, le lieu de naissance de la bibliothèque virtuelle, son intégration au cœur du paysage numérique, la coopération ne peut être envisagée de la même façon.

L'étude de l'origine et des fondements des projets permet, d'ores et déjà, d'expliquer en partie les différentes approches des partenariats. Selon les objectifs que l'on souhaite attribuer à la collaboration, différentes formes de partenariats peuvent être envisagées. Les projets coopératifs dans le domaine des bibliothèques numériques sont souvent considérés selon l'angle d'approche du partage de contenus. Cependant, de plus en plus, la mutualisation technique ou économique constitue un moyen de parvenir à l'enrichissement documentaire des plateformes et représente donc une part importante des partenariats lancés autour des bibliothèques virtuelles.

---

<sup>133</sup> Voir annexe n°7, p. 105.



# POURQUOI ET COMMENT COOPÉRER DANS LE DOMAINE DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES ?

---

Nous l'avons vu plus haut, la coopération s'inscrit dans un paysage marqué par la présence des différentes bibliothèques numériques déjà existantes, leur interaction sur la Toile, mais aussi par les prédispositions historiques, linguistiques ou géographiques qui existent entre les différents pays et établissements. Les formes de coopération varient également selon les rôles assignés aux partenaires au moment de la construction de la bibliothèque numérique. Les enjeux sont culturels, documentaires, technologiques, mais aussi économiques. Principal média de diffusion de l'information aujourd'hui, Internet permet d'accroître considérablement la visibilité des documents numérisés. La mise en place de partenariats peut infléchir ou du moins faire évoluer l'état des lieux que nous avons décrit plus haut, où s'opposent bibliothèques numériques globales, présentes aux différents carrefours du web et bien connues des usagers, et bibliothèques numériques de niche, au public plus confidentiel.

La mise en place d'une économie du web spécifique et la place qu'y occupe la diffusion de l'information encourage de plus en plus les bibliothèques à mutualiser leurs ressources et à faire appel à de nouveaux acteurs, parfois issus du privé, pour développer leurs interfaces. Par ailleurs, la montée en compétences exigée par les nouveaux standards du web et le perfectionnement des outils numériques facilitent le partage et l'autoformation technique. Le souci de sauvegarde et la nécessité urgente d'interopérabilité soulèvent de nouveaux défis technologiques que la coopération semble, seule, à même de résoudre. Pour toutes ces raisons, la coopération, sous toutes ses formes, est, aujourd'hui plus que jamais, au cœur des réflexions portant sur les bibliothèques numériques.

La collaboration, d'autant plus lorsque celle-ci s'exerce au niveau international et avec des établissements dont la taille et le rôle varient, enrichit visiblement la qualité des bibliothèques numériques, tout en soulevant divers problèmes dans la conduite des projets au quotidien.

## 1. TRAVAILLER AVEC DES « BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES »

Il existe probablement autant de types de partenariats que de bibliothèques et de projets. Dans le domaine des bibliothèques virtuelles, la collaboration se matérialise de façon différente, selon les objectifs qu'on lui assigne. Quelle que soit la situation, cependant, plusieurs solutions sont envisageables dans la gestion des relations avec les bibliothèques partenaires et dans la poursuite d'une communication entre établissements, souvent au niveau international. N'étant plus réservée aux grandes institutions et aux seules bibliothèques nationales, la coopération internationale pénètre le réseau des bibliothèques municipales et universitaires et la conduite de tels projets nécessite une adaptation des habitudes de travail et des cultures professionnelles.



## **1.1. La conduite de projets de coopération au quotidien**

Les projets de coopération, d'autant plus lorsque ceux-ci supposent une collaboration étroite, impliquant fortement plusieurs établissements, reposent sur une compréhension mutuelle des enjeux du projet pour chaque bibliothèque. Les divergences de cultures professionnelles ou encore de langues compliquent parfois la tâche. Selon le type de projet envisagé, le nombre et l'identité des partenaires impliqués, les modalités de coopération peuvent varier considérablement.

Les instances de développement des projets et la conduite des travaux au quotidien dépendent souvent du type de financement investi dans le programme. Les projets de numérisation coopératifs soutenus par des fonds européens doivent, par exemple, suivre une feuille de route bien précise. Frédéric Lemmers explique ainsi que, dans le cadre du projet Europeana Collections 14-18, « un certain nombre d'institutions se sont regroupées en consortium (...). Les activités du consortium sont regroupées en groupes de travail ou *Work Packages*, dont la coordination est assurée par une des institutions membres du consortium »<sup>134</sup>. Divisés de façon thématiques, les *Work Packages* impliquent donc chaque établissement dans la gestion d'un des aspects du projet, qu'il s'agisse de questions administratives, documentaires ou encore techniques. La mise en place de ce type de structure très rigide commande également un nombre de rencontres régulières avec des responsables de l'évaluation du projet au niveau européen. Les *Work Packages* étant définis avant même le début du projet, leur répartition est parfois modifiée dans le courant du projet. Claudia Fabian, directrice de la *Bayerische Staatsbibliothek* (BSB) déclare ainsi que l'un des six *Work Packages* définis pour le projet *Europeana Regia*, qui avait été attribué pendant les premiers mois à la Bibliothèque royale de Belgique, a finalement été dévolu à la BSB, pour des raisons de manque de personnel. Selon elle, les *Work Packages* imposent une formalisation qui oblige au respect strict d'un calendrier et d'une coordination dans le projet, ce qui en facilite la réussite dans bien des cas. Cependant, la définition très stricte de chaque axe du projet empêche parfois une souplesse qui s'avère souvent utile dans la conduite d'un programme au niveau européen, notamment dans le domaine des bibliothèques numériques, où des questions de formulation peuvent induire des problèmes de définition du rôle de chacun. Dans le cadre d'*Europeana Regia*, par exemple, le *Work Package* dont la BSB était originellement chargé, intitulé « Vérification de la qualité des images numérisées transférées à Europeana » a du être transformé, puisqu'aucune image n'était, à proprement parler, intégrées dans Europeana<sup>135</sup>.

Dans une organisation comme celle d'*Europeana Regia* ou d'*Europeana* 14-18, les organes de gestion sont multiples et se rencontrent selon un calendrier précis. L'ensemble des partenaires se rencontrent annuellement au « *consortium meeting* », tandis que les responsables de chaque *Work Package* se rencontrent deux fois par an, dans le cadre du « *Project Executive Board* ». Le *management Board*, regroupant quant à lui des responsables administratifs et légaux de chaque établissement, se réunit également une fois par an<sup>136</sup>. La rigidité des structures imposées par l'Union européenne a également pour but de faciliter la coopération entre plusieurs pays et institutions de cultures professionnelles différentes. Chaque institution est souvent impliquée, par ailleurs, dans d'autres projets de coopération au niveau national. La participation au projet européen doit donc être individualisée et doit pouvoir bénéficier d'instances qui lui sont spécifi-

<sup>134</sup> Réponse au questionnaire par Frédéric Lemmers, voir annexe n°1, p. 85.

<sup>135</sup> Entretien avec Claudia Fabian, le 11 septembre 2012.

<sup>136</sup> Voir à ce sujet les réponses de Frédéric Lemmers au questionnaire. Annexe n°1, p. 85.



quement dédiées, dans lesquelles les rôles de chacun sont précisément définis. Face à la multiplicité des personnes participant à chacun de ces programmes, les réunions et rencontres sont ainsi simplifiées et les personnes référentes clairement identifiées par tous.

D'autres types de partenariats peuvent s'avérer nettement moins formels. Kimberley Parker, chargée, à l'OMS, de l'animation du réseau HINARI, qui participe à la mise à disposition, gratuitement, de périodiques électroniques dans le domaine de la santé pour des hôpitaux et des bibliothèques universitaires dans les pays en voie de développement, déclare ainsi « nous essayons d'être aussi informels que possible » dans la mise en place de partenariats, et qu' « Aucun accord de partenariat n'est signé, et ceci fonctionne depuis plus de dix ans ! »<sup>137</sup>

La plupart du temps cependant, même lorsque les financements n'imposent pas une structure de direction stricte, les établissements porteurs du projet mettent en place une organisation adaptée à la mise en place du programme de numérisation. Le RFN, par exemple, s'est doté « d'un comité de pilotage de sept membres et d'une assemblée annuelle réunissant les représentants de tous ses membres »<sup>138</sup>. Les projets numériques du CIFNAL, quant à eux, sont conduits au niveau local par des « *projects coordinators* », désignés par le CIFNAL et ses membres. Une commission exécutive coordonne l'action globale<sup>139</sup>.

Selon le mode de coordination retenu, la gestion du budget varie. Dans les projets de numérisation, chaque établissement gère souvent les coûts relatifs aux ouvrages numérisés dans son établissement. Sur certains projets européens, comme *Europeana Regia*, les financements sont répartis entre chacun des *Work Packages*, par institution, au *pro rata* du nombre de manuscrits engagés dans le projet<sup>140</sup>. Dans le cadre de l'expérience IIPC (*International Internet Preservation Consortium*), Gildas Illien, rappelle que l'une des difficultés, concernant la gestion du budget dans le cadre d'un projet international, réside dans le décalage des années budgétaires, selon les pays<sup>141</sup>. Le décalage des calendriers de travail, en soi, pose également problème, « l'hiver des uns est l'été des autres, rendant difficile la collaboration pendant les vacances »<sup>142</sup>.

Entre chaque institution, les liens se font plus ou moins facilement, grâce à l'intervention de nouveaux outils de communication (Skype), mais aussi de lieux propres au projet, mis en place parfois de façon temporaire, parfois à plus long terme (Wikis, intranet...). Matthew Lowing cite ainsi les *Libguides* et Wikis comme outils d'organisation et de transmission de l'information au sein du réseau CIFNAL<sup>143</sup>.

Si la communication est facilitée par les nouvelles technologies, certains points restent parfois des obstacles, dans le cadre de projets internationaux. La langue, en premier lieu, complique souvent la compréhension que peuvent avoir les différents partenaires d'un même projet. La mise en place de bibliothèques numériques multilingues se heurte souvent à la barrière linguistique, comme le montre Elizabeth McDonald, dans le cadre du projet *Europeana Regia*. En effet, chaque notice doit être décrite en six langues et le site doit disposer d'une traduction automatisée en ligne, si bien qu'un travail d'échange de vocabulaire technique s'est mis en place entre les différents partenaires, chacun traduisant mutuellement des données pour les autres établissements. Cela est d'autant plus réalisable que plusieurs personnes impliquées dans

---

<sup>137</sup> La citation exacte, en langue originale est « *We try to be as informal as possible. No partnership agreement is signed at all and it worked for us for more than ten years !* ». Voir les réponses aux questionnaires envoyées par Kimberley Parker, annexe n° 3, p. 93.

<sup>138</sup> Voir la réponse au questionnaire de Carole Payen, annexe n°5, p. 101.

<sup>139</sup> Voir la réponse au questionnaire de Matthew Lowing, annexe n°2, p. 89.

<sup>140</sup> Entretien avec Elizabeth McDonald, le 21 octobre 2012.

<sup>141</sup> ILLIEN, Gildas, « Une histoire politique de l'archivage du web. Le consortium international pour la préservation de l'Internet », *BBF*, t. 56, n°2, 2011, p. 60-68.

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> Citation originale : « *We do use wikis, skype and libguides to help communicate with one another and organize information about or produced by our association* ». Voir réponses au questionnaire par Matthew Lowing, annexe n°2, p. 89.

le projet étaient, déjà, parfaitement bilingues dans une autre langue que leur langue maternelle<sup>144</sup>. Pour Kimberley Parker, le fait que chacun communique dans une langue qui n'est pas, la plupart du temps, sa langue maternelle, pose souvent des problèmes de compréhension mutuelle, y compris dans l'utilisation de termes qui peuvent sembler basiques<sup>145</sup>.

Outre la langue, c'est parfois le niveau de formation, notamment dans un domaine aussi technique que la numérisation, qui peut entraver la poursuite d'un projet et réclamer un investissement important de temps dans le travail préparatoire, avant le lancement du projet. Carole Payen déclare ainsi que « des difficultés techniques ont dû être surmontées dans la mise en place du portail en raison des différences de niveau de développement technologique des institutions membres » du RFN. La mise en place de stages de formation et l'adoption de normes communes permettent de dépasser ces difficultés et de lancer le projet, même si « la vigilance demeure indispensable pour s'assurer de la pérennité des adresses menant aux documents »<sup>146</sup>.

Pour certaines bibliothèques, pivots dans le domaine de la collaboration, l'insertion au cœur de programmes de numérisation coopératifs, tient lieu de véritable projet d'établissement. Particulièrement européenne, la BNUS se distingue dans ce domaine. De la même façon, Claudia Fabian, directrice de la *Bayerische Staatsbibliothek*, déclare qu'« avec la numérisation, le nombre de projets coopératifs, notamment au niveau européen est exponentiel »<sup>147</sup>, mais que la BSB tente de participer à la majorité d'entre eux, autant que possible. De plus en plus de « petites » bibliothèques, universitaires ou municipales, s'investissent dans des projets pour la mise en place de bibliothèques numériques et les modes d'investissement dans la coopération varient donc considérablement suivant la taille et le rôle de l'établissement. La BnF comporte un département consacré à la coopération, dans lequel coopération nationale et internationale sont traitées distinctement, par des personnes expertes dans le domaine de la conduite de projets et de partenariats. La BnF a même ménagé, sur son site internet, un « espace coopération »<sup>148</sup>, sur lequel les partenaires peuvent s'inscrire et échanger sur l'archivage numérique ou la coopération et trouver une boîte à outils concernant le moissonnage OAI-PMH par exemple.

A l'inverse, d'autres établissements, même de taille importante et très impliqués dans le domaine de la coopération, ont fait le choix de ne pas établir de département spécifiquement chargé de la coopération. A la BSB par exemple, chaque membre du personnel peut, individuellement, selon ses centres d'intérêt, participer à des opérations de coopération et s'investir dans l'un ou l'autre des projets de la BSB. Parfois regrettable, en ce qui concerne par exemple la gestion administrative et financière de projets européens l'absence de département politique ou administratif entièrement consacré à la coopération, permet aussi une plus grande souplesse dans la participation aux projets. Le personnel est encouragé, selon ses compétences et ses domaines d'expertises, à participer à tous types de projets<sup>149</sup>. L'entente mutuelle entre les différents représentants d'un même projet est fondamentale et l'envie de coopérer naît, souvent, de relations professionnelles ou amicales fructueuses. Si les liens historiques ou politiques sont essentiels pour obtenir des finan-

<sup>144</sup> Entretien avec Elizabeth McDonald, le 21 octobre 2012.

<sup>145</sup> Voir les réponses de Kimberley Parker au questionnaire, annexe n°3, p. 93.

<sup>146</sup> Voir les réponses de Carole Payen au questionnaire, annexe n°5, p. 101.

<sup>147</sup> Entretien avec Claudia Fabian, 11 septembre 2012.

<sup>148</sup> Voir <http://espacecooperation.bnf.fr/portal/?jsessionid=2D2851F3BE0750C28294AA5D7F48FECB>. Consulté le 27 novembre 2012.

<sup>149</sup> Entretien avec Claudia Fabian, 11 septembre 2012.

cements et justifier de « l'utilité » d'un projet, la conduite du programme, en elle-même, tient beaucoup aux relations que tissent, entre eux, les différents membres du projet. Selon Claudia Fabian, dans le cadre de projets de coopération internationaux, qui se déroulent dans un contexte différent et dans une langue différente que les projets nationaux, le dynamisme et la motivation des membres du projet sont fondamentaux, de même que la présence d'un des initiateurs du projet, qui permet de ne pas perdre de vue les objectifs du programme. Elle souligne ainsi le rôle moteur que Thierry Delcourt a joué dans le développement et l'avancée du projet *Europeana Regia*<sup>150</sup>.

De fait, la façon dont sont conduits les projets de coopération dans un établissement influence grandement les formes que peut prendre sa participation. A Yale, l'organisation de la coopération est au cœur, aujourd'hui, d'un projet de refonte de l'établissement. Edwin Schroeder souligne ainsi que les bibliothèques universitaires de Yale envisagent la mise en place d'un service plus centralisé, qui sera chargé de déterminer les priorités, dans le domaine de la numérisation, et coordonnera la conduite des projets dans les différents établissements<sup>151</sup>.

## **1.2. Des projets mixtes impliquant divers types d'institutions : un élargissement des acteurs de la coopération**

La question de la conduite de projets dans le cadre de partenariats se pose différemment selon les acteurs participant au programme de numérisation. En effet, de plus en plus parmi eux ne sont pas issus du monde des bibliothèques. Avec l'élargissement des types de partenariats, les bibliothèques s'ouvrent à de nouveaux projets collaboratifs, à même d'élargir la sphère d'influence des programmes numériques envisagés, ou d'augmenter leur domaine d'action.

L'établissement de projets de numérisation communs entre différentes institutions culturelles (archives, musées, bibliothèques), bien que cohérents au niveau documentaire, souffre parfois de difficultés de mise en place. Les problèmes de description, de métadonnées et de mise en valeur de différents objets au niveau numérique s'avère, dans les faits, souvent complexes. Au niveau européen et mondial, de grandes « bibliothèques » numériques, disposant de fonds importants pour développer des solutions d'interopérabilité, ont relevé ce défi. Europeana et la *World Digital Library* de l'Unesco proposent ainsi l'accès à divers types de documents. Au niveau local, cependant, ce type de programme reste relativement rare.

Quelques-uns existent cependant, comme le programme *e-corpus* qui propose d'« envisager des bases de données et d'images communes, comme véritables points d'accès aux références – notamment dans le domaine scientifique »<sup>152</sup>. Carole Giordano et Paul Monseigneur Canart déplore qu'« hormis quelques grosses structures de diffusion, comme par exemple Europeana, les projets de coopération et de création de collections numériques communes et/ou partagées entre ces trois acteurs culturels clés [archives, bibliothèques, musées] soient encore peu nombreux »<sup>153</sup>. La mise en place, en 1999 du projet *Internum* se présentait comme une réponse à ce problème, dans le cadre de l'histoire de la Méditerranée. Plusieurs partenariats sont mis en place, fruits d'une longue réflexion, qui précède la mise en place effective d'une plateforme sur Internet en 2000. Afin d'élargir le

<sup>150</sup> Entretien avec Claudia Fabian, 11 septembre 2012.

<sup>151</sup> Voir les réponses d'Edwin Schroeder et Elizabeth Beaudin aux questionnaires, annexes n°4, p. 97

<sup>152</sup> GIORDANO, Carole, MONSEIGNEUR CANART, Paul, « Quand des établissements de conservation du patrimoine mobilier se retrouvent sur [www.e-corpus.org](http://www.e-corpus.org) », *BBF*, 2011, t. 56, n°4, p.44.

<sup>153</sup> *Ibid.*

corpus des documents déjà accessibles en ligne et de refondre le site web en fonction des nouveaux standards internet, le projet *e-Corpus*<sup>154</sup> prend la suite d'*Internum* en 2010. Lancée par le Centre de conservation du livres d'Arles, la nouvelle plateforme regroupe divers types de documents (manuscrits, archives, livres, journaux, ou encore documents iconographiques ou audiovisuels)<sup>155</sup>. A ce jour, plus de 250 partenaires, issus de 26 pays différents, participent à l'enrichissement de cette plateforme<sup>156</sup> et établissent un corpus associant collections patrimoniales et documentaires. Accessibles gratuitement en ligne, les documents sont sélectionnés par un groupe d'experts issus des différentes institutions culturelles. Pour Carole Giordano et Paul Monseigneur Canart, le travail, au sein d'*e-corpus*, repose sur « l'écoute des besoins des établissements, non pas de manière globale et dirigiste mais de manière individuelle. L'objectif de cette plateforme est de s'adapter à chacun plutôt que de demander aux bibliothèques de se plier à ses exigences »<sup>157</sup>. De fait, la conciliation entre les cultures professionnelles des personnels de musées, d'archives, de bibliothèques, ou encore de maisons d'édition ne semble pas aller de soi, et un véritable travail de communication et de coordination paraît nécessaire pour permettre à ces différents acteurs de la vie culturelle d'une même région de cohabiter.

Ces difficultés sont bien différentes dans le cadre de certains projets comme Europeana 14-18<sup>158</sup>, qui s'engage aujourd'hui dans une collaboration avec des particuliers et non des institutions. Cela est particulièrement porteur de sens dans le cadre d'un projet comme celui d'Europeana 14-18. L'ambition mémorielle affichée par le projet a pour corollaire la volonté de pousser les usagers à se réapproprier leur histoire au travers des documents numériques mis en ligne. Parallèlement à la « grande histoire », dont les collections sont numérisées par des partenaires institutionnels (bibliothèques nationales et universitaires<sup>159</sup>) de plusieurs pays (Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne, Danemark, Autriche, Serbie, Belgique) dans le cadre du projet Europeana Collections 14-18, un programme entièrement collaboratif et interactif a été fondé. L'Université d'Oxford, à l'initiative du projet, a entamé une politique de communication et de collecte auprès du grand public, pour encourager les usagers à présenter à la bibliothèque leurs archives familiales (lettres, cartes postales, photographies) afin que celles-ci soient numérisées et intégrées au programme. Initialement restreint à la Grande-Bretagne, l'annonce connaît un succès tel qu'Europeana décide d'élargir le programme à d'autres pays déjà partenaires du projet Europeana Collections 14-18. Le public est invité, sur le site dédié au programme<sup>160</sup>, à « ajouter son histoire », en numérisant lui-même ses documents. S'il ne souhaite pas ou ne peut pas numériser lui-même, il peut, lors des « journées de collecte », se rendre auprès d'un des établissements partenaires du projet et à amener ses documents sur place, afin que le personnel les numérise. Ces établissements relais sont situés en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Irlande, au Danemark et en Slovénie. Le projet devrait s'élargir dans les mois à venir à d'autres pays, dont la France<sup>161</sup>. Une fois les documents validés par le personnel travaillant

---

<sup>154</sup> *Id.*, p. 45.

<sup>155</sup> Voir le site d'*e-Corpus* : <http://www.e-corpus.org/index.php>. Consulté le 28 novembre 2012.

<sup>156</sup> Voir les différents partenaires d'*e-Corpus* : <http://www.e-corpus.org/fr/organisations/index.html>. Consulté le 28 novembre 2012.

<sup>157</sup> GIORDANO, Carole, MONSEIGNEUR CANART, Paul, « Quand des établissements de conservation du patrimoine mobilier se retrouvent sur [www.e-corpus.org](http://www.e-corpus.org) », *BBF*, 2011, t. 56, n°4, p.49.

<sup>158</sup> Ce projet s'inscrit en parallèle de celui d'Europeana collections 14-18.

<sup>159</sup> Voir <http://www.europeana-collections-1914-1918.eu/partners/>. Consulté le 24 novembre 2012.

<sup>160</sup> Le dépôt en ligne des documents est possible depuis mars 2011 : <http://www.europeana1914-1918.eu/fr/contributor>. Consulté le 24 novembre 2012.

<sup>161</sup> Entretien avec Frédéric Blin, 21 septembre 2012.

sur le programme, ceux-ci sont mis en ligne et l'utilisateur peut les retrouver, mais aussi les partager *via* des réseaux sociaux.

L'intérêt d'une telle démarche est évident. L'utilisateur est amené à s'approprier plus facilement les documents de la bibliothèque numérique dans la mesure où ceux-ci sont individualisés et accessibles à l'échelle de la « petite histoire ». A travers un réseau de liens, le public pourra être amené à relier Europeana 14-18 et Europeana Collections 14-18. De plus, si la communication autour du programme se fait par un canal institutionnel, elle se poursuit par l'intermédiaire des usagers eux-mêmes, qui partagent et échangent autour des documents qu'ils proposent. Ce type de démarche est pour l'instant expérimental et circonscrit à la seule expérience Europeana 14-18, dans le cadre de la célébration du centenaire de la Grande guerre. Cette initiative implique cependant une réelle mutation du fonctionnement des bibliothèques numériques, tant dans le domaine de la gouvernance que dans celui de la politique documentaire, qui ne se justifie pas pour tous les types de projets. La généralisation de la participation collaborative des usagers ne se fera naturellement pas sur tous les projets, mais elle peut néanmoins, à terme, influencer le développement de nombreuses bibliothèques numériques, encouragées à considérer l'utilisateur comme un partenaire en tant que tel.

Outre l'élargissement vers le public, les partenariats des bibliothèques numériques s'orientent de plus en plus vers le milieu associatif, institutionnel, ou privé, et ne se concentrent donc plus sur les seuls établissements culturels. Citons ainsi le partenariat mis en place par Gallica avec Wikimedia, afin d'« expérimenter la correction collaborative de l'OCR (reconnaissance optique de caractères) de 1 400 ouvrages de Gallica dans Wikisource, de renforcer les liens entre Wikipedia et les données de la BnF »<sup>162</sup>.

En collaboration avec le milieu de l'édition, pour l'enrichissement des bibliothèques numériques, de plus en plus d'établissements font apparaître, dans leur catalogue des ouvrages encore sous droits, sous forme d'extraits. En France, ce type de partenariat existe depuis 2008 à la BnF. Regroupant les notices d'ouvrages de l'édition contemporaine, Gallica renvoie aux sites des e-distributeurs, qui permettent de feuilleter les livres et de lire des extraits, plus ou moins longs selon la politique de chaque éditeur<sup>163</sup>. A terme, l'utilisateur peut faire l'acquisition de l'ouvrage numérique depuis le site des e-distributeurs, s'il souhaite le lire en entier<sup>164</sup>. La mise en ligne des ouvrages sous droits, selon les modalités fixées par les éditeurs, a également été l'objet de nombreuses négociations entre le Ministère de la Culture, le Centre national du Livre et le Syndicat national de l'édition. A la BSB, un partenariat avec les éditeurs est à l'étude, dans le cadre du projet digi20. Claudia Fabian souligne néanmoins les difficultés juridiques que révèle ce projet, les négociations avec les éditeurs, les auteurs et les illustrateurs étant longues et complexes<sup>165</sup>.

Enfin, les hôpitaux, les associations sociales ou politiques disposent de fonds intéressants et parfois uniques, à même d'établir des fonds complémentaires pour plusieurs bibliothèques numériques.

Pour l'instant trop souvent réduit à une coopération économique, un travail approfondi pourrait être mené en termes d'enrichissement de contenus grâce aux fonds disponibles en dehors des bibliothèques, qui représentent encore l'immense majorité des fonds des bibliothèques numériques.

---

<sup>162</sup> Voir GODET, Guillaume, MARTIN, Frédéric, *Gallica, une plateforme numérique au service des bibliothèques*, 13<sup>e</sup> journée des pôles associés et de la coopération, Lille, 8 octobre 2010.

<sup>163</sup> On trouve, sur le site de la BnF, la liste des éditeurs partenaires du programme : [http://www.bnf.fr/fr/collections\\_et\\_services/anx\\_bib\\_num/a.gallica\\_liste\\_editeurs\\_partenaires.html](http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/anx_bib_num/a.gallica_liste_editeurs_partenaires.html). Consulté le 7 décembre 2012.

<sup>164</sup> Voir [http://gallica.bnf.fr/partenaires\\_edistributeurs](http://gallica.bnf.fr/partenaires_edistributeurs). Consulté le 7 décembre 2012.

<sup>165</sup> Entretien avec Claudia Fabian, 11 septembre 2012.



## 2. LA MUTUALISATION DES CONTENUS : ACCESSIBILITÉ ET VALORISATION

De fait, la question des contenus concentre encore la plupart des réflexions autour des bibliothèques numériques. En termes de quantité de documents numérisés, d'adéquation de contenus, ou encore de visibilité, la coopération permet un élargissement considérable du champ des bibliothèques numériques et de leur portée sur la Toile.

### **2.1. La mutualisation des contenus : plusieurs possibilités techniques**

Les bibliothèques numériques s'appuient de façons différentes sur la coopération dans la mesure où celle-ci est envisagée comme la possibilité d'un enrichissement documentaire ou d'une plus grande visibilité. Que leurs corpus soient importants ou plus réduits, la construction d'une bibliothèque numérique recourt fréquemment à la participation d'une autre institution, dans une ambition d'exhaustivité ou dans une optique ponctuelle de complémentarité des fonds. A ce niveau, on peut distinguer trois principaux types de partenariats, supposant une intégration plus ou moins grande des collections associées.

La solution la plus simple et la plus courante consiste en un simple signalement, dans une bibliothèque numérique, des documents numérisés par les établissements partenaires, par l'intermédiaire du moissonnage effectué grâce au protocole OAI-PMH. Le moissonnage peut être mutuel et pratiqué également par la bibliothèque partenaire de son côté, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Certaines bibliothèques numériques, se construisent exclusivement à partir du moissonnage, telle que la plateforme Europeana qui, par l'intermédiaire de son moteur de recherche, renvoie ensuite vers les documents numérisés hébergés sur d'autres sites.

La constitution de plateformes de façon collaborative pour regrouper, en ligne, des documents numérisés par plusieurs établissements différents, est aujourd'hui envisagée de plus en plus sérieusement. La BnF a lancé des premiers tests à ce sujet en 2011<sup>166</sup>. Ce type de partenariat impose cependant l'établissement préalable de normes strictes de formats, de définition des images, d'écriture des métadonnées et la mise en place d'interfaces de dépôts des documents numérisés.

La solution collaborative « la plus intégrante » suppose que la bibliothèque ou l'institution mettant en ligne la bibliothèque numérique numérise elle-même les documents qui intégreront par la suite l'interface. Cela suppose souvent une organisation lourde, afin de gérer le déplacement de collections importantes. C'est le choix que fait, par exemple, l'entreprise Google. L'entreprise prend en charge ces dépenses, du transport des ouvrages, jusqu'à leur numérisation dans des entrepôts dont la localisation est tenue secrète. Souvent source d'inquiétude dans les bibliothèques, le déplacement des collections constituent un frein à ce type de collaboration. Sylvia van Peteghem, directrice de la bibliothèque universitaire de Gand, souligne ainsi les craintes de son équipe à ce sujet lors de la signature du contrat avec Google<sup>167</sup>. A l'inverse, on peut objecter que la numérisation par des scanners adaptés à certains types de documents peut s'avérer, dans certains cas, plus prudente,

---

<sup>166</sup> Voir MARTIN, Frédéric, *Gallica et la coopération numérique*, Intervention portant sur la numérisation concertée des cartes et atlas portulans, mars 2011 ou encore GIRARD, Aline, GODET, Guillaume, *La coopération numérique et Gallica*, Intervention au congrès de l'ABF, 2011.

<sup>167</sup> Entretien avec Sylvia van Peteghem, 11 juin 2012.

même si cela suppose le transport de l'ouvrage. Dans le domaine public, le projet *Europeana Regia*, a également entrepris ce type de coopération avec succès du côté français. Une partie des manuscrits des bibliothèques municipales françaises ont ainsi été apportés à Paris, afin d'être numérisés dans les ateliers de la BnF<sup>168</sup>.

Nombreuses sont les bibliothèques numériques qui tentent, aujourd'hui, de diversifier les types de coopération qu'elles utilisent, afin de s'adapter au mieux à chaque projet et aux attentes des partenaires et de leurs collections. La bibliothèque numérique de la BnF, Gallica, par exemple propose les trois solutions<sup>169</sup> que nous venons de détailler à ses pôles associés. Une partie des collections des partenaires peuvent déjà être incorporées dans les marchés de numérisation de la BnF, qui se charge de les numériser et de les intégrer dans Gallica par la suite<sup>170</sup>. A l'initiative de la BnF et de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, la mise en place d'une numérisation concertée, en partenariat avec plusieurs bibliothèques, pour les fonds de sciences juridiques<sup>171</sup>, a permis d'établir de cette façon un corpus cohérent, en associant chercheurs, usagers, professionnels du droit et des bibliothèques. Une seconde possibilité est l'intégration de documents déjà numérisés par une autre bibliothèque dans Gallica. Cela suppose une compatibilité entre les documents (format Tiff, fichier XML alto, par exemple)<sup>172</sup>. Les manuscrits de Rousseau, qui ont été numérisés par la bibliothèque de l'Assemblée nationale ont été intégrés de cette façon dans Gallica<sup>173</sup>. Enfin, un simple signalement des documents numérisés par les établissements partenaires, par le biais du moissonnage est déjà mis en place avec plus de 40 bibliothèques, comme par exemple, la bibliothèque de l'INHA ou encore la bibliothèque municipale de Roubaix<sup>174</sup>.

Toutes les bibliothèques ne sont cependant pas égales devant ces différentes possibilités de coopération. Le moissonnage, par exemple, suppose que tous les membres du réseau disposent d'un entrepôt OAI. Par ailleurs, la mise en place d'une chaîne de numérisation suffisamment souple pour permettre l'entrée, sur la plateforme, d'images numérisées par un autre établissement demande également un investissement technique que ne peuvent se permettre la plupart des petites bibliothèques numériques. Stéphane Ipert déclare ainsi qu'à

l'heure actuelle, près de 70 % des documents numérisés par les bibliothèques ne sont pas mis en ligne et demeurent sur des supports à durée de vie restreinte. En effet, les bibliothèques renoncent souvent à développer des plateformes coûteuses en moyens financiers et humains pour des fonctionnalités et une visibilité loin d'être toujours satisfaisants. Elles ont pourtant la possibilité de diffuser gratuitement ce qu'elles ont numérisé sur e-corpus, mais de trop nombreux bibliothécaires en ignorent malheureu-

---

<sup>168</sup> Entretien avec Elizabeth MacDonald, 26 octobre 2012. Voir, à ce sujet, l'article des actualités du site *Europeana Regia* : <http://www.europeanaregia.eu/fr/actualites/2012/01/manuscrits-carolingiens-numerises-europeana-regia-reims-amiens-valenciennes>. Consulté le 17 octobre 2012.

<sup>169</sup> Voir, à ce sujet, MARTIN, Frédéric, *Gallica et la coopération numérique*, Intervention portant sur la numérisation concertée des cartes et atlas portulans, mars 2011.

<sup>170</sup> Ce type de partenariat a été inauguré en 2009. Des fonds de l'INHA ont bénéficié de ce type de coopération et ont été numérisés par l'intermédiaire des marchés de la BnF.

<sup>171</sup> BERMES, Emmanuelle, FREON, Marie-Elise, MARTIN, Frédéric, « Tous les chemins mènent au numérique », *BBF*, n°6, p. 35. Voir également le discours de présentation de Nathalie MARCEROU-RAMEL, pour plus de précisions sur le projet de numérisation concertée en sciences juridiques. [http://www.bnf.fr/documents/marcerou\\_ramel.pdf](http://www.bnf.fr/documents/marcerou_ramel.pdf). Consulté le 25 novembre 2012. Enfin, on pourra consulter sur ce sujet l'article de N. Ballely, « Un exemple de gestion de projet : le programme de numérisation de la Bibliothèque Cujas », dans CLAERR, Thierry, WESTEEL, Isabelle (dir.), *Manuel de la numérisation*, Paris : Cercle de la librairie, 2011, p. 118 -123.

<sup>172</sup> Voir [http://webapp.bnf.fr/rapport/html/focus/2\\_focus\\_5.htm](http://webapp.bnf.fr/rapport/html/focus/2_focus_5.htm). Consulté le 25 novembre 2012.

<sup>173</sup> Voir à ce sujet <http://blog.bnf.fr/gallica/?p=3378>, ou encore [http://technologies.lesechos.fr/gestion-de-contenus/vie-du-document-numerique-les-atouts-de-la-mutualisation\\_a-38-455.html](http://technologies.lesechos.fr/gestion-de-contenus/vie-du-document-numerique-les-atouts-de-la-mutualisation_a-38-455.html). Consultés le 25 novembre 2012.

<sup>174</sup> Voir la liste des 44 bibliothèques numériques moissonnées par Gallica : [http://gallica.bnf.fr/bibliotheques\\_partenaires](http://gallica.bnf.fr/bibliotheques_partenaires).

sement encore l'existence. Les bibliothèques peuvent certes faire « moissonner » les références de leurs livres numérisés et diffusés sur leurs propres portails de diffusion. Mais nombreuses sont celles qui précisément n'ont pas, comme nous l'avons dit, les moyens de disposer d'une telle plateforme de diffusion et Gallica n'offre aucun débouché pour ces 70 % de documents.<sup>175</sup>

## **2.2. La mutualisation des contenus : une rationalisation nécessaire du paysage documentaire numérique ?**

La simplification et la définition précise des corpus de chaque bibliothèque virtuelle participe à la clarification, pour l'utilisateur, du rôle de chaque bibliothèque : Sur une même thématique, l'existence de plusieurs plateformes, issues de territoires différents, participe à la confusion pour les usagers et à la numérisation probable de doublons. La coopération permet d'éviter en partie ces écueils. Deux bibliothèques numériques, d'initiative française (Manioc) et américaine (Digital Library of the Caribbean - dLOC), travaillent, par exemple, sur la thématique de l'histoire du plateau des Caraïbes. Toutes deux expriment, dès leur fondation, des buts similaires :

L'objectif de dLOC est de construire une bibliothèque numérique internationale avec des partenaires des Caraïbes et de la région des Caraïbes, et d'offrir ainsi aux érudits, étudiants et citoyens du monde entier l'accès libre en ligne aux documents culturels, historiques et scientifiques relatifs aux Caraïbes<sup>176</sup>.

Manioc est une bibliothèque numérique spécialisée sur la Caraïbe, l'Amazonie, le Plateau des Guyanes et les régions ou centres d'intérêt liés à ces territoires. Manioc apporte sa contribution à la valorisation du patrimoine et à la constitution de la mémoire de demain en mettant à disposition tant des ouvrages anciens restituant la pensée sociale d'une époque que des textes et travaux contemporains issus de la recherche universitaire. Les documents sont mis à disposition à des fins d'étude et de recherche et non dans le but de promouvoir les idées développées par leurs auteurs<sup>177</sup>.

Fondées en 2004 (dLOC) et en 2006<sup>178</sup> (Manioc), les deux bibliothèques numériques ne reposent pas sur les mêmes fonds documentaires. Manioc numérise essentiellement des fonds issus de l'Université Antilles Guyane (UAG), quand les partenaires du projet dLOC sont Américains, mais aussi Vénézuéliens, Haïtiens et Jamaïcains<sup>179</sup>. La signature d'un accord entre les deux plateformes, en 2010, se propose de mettre en place une meilleure signalisation des fonds des deux bibliothèques numériques, un moissonnage mutuel des bases de données, ainsi que le développement d'une politique documentaire adaptée, afin d'éviter les doublons. Le

---

<sup>175</sup> IPERT, Stéphane, « Gallica va s'ouvrir aux autres bibliothèques », *E-corpus sur Hypothèses.org*, 28 février 2012.

<sup>176</sup> Définition des objectifs de la bibliothèque numérique dLOC, sur son site internet. Voir <http://www.dloc.com/dloc1/about>. Consulté le 8 novembre 2012.

<sup>177</sup> Définition des objectifs de la bibliothèque numérique Manioc, sur son site internet. Voir <http://www.manioc.org/presentation.html>. Consulté le 28 novembre 2012.

<sup>178</sup> Il s'agit de la date de lancement du projet. L'interface de la bibliothèque numérique est ouverte en 2009.

<sup>179</sup> Voir la liste des partenaires du projet dLOC, <http://www.dloc.com/dloc1/about>. Consulté le 28 novembre 2012.



développement éventuel, à terme d'une interface partagée<sup>180</sup>, afin que les usagers puissent accéder aux documents concernant les Caraïbes, indépendamment de leur origine numérique<sup>181</sup> est même envisagé.

Pour Matthew Lowing, conservateur chargé des langues romanes à l'Université de Floride, « Le partenariat dLOC-Manioc est un excellent modèle, qui mènera, je l'espère, au développement de plus de partenariats dans le but d'améliorer l'accès aux ressources aux usagers francophones et anglophones »<sup>182</sup>. Un parallèle peut être tiré entre la situation des bibliothèques numériques Manioc et dLOC, dans le domaine des bibliothèques numériques francophones. L'exemple du Réseau francophone numérique (RFN) et du programme CIFNAL (Collaboratif international des fonds documentaires en langue française) montre, une fois encore, la proximité entre deux bibliothèques numériques, dont le but est de promouvoir l'accès à des documents francophones en dehors du territoire français. Si le CIFNAL se fonde essentiellement sur des collections américaines<sup>183</sup>, le Réseau francophone numérique se concentre sur la numérisation de documents issus de territoires entièrement francophones, tels que le Québec ou le Luxembourg par exemple, ainsi que de nombreuses anciennes colonies françaises<sup>184</sup>. Matthew Lowing appelle de ses vœux, sur le modèle de la collaboration entre Manioc et dLOC, un partenariat durable entre le RFN et CIFNAL, permettant la multiplication des accès à la documentation sur Internet, et facilitant la visibilité des ouvrages numérisés pour les usagers, quel que soit le lieu de leur numérisation et l'établissement qui les détient. Pour Heather Lea Moulaison cependant, chacun de ces deux réseaux se trouve encore plongé dans des problématiques qui lui sont propres et divergent fondamentalement entre les partenaires américains et ceux du Réseau francophone, ce qui entraverait sans doute, pour l'instant, la mise en place d'un rapprochement fructueux entre le RFN et le CIFNAL<sup>185</sup>. A l'échelle du globe, on le voit, les fonctionnements nationaux et culturels supposent parfois un temps d'adaptation nécessaire avant de pouvoir faire cohabiter plusieurs institutions aux habitudes et objectifs différents.

### **2.3. La question centrale de la visibilité**

Pour les petites bibliothèques numériques, telles que Manioc, par exemple, la coopération relève, avant tout, de la nécessité d'exister sur la Toile, où la visibilité est, en grande partie, liée au nombre de liens pointant vers les différentes pages du site internet. La question du référencement des documents se pose, de façon de plus en plus impérieuse, dans la mesure où les tutelles réclament souvent des résultats tangibles aux bibliothèques lors de la mise en ligne de leur plateforme virtuelle.

Dans ce domaine, les agrégateurs et les grandes plateformes disposent d'un avantage évident, puisque le nombre de documents auxquels ils proposent l'accès est plus élevé, ce qui implique donc un plus grand nombre de liens pointant vers le site<sup>186</sup>. Maria-Livia Cadis a travaillé sur l'amélioration de la visibilité des bibliothèques nu-

<sup>180</sup> Voir la convention de partenariat entre les deux bibliothèques numériques, annexe n°6, p. 103.

<sup>181</sup> Les termes exacts employés par la convention sont : « *To plan and share ideas on improvements to user access within Manioc and dLOC as well as the eventual development of a shared interfaces where users can access Caribbean content regardless of its digital home* ». Voir annexe n°6, p. 103.

<sup>182</sup> La citation originale : « *dLOC-Manioc is a wonderful model and will hopefully lead to more partnerships aimed at improving access to French-speaking and English-speaking users* » Voir questionnaire adressé à Matthew Lowing, annexe n°2, p. 89.

<sup>183</sup> Voir la liste des partenaires du CIFNAL sur <http://www.crl.edu/fr/grn/cifnal/member-list>. Consulté le 29 novembre 2012.

<sup>184</sup> Voir la liste des participants au Réseau francophone numérique sur <http://www.rfnum.org/p/participants.html>. Consulté le 29 novembre 2012.

<sup>185</sup> Intervention d'Heather Lea Moulaison à l'ENSSIB, 5 décembre 2012.

<sup>186</sup> Voir SCIARDIS, Nelly, *Europeana, Le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : légitimité des communautés instaurées par ces bibliothèques numériques patrimoniales*, HURINVILLE, Franck (dir.), Mémoire DCB, ENSSIB, 2012, p. 39.

mériques sur Internet. Elle relève principalement deux solutions, compte tenu du fonctionnement actuel des moteurs de recherche tels que Google. Le *PageRank* de la firme californienne se construisant principalement en fonction du nombre de liens pointant sur un document, l'une des possibilités, pour les bibliothèques numériques, est de créer des liens complémentaires et d'encourager les usagers à les créer eux-mêmes, en étant présents, par exemple, sur des réseaux sociaux<sup>187</sup>. Des négociations sont parfois menées avec certains moteurs de recherche. Gallica a ainsi lié un partenariat avec Microsoft et son moteur de recherche Bing, pour améliorer le référencement de Gallica<sup>188</sup>.

Une autre solution, que nous avons déjà évoquée plus haut, est de proposer une offre documentaire plus importante, en augmentant la masse des documents numérisés. Dans cette situation, les partenariats permettent la mise en valeur mutuelle, pour deux bibliothèques numériques, de leurs contenus respectifs, tout en favorisant la visibilité du document à travers la multiplications des points d'entrée vers celui-ci. Suite à l'enquête menée par Maria-Livia Cadis, on note que les bibliothèques partenaires de Gallica, qui a considérablement développé, depuis 2005, ce type de coopération, s'avèrent très satisfaites du rôle joué par la bibliothèque numérique de la BnF pour la mise en valeur de leur plateforme.

Ce que Maria-Livia Cadis nomme « l'effet Gallica », est en effet bien visible. Elle note ainsi que « selon les chiffres fournis par la BnF, le nombre de clics en provenance de Gallica vers les autres sites est en constante augmentation. Ainsi, en février 2010, 2 741 visiteurs (9 255 clics) avaient été comptabilisés de Gallica vers ses partenaires. En août, ce ratio est passé à 6 251 visiteurs et 12 210 clics »<sup>189</sup>. A Roubaix, « suite au moissonnage de la BN-R par Gallica, à partir du 21 juin 2010, on constate, dès les jours qui suivent, la venue de plusieurs nouveaux visiteurs qui disent avoir connu la BN-R par ce biais ». A Toulouse, à certaines périodes, près de 50 % des usagers qui visitent la bibliothèque numérique y sont venus depuis Gallica<sup>190</sup>. De même, les bibliothèques partenaires d'Europeana se déclarent très satisfaites de l'influence que cette collaboration a sur la mise en valeur de leurs collections sur Internet<sup>191</sup>.

Si la visibilité des bibliothèques numériques est améliorée par la mise en place de partenariats avec des plateformes ayant une audience plus large auprès des publics, un travail est aujourd'hui mené pour satisfaire pleinement ce besoin de visibilité lors de la navigation sur Gallica. Afin de répondre à ces requêtes, une personnalisation de l'interface de la bibliothèque numérique est à l'étude, comprenant notamment un meilleur signalement de l'établissement de provenance du document<sup>192</sup>. Par ailleurs, le développement de l'opération « marque blanche » a pour but d'offrir un nouveau cadre à la coopération entre Gallica et ses bibliothèques partenaires. Le projet « marque blanche », lancé pour la première fois à la fin de l'année 2012 avec la BNUS, a pour but de permettre à des bibliothèques qui n'ont pas de bibliothèque numérique, d'utiliser les outils et les logiciels de Gallica pour le développement de leur propre interface. La BnF héberge et développe la nou-

<sup>187</sup> A ce titre, l'exemple de la page Facebook s'avère particulièrement réussi. L'interactivité avec les usagers est importantes et ceux-ci participent pleinement de la communication autour de la bibliothèque numérique et de sa visibilité en partageant certains documents numérisés par la bibliothèque. Voir SCIARDIS, Nelly, *Europeana, Le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : légitimité des communautés instaurées par ces bibliothèques numériques patrimoniales*, HURINVILLE, Franck (dir.), Mémoire DCB, ENSSIB, 2012, p. 39.

<sup>188</sup> Voir GODET, Guillaume, MARTIN, Frédéric, *Gallica, une plateforme numérique au service des bibliothèques*, 13<sup>e</sup> journée des pôles associés et de la coopération, Lille, 8 octobre 2010.

<sup>189</sup> CADIS, Maria-Livia, *Améliorer la visibilité des bibliothèques numériques sur Internet : état des lieux et perspectives de la coopération numérique en France*, CLAERR Thierry (dir.), Mémoire DCB Enssib, 2011, p. 40

<sup>190</sup> CADIS, Maria-Livia, *op.cit.*, p. 41.

<sup>191</sup> CADIS, Maria-Livia, *op.cit.*, p. 46-47.

<sup>192</sup> Voir les possibilités actuelles de signalement des établissements de provenance : MARTIN, Frédéric, *Gallica et la coopération numérique*, Intervention portant sur la numérisation concertée des cartes et atlas portulans, mars 2011.

velle bibliothèque numérique, tout en lui donnant la charte graphique de l'établissement partenaire<sup>193</sup>. La plateforme est identifiée comme bibliothèque numérique de la BNUS, tout en étant référencée dans Gallica, de sorte que ses collections sont également accessibles par ce biais<sup>194</sup>. De cette façon s'ouvre un nouveau pan de la coopération entre les bibliothèques françaises et Gallica. Stéphane Ipert déclare ainsi que l'une des principales limites qui se posait aux partenariats entre la BnF et les autres bibliothèques était l'impossibilité pour les bibliothèques « d'uploader leurs fichiers directement sur Gallica »<sup>195</sup>. La mise en place de Gallica « marque blanche » devrait s'accompagner d'une amélioration à ce niveau, permettant aux bibliothèques « de charger directement leurs documents sur Gallica et de disposer (...) de la plateforme BnF à leurs couleurs, avec leurs noms de domaines »<sup>196</sup>.

L'opération « marque blanche » permet donc à d'autres établissements de bénéficier des équipes expertes et des logiciels de la BnF, de mutualiser les investissements déjà consentis par l'Etat dans le cadre de la mise en place et du développement de Gallica, tout en affirmant le rôle de cette dernière comme « tête de réseau » des bibliothèques numériques en France<sup>197</sup>.

Outre le signalement visible de la provenance des différents contenus, Gallica et ses établissements partenaires mettent en place une valorisation conjointe des documents. Les équipes des différents établissements collaborateurs travaillent de façon mutualisée à une éditorialisation enrichie des contenus, par le biais d'un affinement des corpus et de l'indexation, du rapprochement d'ouvrages et d'archives, mais aussi de la création de dossiers de présentation des différents corpus (expositions virtuelles, dossier de presse...) <sup>198</sup>

### **3. LA COOPÉRATION : UNE RÉPONSE À DES QUESTIONNEMENTS ÉCONOMIQUES ?**

La mutualisation des efforts financiers constitue, on le voit, un atout important de l'opération « marque blanche ». Malgré de gros efforts consentis par les pouvoirs publics au cours des vingt dernières années, dans une période de récession économique, les investissements culturels sont soumis à de fortes restrictions. Les coûts liés au numériques sont, quant à eux, en constante augmentation, et la mise à niveau des logiciels et plateformes réclament régulièrement l'injection de nouveaux fonds, que les bibliothèques recherchent dans le domaine public ou privé.

#### **3.1. Public, privé, sponsors ou mécènes : les soutiens financiers des projets de coopérations**

Dans le domaine des bibliothèques numériques, les types de soutiens financiers sont multiples. Selon les traditions politiques et professionnelles, ceux-ci sont plus ou moins variés et orientés vers le domaine privé.

---

<sup>193</sup> Pour plus de précisions à ce sujet, voir GODET, Guillaume, MARTIN, Frédéric, *Gallica, une plateforme numérique au service des bibliothèques*, 13<sup>e</sup> journée des pôles associés et de la coopération, Lille, 8 octobre 2010.

<sup>194</sup> Entretien avec Guillaume Godet, 10 septembre 2012.

<sup>195</sup> IPERT, Stéphane, « Gallica va s'ouvrir aux autres bibliothèques », *E-corpus sur Hypothèses.org*, 28 février 2012.

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> Voir, à ce sujet, CADIS, Maria-Livia, *op.cit.*, p. 43.

<sup>198</sup> MARTIN, Frédéric, *Gallica et la coopération numérique*, Intervention portant sur la numérisation concertée des cartes et atlas portulans, mars 2011.

Dans de nombreux pays les pouvoirs publics ont joué un rôle essentiel dans le lancement de projets de numérisation. En France, particulièrement, l'Etat supporte, jusqu'à aujourd'hui, la quasi totalité des investissements consentis dans ce domaine. Maria-Livia Cadis date de 1997, avec le discours de Lionel Jospin, le début de l'engagement de l'Etat français dans le domaine des bibliothèques numériques<sup>199</sup>. Une des priorités énoncées est, en effet, « le développement de notre présence culturelle sur les nouveaux réseaux d'information grâce à une politique ambitieuse de numérisation de notre patrimoine culturel, lequel doit être accessible au public sur les réseaux ouverts »<sup>200</sup>. En 2010, le rapport Tessier insiste sur la nécessité, pour les pouvoirs publics, de financer la numérisation de masse, considérée comme « une chance pour le rayonnement de la culture française »<sup>201</sup>. En finançant entièrement les campagnes de numérisation, l'Etat conserve également la possibilité de coordonner les grandes lignes des projets de bibliothèques numériques, qui visent à valoriser, sur la Toile, la culture française et à maintenir l'exception culturelle française. Le Japon a également affirmé sa préférence envers les financements publics, en refusant, fin 2009, un partenariat avec Google pour lancer un projet de numérisation d'envergure nationale, entièrement subventionné par l'Etat. La somme envisagée approche le milliard d'euros pour la construction totale de la bibliothèque numérique : 90 millions avaient déjà été investis pour la seule année 2010<sup>202</sup>.

La création de départements ou d'établissements publics à même d'attribuer les financements publics est fréquente, notamment dans les pays européens et au sein de l'Union européenne. Ainsi, la *British Library* propose, par l'intermédiaire de la *British Library Cooperation Program*, d'aider les bibliothèques du Royaume-Uni à mettre en place leur bibliothèque numérique<sup>203</sup>. De même, en Allemagne, la *Deutsche Forschung Gemeinschaft* (DFG) coordonne et finance certains projets de numérisation comme par exemple, le projet *Europeana Regia*<sup>204</sup> ou la numérisation des *Acta Pacis Westphalicae*<sup>205</sup> à la BSB. Dans plusieurs Etats cependant, les financements publics sont en baisse régulière. Edwin Schroeder, directeur de la *Beinecke Library*, à Yale, déclare ainsi que la bibliothèque « reçoit, en règle générale, relativement peu de financements du gouvernement et l'Etat américain finance, en ce moment, de moins en moins de projets »<sup>206</sup>.

Courants dans d'autres pays, les partenariats avec le privé dans le domaine des bibliothèques numériques sont relativement nouveaux en France. La problématique de la numérisation de masse, cependant, place cette question au centre du débat, les entreprises privées étant souvent les seules à disposer des fonds nécessaires à l'investissement considérable que représente ce type de projets. Cette question émerge réellement au moment du débat public initié par la signature d'un contrat

<sup>199</sup> CADIS, Maria-Livia, *Améliorer la visibilité des bibliothèques numériques sur Internet : état des lieux et perspectives de la coopération numérique en France*, CLAERR Thierry (dir.), Mémoire DCB Enssib, 2011, p. 18.

<sup>200</sup> JOSPIN Lionel, Premier ministre, « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information », [discours] 18e Université de la communication : Hourtin (Gironde), 25 août 1997 [en ligne] : [http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/jospin\\_version3/fr/ie4/contenu/5519.htm](http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/jospin_version3/fr/ie4/contenu/5519.htm) Consulté le 23 novembre 2010.

<sup>201</sup> TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit, Paris, remis à M. le Ministre de la Culture et de la Communication*, 12 janvier 2010, p.38.

<sup>202</sup> *Id.*, p. 7.

<sup>203</sup> Pour plus de précisions sur le rôle de la British Library dans l'organisation de projets coopératifs au Royaume-Uni, voir MACDOUGALL, Alan, RAYMOND John (eds.), *Handbook of library cooperation*, Aldershot : Hants, 1991, p.98-177.

<sup>204</sup> Voir <http://www.europeana-regia.eu/fr/projet-europeana-regia/bibliotheques-partenaires/bayerische-staatsbibliothek>. Consulté le 3 décembre 2012.

<sup>205</sup> Voir [http://www.digitale-sammlungen.de/index.html?c=digitale\\_sammlungen&l=en](http://www.digitale-sammlungen.de/index.html?c=digitale_sammlungen&l=en). Consulté le 3 décembre 2012.

<sup>206</sup> Citation originale en anglais : « *We receive relatively little government funding and US government is providing less and less* ». Voir les réponses d'Edwin Schroeder au questionnaire, annexe n° 4, p. 97.

entre la bibliothèque municipale de Lyon (BML) et l'entreprise Google pour la numérisation des fonds libres de droit. Après plusieurs bibliothèques américaines (bibliothèque du Congrès, bibliothèques universitaires) et quelques bibliothèques européennes (bibliothèque de Gand notamment), la BML signe en effet un contrat avec Lyon en 2008<sup>207</sup>. La conclusion de ce contrat soulève de vives querelles, visibles notamment à travers la publication des ouvrages de Jean-Noël Jeanneney<sup>208</sup>, puis de celui de Bruno Racine<sup>209</sup>. Dans le domaine des bibliothèques numériques, ce que Nelly Sciardis définit comme « la légende noire de Google »<sup>210</sup> occulte, durant plusieurs années, la possibilité, pour les bibliothèques, de nouer des partenariats avec des entreprises privées dans le but de numériser leur patrimoine.

Aux Etats-Unis, à l'inverse, les partenariats avec des entreprises sont une évidence, depuis le lancement des premiers projets de numérisation. Dans les bibliothèques universitaires de Yale, 90 % des financements sont extérieurs à l'établissement, incluant indifféremment la participation du gouvernement ou des sponsors privés<sup>211</sup>. De fait, les financements de l'université elle-même sont, aux Etats-Unis, souvent privés et la plupart des fonds investis dans la numérisation sont donc issus de ce ressort. Elizabeth Beaudin, responsable des projets de numérisation, Libraries of Yale University souligne, quant à elle, que certains projets de numérisation sont entièrement fondés par des mécènes<sup>212</sup>.

En dehors des Etats-Unis, les partenariats avec le privé sont plus ou moins courants, mais la plupart des pays s'y rallient progressivement, face aux baisses constantes des soutiens publics. Sylvia van Peteghem, directrice de la bibliothèque universitaire de Gand, déclare ainsi que lors de la signature du contrat entre son établissement et Google, la plupart des bibliothèques néerlandaises n'ont pas soutenu cet accord, qui s'avère, pourtant, selon elle, particulièrement fructueux<sup>213</sup>. Aujourd'hui, la vision du contrat de la bibliothèque universitaire de Gand avec Google bénéficie d'une meilleure presse. Si Google finance la numérisation des ouvrages, Sylvia van Peteghem souligne néanmoins que le partenariat avec la firme californienne n'est pas gratuit pour l'établissement, puisque celui-ci doit consentir un investissement important de ressources humaines dans le dépoussiérage, la préparation des ouvrages et des métadonnées, avant que ceux-ci ne soient confiés à l'entreprise pour être numérisés. L'université de Gand a ainsi financé la mise à disposition de 7,3 ETP (emploi temps plein) pour prendre en charge ces tâches<sup>214</sup>. Sylvia van Peteghem estime ces coûts à environ 270 000 euros par an, entre 2007 et 2012<sup>215</sup>. Claudia Fabian, directrice de la BSB, fait le même constat à propos du partenariat de sa bibliothèque avec Google, et souligne l'investissement important que l'accord a représenté pour la bibliothèque, en termes de mise à disposition de personnel<sup>216</sup>.

---

<sup>207</sup> Pour une chronologie plus précise du projet Google Books, voir JACQUESSON, Alain, *Google livres et le futur des bibliothèques numériques : historique du projet, techniques documentaires, alternatives et controverses*, Paris : Cercle de la librairie, 2010

<sup>208</sup> JEANNENEY, Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut*, Paris : Mille et une nuits, 2005.

<sup>209</sup> RACINE, Bruno, *Google et le nouveau monde*, Paris : Perrin, 2011. Voir, au sujet de cette problématique, CLAERR, Thierry, WESTEEL, Isabelle (dir.), *Manuel de la numérisation*, Paris : Cercle de la librairie, 2011, p. 33.

<sup>210</sup> SCIARDIS, Nelly, *Europeana, Le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : légitimité des communautés instaurées par ces bibliothèques numériques patrimoniales*, HURINVILLE, Franck (dir.), *Mémoire DCB, ENS-SIB*, 2012, p. 17.

<sup>211</sup> Voir les réponses d'Edwin Schroeder au questionnaire, annexe n°4, p. 97.

<sup>212</sup> Voir les réponses d'Elizabeth Beaudin au questionnaire, annexe n°4, p. 97.

<sup>213</sup> Entretien avec Sylvia van Peteghem, 11 juin 2012

<sup>214</sup> Entretien avec Sylvia van Peteghem, 11 juin 2012

<sup>215</sup> Entretien avec Sylvia van Peteghem, 11 juin 2012

<sup>216</sup> Entretien avec Claudia Fabian, 11 septembre 2012.



Quelle que soit l'origine des financements octroyés, cependant, la quête de fonds est aujourd'hui, l'un des principaux fer de lance des programmes de numérisation. Le fléchage des budgets selon une démarche de projets, dans le domaine privé comme public, rend difficile, au quotidien, le maintien technique des plateformes et leur enrichissement progressif. Ainsi, pour Elizabeth Beaudin, « quelle que soit l'origine des financements, la bibliothèque doit planifier, sur la longue durée, non seulement en termes d'accès au public, mais également en termes de sauvegarde numérique. Les coûts du maintien d'une durabilité reviennent, généralement, à la bibliothèque. Cela est un défi commun »<sup>217</sup>. Afin de répondre à ces problématiques, les bibliothèques mettent en place, depuis longtemps, des modèles économiques mixtes, joignant subventions publiques et partenariats avec le privé afin de financer les différents projets.

### **3.2. La mise en place de modèles économiques mixtes**

Le rapport Tessier préconise, en 2010, « la mise en œuvre de partenariats avec des acteurs privés (éditeurs, moteurs de recherche, plates-formes de diffusion...) », perçus comme « l'une des conditions d'une bonne mise à disposition des fonds numérisés sur l'Internet ; il convient donc de définir les contours de partenariats efficaces et équilibrés qui pourraient être conduits avec des acteurs privés, qu'il s'agisse de Google ou d'autres entreprises »<sup>218</sup>.

Les bibliothèques américaines, familières du financement privé, utilisent ceux-ci, dès leurs premiers projets de numérisation. La bibliothèque du Congrès met ainsi en place, dès son lancement au début des années 1990, des financements mixtes, entre subventions publiques et privées. En utilisant leur propre chaîne de numérisation pour certains documents et en passant des marchés avec des prestataires pour la numérisation d'autres fonds, l'établissement parvient à mener des campagnes de numérisation importantes dans le cadre du projet « *American Memory* ». En interne, le travail est partagé entre le département de la bibliothèque numérique et celui de la conservation<sup>219</sup>, selon les étapes de numérisation, l'un développant la base de données et les métadonnées, l'autre numérisant les documents au fur et à mesure. La bibliothèque elle-même a déployé des financements de quinze millions de dollars sur cinq ans, et a développé un « partenariat public-privé unique, englobant des entreprises ainsi que des sociétés philanthropiques, ce qui a conduit au rassemblement de plus de 45 millions de dollars de fonds privés, de 1994 à 2000 »<sup>220</sup>.

Marc Tessier fait, à la lumière de cet exemple, le constat que, grâce à ces financements considérables, la bibliothèque du Congrès a pu mettre en place une bibliothèque numérique regroupant plus de cinq millions de documents, accessibles gratuitement, de tous types, qui représentent l'établissement, mais aussi ses bibliothèques partenaires, dispersées sur l'ensemble du territoire américain.

---

<sup>217</sup> La citation originale, en anglais : « *Regardless of where the outside funding originates, the library must plan for long-term sustainability, not only in terms of public access but also for digital preservation. The costs of this sustainability normally fall to the library. This is a common challenge* ». Voir les réponses au questionnaire d'Elizabeth Beaudin, annexe n°4, p. 97.

<sup>218</sup> TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit, Paris, remis à M. le Ministre de la Culture et de la Communication*, 12 janvier 2010, p. 22.

<sup>219</sup> Voir CEDELLE, Laure, « La numérisation dans les bibliothèques et les musées américains », *BBF*, 2001, n°3, p. 101.

<sup>220</sup> La citation originale en anglais : « *a unique public-private partnership involving entrepreneurial and philanthropic leadership led to more than \$45 million in private sponsorship from 1994 through 2000* ». Voir <http://memory.loc.gov/ammem/about/index.html>. Consulté le 5 décembre 2012.

Parfois entièrement consacrés à un projet en particulier, certains financements d'entreprises privées peuvent également subventionner la politique de numérisation de l'établissement de façon générale. Les fonds donnés par *Arcadia Foundation* aux bibliothèques universitaires de Yale sont de ce type<sup>221</sup>. Pour Edwin Schroeder, les financements privés permettent, entre autres de numériser, selon les requêtes des différents sponsors, des documents de types variés. A l'inverse, les choix de l'établissement et sa politique documentaire peuvent être entravés par les priorités des différentes entreprises. Enfin, les exigences des entreprises et mécènes réclament une organisation stricte, afin de mener le projet à terme dans les délais impartis.

A la BSB, Claudia Fabian souligne que les fonds accordés à la numérisation sont issus du budget de la bibliothèque, de fonds publics, comme la DFG, et d'entreprises privées, notamment Google. Chacun de ces financements est fructueux et s'adapte aux différents projets entrepris. Les subventions de l'Etat de Bavière, soutenant le fonctionnement de l'établissement, permettent de financer les ressources humaines nécessaires à l'aboutissement des projets de numérisation, par exemple. Comme dans le Bade-Württemberg, la mise en place d'un portail numérique de la culture est envisagé à l'échelle fédérale et l'Etat de Bavière s'apprête, par ailleurs, à accorder un budget spécifique à la BSB, dans le but de numériser un corpus précis destiné à enrichir ce portail. L'Etat de Bavière finance, enfin, l'archivage des documents numérisés, ainsi que les développements techniques nécessaires. Au niveau national, la DFG, quant à elle, soutient la numérisation des documents les plus précieux, tels que les manuscrits, les incunables, ou encore les ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle, qui ne sont pas confiés à Google. L'entreprise, elle, numérise la majorité des documents de la bibliothèque, à savoir l'ensemble des collections libres de droit et ne demandant pas de soin particulier lors de la numérisation. Enfin, même si cela reste nettement minoritaire, les utilisateurs eux-mêmes participent ponctuellement aux frais de numérisation, par l'intermédiaire du service *eBook on Demand*<sup>222</sup>. Ces différentes possibilités de financement permettent à la bibliothèque de s'adapter, en fonction des besoins et des priorités de chaque projet, afin que tous soient menés à bien. Cependant, Claudia Fabian affirme que le maintien de petits projets, mettant en œuvre une numérisation de très haute qualité, n'est possible que dans la mesure où l'immense majorité du fonds est numérisée par Google<sup>223</sup>.

Dans ce domaine, pourtant, la France s'avère très frileuse. Nous avons vu plus haut les réticences soulevées par la publication du partenariat entre la BML et l'entreprise Google. L'annonce, en 2009, d'un éventuel contrat entre la BnF et Google suscite une levée de boucliers sans précédent, de sorte que le projet ne connaît pas de suite. A ce jour, la BML reste donc le seul établissement français à avoir signé avec l'entreprise californienne. Cependant, la controverse est aujourd'hui apaisée, et la question des partenariats public-privé semble plus que jamais d'actualité. Soutenus de plus en plus par le gouvernement français, encouragés par le rapport Tessier, les partenariats publics-privés seront probablement, dans les années à venir, l'un des enjeux du développement des bibliothèques numériques françaises et en premier lieu de Gallica. Ces partenariats existent déjà, de façon plus ou moins détournée et concernent également les bibliothèques numériques de niche. On note ainsi que le projet Bibliothèques virtuelles humanistes, par exemple, a bénéficié du soutien des *Digital Humanities Award*<sup>224</sup>. Encadrées par l'entreprise Google, ces bourses de recherche offrent un soutien financier aux initiatives numériques novatrices, qui développent notamment

<sup>221</sup> Voir les réponses d'Edwin Schroeder au questionnaire, annexe n°4, p. 97.

<sup>222</sup> Voir plus haut, p. 31 et suivantes.

<sup>223</sup> Entretien avec Claudia Fabian, 11 septembre 2012.

<sup>224</sup> Voir <http://research.google.com/university/relations/> et <http://www.bvh.univ-tours.fr/partenaires.asp>. Consultés le 6 décembre 2012.



des logiciels linguistiques ou informatiques originaux. Dans le cadre des BVH, le développement des outils d'encodage, d'océrisation, de désabréviation et de dissimilation automatique a pu susciter l'intérêt de l'entreprise<sup>225</sup>. Par ailleurs, la mise en ligne très récente de la bibliothèque numérique de la BML (Numelyo) participera, sans doute, à la reprise du débat concernant les partenariats avec le privé et avec l'entreprise Google en particulier. Le journal *Rue89* titrait ainsi, le 13 décembre 2012 : « Lyon aura la plus importante bibliothèque numérique en Europe : Merci Google ? »<sup>226</sup>. L'actuel directeur de la BML, Gilles Eboli, déclare qu'en 2015, 400 000 ouvrages figureront en ligne sur le site. Selon lui, « le contrat passé avec Google ouvre une nouvelle ère, un nouveau paradigme d'usage, voire une révolution : pour la première fois en Europe la quasi-totalité d'une bibliothèque imprimée (d'ouvrages antérieurs à 1920) sera accessible en ligne »<sup>227</sup>. Renvoyant l'entreprise californienne à la place « d'un simple prestataire »<sup>228</sup>, Patrick Bazin, ancien directeur de la BML rappelle que seule l'exploitation commerciale des fichiers était interdite sur 25 ans. Anne-Caroline Jambaud déclare, que le contrat, autrefois « pacte faustien » est aujourd'hui souvent perçu comme un « bon deal », soulevant l'approbation de bon nombre de professionnels du livre, y compris Bruno Racine, directeur de la BnF. Elle cite ainsi Albert Poirot, administrateur de la BNUS :

Il est extraordinaire que les pouvoirs publics n'aient pas pu déployer les moyens suffisants pour faire ce que nous espérons tous : mettre en valeur nos collections. Et bien le privé l'a fait ! Lyon a eu raison de s'engager dans cette voie. Il faut voir tous les avantages que cela représente pour les lecteurs<sup>229</sup>.

Le calcul mené par la BML suppose que l'ensemble des ouvrages numérisés par Google représente un investissement de 60 millions d'euros, que l'institution lyonnaise aurait mis plus de 150 ans à rassembler. Face à tous ces avantages, persistent certaines inquiétudes. En premier lieu, les documents ne sont téléchargeables qu'en mode image sur Numelyo, alors que, pour les mêmes documents, l'océrisation est complète sur Google Books, ce qui incite les utilisateurs à préférer la plateforme Google Books s'ils souhaitent consulter l'ouvrage en mode texte. Par ailleurs, l'indexation des ouvrages est limitée au seul référencement par Google, ce qui semble logique, dans la mesure où l'entreprise investit dans la numérisation afin d'enrichir les champs d'action de son moteur de recherche, mais restreint néanmoins l'accès aux documents. Enfin, l'ensemble des documents ne peuvent, pour l'instant qu'être téléchargés de façon individuelle et non transmis, de façon massive, à d'autres bibliothèques numériques, par exemple. Cet accord limiterait-il les possibilités de coopération entre les bibliothèques numériques ? Gilles Eboli déclare être, aujourd'hui, en négociation sur ce point avec Google, afin de pouvoir, à l'avenir, participer à l'enrichissement de Gallica ou d'Europeana, par exemple. Si cette modification de l'accord était acceptée par l'entreprise californienne, Numelyo, cette « nouvelle cathédrale numérique du savoir », affermirait la place de la BML dans le paysage des bibliothèques numériques françaises et renforcerait le rôle, la visibilité et la viabilité des partenariats publics-privés dans ce domaine.

<sup>225</sup> Voir <http://www.bvh.univ-tours.fr/presentation.asp>. Consulté le 6 décembre 2012. A ce sujet, on pourra consulter DEMONET, Marie-Luce, « La question de l'OCR pour le programme des Bibliothèques virtuelles humanistes », dans CLAERR, Thierry, WESTEEL, Isabelle. (dir.), *Manuel de la numérisation*, Paris : Cercle de la librairie, 2011, p. 212.

<sup>226</sup> JAMBAUD, Anne-Caroline, « Lyon aura la bibliothèque numérique la plus importante d'Europe : Merci Google ? », *Rue89*, 13 décembre 2012. Voir [www.rue89lyon.fr/2012/12/13/lyon-la-plus-importante-bibliotheque-numerique-europe-merci-google/](http://www.rue89lyon.fr/2012/12/13/lyon-la-plus-importante-bibliotheque-numerique-europe-merci-google/). Consulté le 13 décembre 2012.

<sup>227</sup> *Ibid.*

<sup>228</sup> JAMBAUD, Anne-Caroline, « Lyon aura la bibliothèque numérique la plus importante d'Europe : Merci Google ? », *Rue89*, 13 décembre 2012. Voir [www.rue89lyon.fr/2012/12/13/lyon-la-plus-importante-bibliotheque-numerique-europe-merci-google/](http://www.rue89lyon.fr/2012/12/13/lyon-la-plus-importante-bibliotheque-numerique-europe-merci-google/). Consulté le 13 décembre 2012.

<sup>229</sup> *Ibid.*

L'exemple du contrat signé entre la BML et Google n'est pas représentatif, cependant, de tous les partenariats fixés entre la firme californienne et les bibliothèques, chacun ayant négocié, point par point, les articles de son contrat. Seul Google semblait disposer, jusqu'à présent, d'une force d'investissement suffisamment considérable pour numériser massivement les ouvrages disponibles sur le globe. Agissant en tant qu'entreprise, Google impose, logiquement, des contreparties à la gratuité de ses services. Plusieurs acteurs du livre semblent penser que Google ne souhaite plus, aujourd'hui, signer de contrat avec d'autres bibliothèques, qu'elles soient françaises, ou non. Faut-il, comme le déclare Anne-Caroline Jambaud, penser que « Lyon a bénéficié d'une fenêtre de tir qui s'est aujourd'hui refermée »<sup>230</sup> ? En dehors de l'entreprise californienne, cependant, il est probable, à la lumière des conditions économiques actuelles et des résultats obtenus par la BML dans le cadre de sa collaboration avec Google, que les partenariats publics-privés deviennent, en France, sinon habituels, du moins reconnus comme une des solutions pour entreprendre un travail de numérisation de masse.

### **3.3. La rationalisation des financements : mutualisation et centralisation**

Outre la mise en œuvre de modèles économiques conjuguant les financements publics et privés, plusieurs bibliothèques numériques mettent en place un système de mutualisation et de centralisation, dont nous avons déjà cité plus haut un exemple, par l'intermédiaire du programme Gallica « marque blanche ».

Certains organismes à but non lucratif constituent un intermédiaire intéressant, permettant d'offrir de la visibilité à des documents numérisés *via* des plateformes ayant une audience importante, tout en maintenant un accès libre aux ouvrages. Ainsi, *Hathi Trust*, par exemple, est un entrepôt numérique, qui se pose comme une alternative à *Google Books* et permet, notamment, de maintenir une sauvegarde des documents numérisés, tout en s'engageant sur le maintien d'un accès gratuit. Conçu dès le départ comme un consortium apte à mettre en commun des infrastructures informatiques partagées, afin de diminuer les coûts, il propose, aujourd'hui, un accès à plus de dix millions d'ouvrages, dont 30 % accessibles librement, car n'étant plus sous droits, soit plus de trois millions de documents. Un accord entre *Hathi Trust* et l'OCLC permet d'accentuer la visibilité des documents contenus dans *Hathi Trust*, par l'intermédiaire des notices Worldcat.

L'immensité de cette plateforme numérique s'est constituée grâce au regroupement des fichiers numérisés par Google dans les bibliothèques des universités américaines. Les bibliothèques de Yale ont rejoint le consortium, comme beaucoup de bibliothèques universitaires américaines, en 2008. Des copies des documents numérisés par Microsoft dans le cadre d'une précédente campagne de numérisation sont alors confiées à *Hathi Trust*. Pour Edwin Schroeder, le consortium offre une garantie de sauvegarde et d'archivage, que les bibliothèques de Yale n'étaient pas alors en mesure d'assumer<sup>231</sup>. Pour des raisons juridiques de respect du droit d'auteur, les copies ne sont cependant pour l'instant dans *Hathi Trust* qu'en tant que fichiers archivés<sup>232</sup>.

La plupart des partenaires de *Hathi Trust* sont des bibliothèques américaines. Néanmoins, l'idée d'utiliser les entrepôts d'organismes à but non lucratif comme plateforme numérique retient également l'attention de bibliothèques européennes. Guy Co-

<sup>230</sup> JAMBAUD, Anne-Caroline, « Lyon aura la bibliothèque numérique la plus importante d'Europe : Merci Google ? », *Rue89*, 13 décembre 2012. Voir [www.rue89lyon.fr/2012/12/13/lyon-la-plus-importante-bibliotheque-numerique-europe-merci-google/](http://www.rue89lyon.fr/2012/12/13/lyon-la-plus-importante-bibliotheque-numerique-europe-merci-google/). Consulté le 13 décembre 2012.

<sup>231</sup> Voir les réponses d'Edwin Schroeder au questionnaire, annexe n°4, p. 97.

<sup>232</sup> Voir les réponses d'Elizabeth Beaudin au questionnaire, annexe n°4, p. 97.

bolet déclare ainsi que si la mise en place d'une nouvelle bibliothèque numérique dans le cadre du PRES Sorbonne Paris-Cité est à l'étude, de même que la migration de la bibliothèque Medic@ sur une autre plateforme, il est nécessaire, aujourd'hui, d'envisager l'utilisation d'infrastructures libres déjà existantes, comme *Internet Archive*. Dans la mesure où les financements accordés pour la mise en place d'une nouvelle bibliothèque numérique s'avèrent trop faibles pour soutenir sa création puis son alimentation, le report de l'ensemble du budget sur la migration des fichiers vers une autre plateforme et sur la numérisation de nouveaux documents semble être une solution plus viable.

Outre *Internet Archive* et *Hathi Trust*, d'autres acteurs, plus confidentiels, offrent des possibilités de mutualisation d'infrastructures techniques. La plateforme e-corpus propose ainsi aux bibliothèques, musées ou archives de bénéficier d'e-corpus pour diffuser leurs fonds numérisés et profiter de cette façon des différents outils et logiciels offerts par la plateforme<sup>233</sup> : « l'hébergement et la diffusion sont gratuits, de même que la création de sites dédiés que les établissements concernés peuvent gérer de manière autonome : la véritable nouveauté réside dans cette autonomie offerte aux établissements intéressés »<sup>234</sup>. Chaque plateforme ainsi créée dispose de son propre nom de domaine et fonctionne de façon parfaitement distincte d'e-corpus en termes de nom de domaine et de référencement, ainsi qu'en termes de design et de charte graphique<sup>235</sup>. Cette autonomie offre néanmoins la possibilité de maintenir tous les intérêts du travail coopératif puisque chaque nouvelle donnée ou document entré dans un des sites satellites est centralisé et lisible sur le site commun. A partir de la plateforme centrale d'e-corpus, la création de ces petits sites autonomes peut être envisagée de façon individuelle ou collaborative. Carole Giordano et Paul Monseigneur Canart rappellent ainsi que « plusieurs établissements peuvent également se regrouper pour créer et animer de manière collaborative une bibliothèque numérique, ou même simplement un catalogue collectif consacré à un sujet précis »<sup>236</sup>. Ils citent ainsi l'exemple de la Bibliothèque provençale numérique, qui propose un corpus patrimonial sur l'histoire régionale, en intégrant des collections publiques (bibliothèques, archives, musées) et privées et dont la gouvernance est assumée conjointement au Centre de conservation du livre et à Aix-en-Provence. En favorisant « la mise en commun de ressources », e-corpus permet également « d'accroître le travail collaboratif entre les professionnels »<sup>237</sup>. A travers la réduction des coûts de mise en ligne, l'enrichissement des corpus et des relations inter-professionnelles se lisent ici tous les avantages de la mutualisation d'une plateforme technique.

---

<sup>233</sup> GIORDANO, Carole, MONSEIGNEUR CANART, Paul, « Quand des établissements de conservation du patrimoine mobilier se retrouvent sur [www.e-corpus.org](http://www.e-corpus.org) », *BBF*, 2011, t. 56, n°4, p.44.

<sup>234</sup> *Id.*, p. 48.

<sup>235</sup> GIORDANO, Carole, MONSEIGNEUR CANART, Paul, « Quand des établissements de conservation du patrimoine mobilier se retrouvent sur [www.e-corpus.org](http://www.e-corpus.org) », *BBF*, 2011, t. 56, n°4, p. 48.

<sup>236</sup> *Id.*, p.49.

<sup>237</sup> *Ibid.*

## 4. LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA COOPÉRATION : DES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES NÉCESSAIRES

### 4.1. La mutualisation des expertises : l'enjeu de la préservation des fichiers numériques

Outre la nécessité de profiter des plateformes et logiciels déjà développés dans le cadre d'autres projets pour des raisons économiques, la mise en ligne de documents numériques pose aujourd'hui des questions techniques, en particulier en termes de préservation, que peu de bibliothèques peuvent prendre entièrement en charge. En ce qui concerne l'archivage numérique, l'investissement, non seulement au niveau financier, mais aussi en termes de ressources humaines et de formation, est tel que la mise en commun et le partage des expertises est de plus en plus considéré comme un point crucial. Arnaud Beaufort, directeur des services et des réseaux et directeur adjoint de la BnF, déclarait au journal *Les Echos* qu'on recensait, en février 2012, plus de 420 millions de fichiers numériques conservés à la BnF<sup>238</sup>. La sauvegarde de cet ensemble considérable de documents est un défi, dans la mesure où la variété des formats ainsi que des supports sur lesquels ils sont enregistrés sont intrinsèquement soumis à l'obsolescence, ce qui met en péril l'accès à long terme aux données. Un traitement spécifique est donc requis pour maîtriser ces risques. Selon Emmanuelle Bermès, Marie-Elise Fréon et Frédéric Martin, certaines bibliothèques déploraient déjà, en 2008, la perte d'une partie de leurs données. Les coûts de stockage des données numériques sont élevés<sup>239</sup>, mais la préservation à long terme suppose également « la mise en place d'un dispositif plus complexe, capable de réaliser des opérations spécifiques (empreinte numérique, conversion de formats, migration de supports) »<sup>240</sup>. Le maintien d'une structure de ce type réclame des coûts considérables de mise à niveau technologique des logiciels, mais aussi de formation permanente des acteurs qui en sont chargés. Ces coûts ne peuvent être soutenus par des bibliothèques seules.

En 2005, la mise en place du projet Système de préservation et d'archivage réparti (SPAR) a pour but de résoudre ce problème, en conservant tous les fichiers de la BnF de façon pérenne. Arnaud Beaufort explique que SPAR, ne se résume pas à un simple entrepôt numérique, mais

constitue une prouesse technique permettant à la fois d'assurer une surveillance continue de l'état des équipements et des médias d'enregistrement des fichiers, de garantir la continuité d'accès en procédant aux transformations nécessaires en cas d'obsolescence technologique des outils informatiques de restitution, mais aussi de pouvoir revenir en arrière pour restituer les objets dans leur format d'origine<sup>241</sup>.

Le rôle des professionnels dans le maniement de cet outil est crucial. En effectuant des choix bibliothéconomiques (migration de format, émulation, mise à jour des informations sur le document, détermination de priorités et de phasage dans les collections sur lesquelles faire des opérations correctives), ce sont les spécialistes de SPAR qui lui permettent d'être efficace. Sébastien Peyrard insiste ainsi sur les difficultés actuelles, non pas au ni-

---

<sup>238</sup> BEAUFORT, Arnaud, « Vie du document numérique : les atouts de la mutualisation », *Les Echos*, 14 février 2012. Voir l'article en ligne : [http://technologies.lesechos.fr/gestion-de-contenus/vie-du-document-numerique-les-atouts-de-la-mutualisation\\_a-38-455.html](http://technologies.lesechos.fr/gestion-de-contenus/vie-du-document-numerique-les-atouts-de-la-mutualisation_a-38-455.html). Consulté le 8 décembre 2012.

<sup>239</sup> Voir, au sujet des différents types de plateformes d'archivages proposées aux bibliothèques, dans le domaine public, privé, ou en *open source* : CLAERR, Thierry, WESTEEL, Isabelle, (dir.), *Manuel de la numérisation*, Paris : Cercle de la librairie, 2011, p. 179-182.

<sup>240</sup> BERMES, Emmanuelle, FREON, Marie-Elise, MARTIN, Frédéric, « Tous les chemins mènent au numérique », *BBF*, n°6, p. 37-38.

<sup>241</sup> BEAUFORT, Arnaud, *op.cit.*

veau technique, mais dans le domaine organisationnel pour la préservation du numérique<sup>242</sup>.

Conçu dès le début comme un outil modulable, respectant la norme « *Open Archival Information System* » (OAIS)<sup>243</sup>, SPAR peut conserver des documents externes à la BnF, produits par d'autres établissements. La BnF se présente donc, dès 2009, comme un prestataire possible, par l'intermédiaire des conventions de « tiers-archivage », pour archiver les données d'établissements qui ne pourraient prendre en charge cette fonction eux-même, avec le niveau de services et de garantie de SPAR. Un contrat entre la BnF et le Centre Pompidou a d'ores et déjà été signé à ce propos, en 2011, fixant les conditions de préservation de 170 To de données dans SPAR, pour une durée de 8 ans. Selon Arnaud Beaufort, « au-delà de l'expertise métier de la conservation numérique, cette mutualisation répond à une double logique économique : à l'amortissement du coût des logiciels développés pour gérer la plate-forme d'archivage sur de vastes volumes de données s'ajoutent les économies d'échelle réalisées sur les consommables »<sup>244</sup>. Le but des conventions de tiers-archivage de la BnF était de présenter la possibilité d'un archivage pérenne à un coût raisonnable, alternative à l'archivage proposé par la Plateforme d'Archivage du CINES (PAC)<sup>245</sup>. Les équipes chargées de la préservation des documents numériques au CINES et à la BnF envisagent, par ailleurs, une collaboration pour permettre l'établissement de systèmes interopérables qui « deviendraient miroirs l'un de l'autre pour accroître la sécurité et la disponibilité des données »<sup>246</sup>.

Dans le domaine de l'archivage du web, dont la BnF est responsable en temps que dépositaire du dépôt légal du web en France, Gildas Illien plaide pour la mise en place d'un système coopératif, à l'échelle mondiale<sup>247</sup>. En effet, la sauvegarde du web, média par définition international, semble difficile à envisager du point de vue exclusivement national. Organisée pour l'instant « dans les marges, voire tout à fait en dehors des principales associations et conférences de bibliothécaires »<sup>248</sup>, la coopération dans le domaine de l'archivage du web, au niveau international, nécessite une collaboration élargie, entre plusieurs milieux professionnels, qui n'avaient pas toujours, jusqu'à présent, vocation à travailler ensemble. En impliquant les ingénieurs, les entrepreneurs, ainsi que les professionnels des bibliothèques et archives, ces initiatives sollicitent la mise en place de groupes d'experts. L'*International Internet Preservation Consortium* (IIPC), consortium international pour la préservation de l'internet, rassemble actuellement 42 institutions<sup>249</sup>, parmi lesquelles un grand nombre de bibliothèques nationales, mais aussi des organismes à but non lucratif, ou encore des bibliothèques universitaires. L'IIPC a permis la mise en place d'une responsabilité d'archivage, pour chaque membre, tout en établissant une communication régulière entre chacun, afin de ne pas archiver de doublons et de garantir une interopérabilité entre les différentes sauvegardes.

---

<sup>242</sup> Entretien avec Sébastien Peyrard, 20 décembre 2012.

<sup>243</sup> La norme OAIS, système ouvert d'archivage de l'information, décrit, d'après les archives de France, « les responsabilités, les fonctions et les rapports avec son environnement d'un système d'archivage électronique pour assurer la pérennisation de l'information numérique ». Voir <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/archives-electroniques/standard/norme-oais-iso-14721/>. Consulté le 8 décembre 2012.

<sup>244</sup> BEAUFORT, Arnaud, *op.cit.*

<sup>245</sup> Le coût d'archivage du CINES sont de 6 000 euros par To, par an. Voir l'article à ce propos de Léonard Bourlet sur le blog de la Bibliothèque universitaire de Clermont Ferrand : <http://bibliotheque.clermont-universite.fr/blog-bib-num/?p=2319>. Consulté le 9 décembre 2012.

<sup>246</sup> FAUDUET, Louise, PEYRARD, Sébastien, « Pour en savoir plus sur la préservation et l'accès pérennes des documents numériques », *Arabesques*, n° 53 janvier - février - mars 2009, p. 7.

<sup>247</sup> ILLIEN, Gildas, « Une histoire politique de l'archivage du web. Le consortium international pour la préservation de l'Internet », *BBF*, t. 56, n°2, 2011, p. 63.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p.

<sup>249</sup> Voir la liste des membres de l'IIPC : <http://netpreserve.org/about-us/members>. Consulté le 9 décembre 2012.



## **4.2. L'interopérabilité des données, un point essentiel**

Dans le cadre de la sauvegarde du numérique, comme dans celui de la coopération entre bibliothèques numériques, le défi de l'interopérabilité des données et des logiciels s'affirme comme un point de plus en plus important. Gildas Illien rappelle le choix de l'IIPC d'utiliser des logiciels libres, plus « propices aux développements collaboratifs »<sup>250</sup>. De fait, le travail de développement s'avère souvent intéressant dans le cadre de la mise à disposition de plateformes ou d'interfaces collaboratives. Le projet DFG-Viewer, que nous avons mentionné plus haut<sup>251</sup>, s'appuie ainsi sur le logiciel libre TYPO3, plus à même de garantir une interopérabilité entre les différents établissements partenaires du projet. En effet, outre la mise en place d'un agrégateur, moissonnant les différentes bibliothèques numériques, DFG-Viewer offre la possibilité aux usagers de lire les documents sur le visualiseur de la DFG, en plus du renvoi vers la bibliothèque numérique d'origine.

La mise en place d'un réseau de bibliothèques partenaires autour d'une bibliothèque numérique réclame, de la même façon, un travail important de standardisation des métadonnées, afin de permettre une transmission efficace des données. Le protocole OAI-PMH exige la description des métadonnées en Dublin Core ou en d'autres formats, s'ils sont exprimés en XML<sup>252</sup>. Le projet E-corpus a ainsi fait le choix d'une description des documents au format XML-EAD, afin de favoriser une interopérabilité entre chaque institution participant au projet<sup>253</sup>. Pour Emmanuelle Bermès, cette approche, cependant, n'est pas suffisante, si l'on envisage des partenariats à plus grande échelle. La nécessité de se conformer à ce format commun impose aux bibliothèques un appauvrissement de leurs données, « ce qui débouche soit sur la suppression de nombreuses informations, soit sur leur concaténation dans des champs de métadonnées généralistes, difficiles à exploiter »<sup>254</sup>. Le maintien du système de mise en réseau des notices d'autorité, qui permet de rattacher les notices entre elles, par exemple, ne peut être assuré par le Dublin Core, lorsqu'il est envisagé pour utiliser le protocole OAI-PMH : « toute l'information se retrouve à plat »<sup>255</sup>. Afin d'imaginer un système permettant d'éviter ces inconvénients, dans le cadre de projets communs, entre bibliothèques ou avec d'autres établissements, la réflexion des professionnels de bibliothèques se tourne de plus en plus vers le Web sémantique.

## **4.3. *Linked open data* : l'avenir de la coopération ?**

La question de l'interopérabilité envahit, aujourd'hui, le champ du Web sémantique et du *Linked open data*, dont le développement dans le domaine des bibliothèques est aujourd'hui de plus en plus questionné. Particulièrement visible dans le domaine des catalogues, l'intérêt du *Linked open data* s'applique également aux contenus numérisés, notamment dans le cadre d'une coopération élargie entre établissements culturels de plusieurs types. Pour Emmanuelle Bermès,

cette réflexion doit nous encourager à considérer la convergence entre institutions culturelles comme quelque chose de vital, car on ne pourra pas continuer à

---

<sup>250</sup> ILLIEN, Gildas, *op.cit.*, p. 63.

<sup>251</sup> Voir p. 28.

<sup>252</sup> CLAEER, Thierry, WESTEEL, Isabelle.(dir.), *Numériser et mettre en ligne*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2010, p. 116.

<sup>253</sup> GIORDANO, Carole, MONSEIGNEUR CANART, Paul, « Quand des établissements de conservation du patrimoine mobilier se retrouvent sur [www.e-corpus.org](http://www.e-corpus.org) », *BBF*, 2011, t. 56, n°4, p.46-47.

<sup>254</sup> BERMES, Emmanuelle, *Convergence et interopérabilité : l'apport du web de données*, Communication pour la section Classification et Indexation du congrès IFLA, Porto-Rico, 2011, p. 4.

<sup>255</sup> *Ibid.*

attendre de l'utilisateur qu'il comprenne les barrières institutionnelles et les accepte. Le touriste qui prépare sa visite au musée devrait pouvoir trouver aussi bien des livres sur Picasso que les reproductions de ses œuvres ; le généalogiste qui trace l'histoire de ses arrière-grands-parents devrait pouvoir accéder aussi bien aux ressources des bibliothèques qu'à celles des archives<sup>256</sup>.

Ces partenariats sont, pour l'instant, rendus complexes au niveau technique. En effet, si l'interopérabilité, dans le cadre des bibliothèques, est rendue possible par l'utilisation des formats MARC (*Machine Readable Cataloging*)<sup>257</sup> ou *Dublin Core*, les archives utilisent, quant à elles le format *Encoded Archival Description (EAD)*<sup>258</sup>, qui permet de structurer des ensembles de documents avec une arborescence. Les musées, de leur côté, font usage du modèle CIDOC *Conceptual Reference Model (CRM)*<sup>259 260</sup>. L'utilisation du protocole OAI-PMH suppose, au minimum, l'utilisation d'un format *Dublin Core*. La normalisation, dans le cadre du Web sémantique, permet d'envisager une interopérabilité élargie. La mise en place d'une nouvelle structuration des données, selon un modèle commun global, permet, en effet, d'envisager plus facilement des passerelles entre catalogues de bibliothèques, inventaires d'archives ou bases de données des musées, par l'intermédiaire du modèle *Ressource Description Framework (RDF)*<sup>261</sup>, développé par le *World Wide Web Consortium (W3C)*<sup>262</sup>.

L'exemple du Centre Pompidou virtuel, dont le projet est lancé en 2007, illustre ces nouvelles possibilités. Afin de mettre à disposition des ressources issues non seulement du Centre Pompidou, mais aussi, en parallèle, de la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) et de l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), le Centre Pompidou Virtuel a choisi de faire appel aux nouvelles possibilités offertes par le Web sémantique. Ainsi, indépendamment des différents types de documents et formats de description (EAD, MODS, Dublin Core et modèles spécifiques utilisés pour les bases du musée et des archives audiovisuelles), « grâce à une ontologie RDF qui articule autour de concepts majeurs (œuvre, ressource, personne, événement, collection, etc) »<sup>263</sup>, la mise en valeur des documents sur le Web, ainsi que la navigation des usagers sur le site se trouvent facilitées. Pour Emmanuelle Bermès, cela démontre la « valeur ajoutée de l'utilisation des technologies du Web sémantique pour construire des rebonds entre des ressources et créer une expérience utilisateur innovante »<sup>264</sup>. De fait, l'utilisateur navigue en fonction du sens de sa recherche et non selon une hiérarchie ou une arborescence : « Naturellement décloisonnés et traités de manière homogène, afin de

---

<sup>256</sup> *Id.* p. 2.

<sup>257</sup> Voir à ce sujet [http://www.rnbn.org/rencontres\\_2004/leresche-marc.pdf](http://www.rnbn.org/rencontres_2004/leresche-marc.pdf). Consulté le 10 décembre 2012.

<sup>258</sup> Voir, à ce sujet : [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formats\\_catalogage/a.f\\_ead.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formats_catalogage/a.f_ead.html). Consulté le 9 décembre 2012.

<sup>259</sup> Voir [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/modelisation\\_ontologies/a.modele\\_cidoc\\_crm.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/modelisation_ontologies/a.modele_cidoc_crm.html). Consulté le 9 décembre 2012.

<sup>260</sup> Voir le blog <http://websmastique.unblog.fr/mutualisation-ressources/convergence-et-interoperabilite/>, issu d'un travail de groupe pour l'Enssib, juin 2012.

<sup>261</sup> Voir l'article de Gauthier Poupeau à ce sujet, <http://www.lespetitescases.net/rdf-pour-les-nuls>. Consulté le 9 décembre 2012.

<sup>262</sup> Tim Berners-Lee est à l'initiative, en 1994, de la création du W3C, lors d'une conférence à Genève. En partenariat avec l'Inria, l'Université de Keio et le MIT, le W3C se propose de réfléchir à la normalisation des standards sur le web dans le cadre du projet « Web sémantique ». Le consortium publie dès 1997 les premiers principes fondateurs de RDF et les développe par la suite.

<sup>263</sup> Voir le blog <http://websmastique.unblog.fr/mutualisation-ressources/centre-pompidou-virtuel/>, issu d'un travail de groupe pour l'Enssib, juin 2012.

<sup>264</sup> BERMES, Emmanuelle, *Convergence et interopérabilité : l'apport du web de données*, Communication pour la section Classification et Indexation du congrès IFLA, Porto-Rico, 2011.



permettre leur organisation en fonction des besoins de chaque utilisateur, et non en fonction d'une logique dictée par des usages ou des structures définis *a priori* »<sup>265</sup>.

De la même façon, le *Thought Lab* d'Europeana<sup>266</sup> et *The MultimediaN E-culture* s'aventurent dans le domaine du Web sémantique et proposent à leurs usagers de naviguer selon les principes du Web sémantique, par l'intermédiaire d'interfaces à facettes, qui leur permettent « de rebondir de concept en concept »<sup>267</sup>. Le rapport Tessier, en 2010, estimait déjà que le Web sémantique « devrait permettre la création automatique de liens entre les documents numérisés (par exemple, la version numérique d'un livre, la mention de ce livre dans un article, une biographie de l'auteur sur Wikipedia, etc.), voire de hiérarchiser ces documents entre eux »<sup>268</sup> et déclarait ainsi que l'avancée des bibliothèques dans ce domaine serait l'un des défis importants pour les années à venir, le Web sémantique étant amené à constituer « leur valeur ajoutée d'aujourd'hui et de demain »<sup>269</sup>.

Le rapport final du groupe d'incubation « bibliothèques et Web de données » au W3C préconise lui aussi l'entrée des bibliothèques dans le domaine du *Linked open data* et note l'importance que cela pourrait avoir sur la coopération entre établissements et entre professionnels<sup>270</sup>. Il insiste également sur les conséquences positives que cela implique en termes de préservation des données numériques : « puisque les données liées décrivent la signification des données (la sémantique) indépendamment des structures spécifiques de données (les formats), elles conservent leur signification lors des modifications de formats. Les données liées sont donc plus pérennes et plus robustes que les formats de métadonnées qui dépendent d'une structure de données particulière »<sup>271</sup>.

## 5. DES LIMITES À LA COOPÉRATION

Parallèlement à toutes ces possibilités d'avenir pour la coopération dans le domaine des bibliothèques numériques, plusieurs freins se posent encore à la mise en place de partenariats. Nous avons évoqué plus haut les difficultés que pouvaient poser, dans la conduite de projet, au quotidien, l'utilisation de langues différentes. La cohabitation entre plusieurs cultures professionnelles, le poids des volontés politiques et les limites juridiques ou technologiques peuvent être autant de freins au développement de partenariats.

### 5.1. De délicates questions juridiques...

La mise en place des premières opérations de numérisation menées dans les années 2000 par les différents moteurs de recherche au sujet de la question du copyright met en évidence le problème juridique qui se posera, dès lors, pour l'ensemble

---

<sup>265</sup> Voir la présentation du Centre Pompidou virtuel par Emmanuelle Bermès, <http://www.semweb.pro/talk/2546>. Consulté le 10 décembre 2012.

<sup>266</sup> Notons, par ailleurs, qu'Europeana s'est engagée dans le processus d'ouverture des données en mettant à disposition, en septembre 2011, les métadonnées de tous les documents numériques qu'elle contient, afin d'en permettre la réutilisation libre.

<sup>267</sup> CLAERR, Thierry, WESTEEL, Isabelle. (dir.), *Numériser et mettre en ligne*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2010, p. 123.

<sup>268</sup> TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit, Paris, remis à M. le Ministre de la Culture et de la Communication*, 12 janvier 2010, p. 9.

<sup>269</sup> TESSIER Marc, *op.cit.*, p. 55.

<sup>270</sup> Voir le rapport en ligne : [http://mediatheque.cite-musique.fr/MediaComposite/ARTICLES/W3C/XGR-Ild-fr.html#\\_Toc319829149](http://mediatheque.cite-musique.fr/MediaComposite/ARTICLES/W3C/XGR-Ild-fr.html#_Toc319829149). Consulté le 10 décembre 2012.

<sup>271</sup> *Ibid.*

des bibliothèques numériques dites « de masse ». Si Google choisit la solution de l'*opt-out*<sup>272</sup>, Microsoft décide de ne scanner que les ouvrages tombés dans le domaine public. A l'inverse, à la demande de l'éditeur ou de l'auteur de l'ouvrage, un livre toujours sous droit d'auteur peut être numérisé et intégré à la base de données. Le problème des droits d'auteur, intrinsèque au développement à grande échelle de toute bibliothèque numérique, devient un point d'achoppement entre les différents acteurs des projets, publics ou privés, et monopolise en grande partie le débat. Jean-Michel Salaün décèle, dans le domaine des bibliothèques, deux conceptions politiques et culturelles, qui envisagent différemment la promotion des cultures et leur représentation sur la Toile :

L'une plus latine privilégie l'unité, la construction des contenus, la transmission des savoirs. L'universel trouve sa source en amont dans ce qui est produit (...) L'autre, plus anglo-saxonne, insiste sur la diversité, la priorité est l'accès (...) L'Universel est en aval dans l'accès pour tous au patrimoine commun<sup>273</sup>.

Face à ce constat, Jean-Michel Salaün affirmait en 2005 que, « dans le contexte de la mondialisation des législations et des pratiques juridiques, la rencontre entre les conceptions française et américaine du droit d'auteur pourrait avoir pour effet pervers de poser des barrières infranchissables à la réalisation d'une véritable bibliothèque universelle en ligne. »<sup>274</sup>

Complémentaires, ces deux conceptions parviennent aujourd'hui à s'équilibrer plus facilement dans le domaine du numérique. Des différences juridiques subsistent, quant à la durée de protection des œuvres, ou concernant les exceptions admises au droit d'auteur. Cela est susceptible d'induire des freins dans le cadre de partage de contenus entre différents pays, notamment dans la mise en place d'une plateforme numérique mutualisée. Dans l'immédiat cependant, le principal frein juridique reste la mise en place d'une nouvelle acception du droit d'auteur en général, adaptée au développement numérique et concerne donc, avant tout, les perspectives de massification des bibliothèques numériques.

Dans le cadre de la coopération avec les éditeurs, ces points constituent toujours des barrières à la mise en place de bibliothèques numériques de masse. Une réflexion sur le droit d'auteur est mise en place, depuis quelques années, afin de régler notamment la place que peuvent avoir œuvres épuisées et œuvres orphelines dans les bibliothèques numériques. Des accords ont été trouvés, en septembre 2011<sup>275</sup>, dans le cadre du projet Europeana, entre les bibliothèques et les auteurs, éditeurs et sociétés de gestion des droits d'auteur mises en place pour autoriser les bibliothèques à numériser et diffuser des œuvres épuisées. Un travail approfondi dans ce domaine constitue une priorité, afin de permettre, à l'avenir, le développement des fonds accessibles numériquement.

---

<sup>272</sup> L' « *opt-out* » que l'on pourrait traduire par « option de retrait », consiste à mettre en ligne la totalité des ouvrages et à ne retirer que ceux pour lesquels l'auteur ou l'éditeur de l'ouvrage aura manifesté son interdiction de communication sur la Toile.

<sup>273</sup> SALAÜN, Jean-Michel, « Bibliothèques numériques et Google-Print », *Regard sur l'actualité*, La Documentation française, décembre 2005, n°316, p. 79-89.

<sup>274</sup> SALAÜN, Jean-Michel, *op.cit.*, p. 11.

<sup>275</sup> Voir [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-11-1055\\_fr.htm?locale=fr](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-11-1055_fr.htm?locale=fr). Consulté le 12 décembre 2012.

## **5.2. Visibilité des établissements ou des entreprises et volontés politiques**

La mise en place de programmes de numérisation émane, souvent, des bibliothèques elles-mêmes. De même, la mise en place de partenariats relève souvent de l'initiative des établissements, au regard des corpus numérisés, des publics ciblés et des objectifs assignés au projet. Cependant, l'importance grandissante des bibliothèques numériques a conduit les tutelles à investir ce domaine et on assiste, dès le milieu des années 1990, à la mise en place d'un certain « volontarisme politique »<sup>276</sup>. En tant que pourvoyeurs de fonds, dans bien des cas, l'intervention des acteurs politiques peut influencer considérablement les choix faits en termes de numérisation et de coopération.

Pour Maria-Livia Cadis, très vite, « la question de la diffusion des ressources en ligne prend une teinte politique puisque les réseaux sont devenus des lieux de compétition économique et stratégique entre nations »<sup>277</sup>. Cet aspect est présent également au niveau régional. Pour les acteurs politiques et les pouvoirs publics, en effet, le projet de numérisation reflète une importance particulière, puisqu'il représente directement l'établissement et devient sa « vitrine » sur le web, à très large échelle. Toute bibliothèque numérique constitue donc un carrefour qui doit constituer un miroir de l'établissement et accompagner son rayonnement.

La coopération, envisagée en terme de cohérence documentaire ou de rassemblement de fonds numériques, s'inscrit parfois en contrepoint de ces objectifs politiques ou stratégiques. Par exemple, à travers les bibliothèques numériques de masse, ou encore les agrégateurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux, la mise en valeur des différents établissements se voit reléguée au second plan, face à l'objectif prioritaire de créer des points d'entrée visibles et centralisés pour l'utilisateur. Dans certains cas, les objectifs documentaires ou de diffusion élargie des fichiers numérisés se heurtent donc aux volontés politiques des tutelles, ou au souhait de valoriser l'identité d'un établissement. Pour Guy Cobolet, l'utilisation de plateformes déjà existantes tel qu'*Internet Archive*, par exemple, pourrait, dans certains cas, encourager la numérisation de fonds plus importants, en permettant d'éviter les frais de développement de logiciels et d'infrastructures informatiques<sup>278</sup> et en consacrant ainsi des budgets plus importants à la numérisation en tant que telle. Afin de favoriser la diffusion et la visibilité des documents, le regroupement de contenus sur certaines bibliothèques numériques concernant les mêmes thématiques, par exemple, peut constituer une alternative intéressante. Cela empêche, cependant, l'établissement de disposer de sa propre bibliothèque numérique et limite la mise en valeur de l'institution sur la Toile. De ce fait, c'est un choix rarement encouragé par les tutelles.

Dans le *Schéma numérique des bibliothèques*, Bruno Racine affirme que les programmes de numérisation doivent « passer d'une logique institutionnelle à une logique documentaire »<sup>279</sup>. Estimant que les initiatives de plusieurs projets de numérisations relevaient, jusqu'alors, davantage des intérêts et objectifs de chaque établissement individuellement, il encourage à la prise en compte, de façon plus approfondie, des intérêts des usagers. La coopération constitue, ici, un point essentiel, étant la seule possibilité d'éviter la numérisation de doublons, et permettant de réduire significativement les dépenses publiques en mettant en commun les compétences ainsi que les infrastructures. L'une des recommandations est donc de repenser les projets de nu-

---

<sup>276</sup> CADIS, Maria-Livia, *Améliorer la visibilité des bibliothèques numériques sur Internet : état des lieux et perspectives de la coopération numérique en France*, CLAERR Thierry (dir.), Mémoire DCB Enssib, 2011, p. 20.

<sup>277</sup> *Id.*, p. 19

<sup>278</sup> Entretien avec Guy Cobolet, 24 juillet 2012.

<sup>279</sup> RACINE, Bruno, *Schéma numérique des bibliothèques*, décembre 2009, p. 63.

mérisation dans le but de « constituer des corpus homogènes et exhaustifs dans des domaines de référence »<sup>280</sup>, tout en établissant des priorités dans les corpus à numériser en premier lieu, pour des questions de sauvegarde, ou de demande des usagers.

A l'inverse, les décideurs politiques peuvent servir de leviers pour la mise en place de projets coopératifs, souhaités par les bibliothèques. C'est notamment le cas pour les portails numériques régionaux, qui peuvent jouer un rôle important en terme de visibilité au niveau local. Nombreux en Allemagne, par exemple, ils impliquent différents établissements, publics ou universitaires. Dans le cadre d'une organisation fédérale, le rayonnement de chaque Etat constitue un point essentiel et toute initiative dans ce domaine est fortement incitée par les pouvoirs publics. Citons ainsi l'exemple de l'Etat de Bavière qui a pris la décision, suivant une initiative déjà réalisée par l'Etat de Bade-Württemberg, de se lancer dans la mise en ligne d'un portail numérique culturel, regroupant les ressources de plusieurs établissements. La directrice de la BSB, Claudia Fabian, a ainsi reçu des fonds pour numériser certains corpus destinés à intégrer le portail<sup>281</sup>.

Dans son mémoire d'étude, Patrice Ract présente des initiatives similaires en France. Celles-ci rencontrent souvent « une volonté politique forte de la part du conseil général »<sup>282</sup>, comme en Aquitaine, par exemple, où a été lancé le projet de Banque numérique du savoir d'Aquitaine<sup>283</sup>. Regroupant des documents issus des musées, ou bibliothèques de la région, le portail agit comme un facteur de coopération entre établissements culturels au sein de la région Aquitaine. Entendu comme « élément positifs et attractif »<sup>284</sup> pour la région, le portail BNSA avait pour but de présenter le patrimoine culturel de la région (notamment ses « grands personnages », tels que Montaigne ou encore Aliénor d'Aquitaine) comme une possibilité supplémentaire pour le tourisme en Aquitaine<sup>285</sup>.

Aujourd'hui, il est nécessaire, aux institutions culturelles de réaffirmer la priorité qu'il faut accorder aux objectifs documentaires et à la réponse aux demandes des usagers. La cohérence d'un programme de numérisation et de la mise en place de partenariats doivent être mis en balance avec la nécessité, pour les tutelles, de justifier toute action effectuée dans le domaine culturel et d'évaluer numériquement les retombées des projets menés.

Les financements privés, enfin, posent des problèmes similaires, bien que propres au domaine des entreprises. Comme dans toute forme de mécénat, les contreparties imposées par les sponsors dans le cadre de projets de numérisation sont fréquentes. A Yale, où les financements privés constituent une part importante du budget de l'établissement, les bibliothèques doivent composer avec les exigences de certaines entreprises. Edwin Schroeder déclare ainsi que « dans certains cas, les choix de numérisation sont une priorité pour les organisations qui financent, mais peuvent ne pas l'être pour la bibliothèque »<sup>286</sup>. Certains projets ont, de

---

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Entretien avec Claudia Fabian, 11 septembre 2012.

<sup>282</sup> RACT, Patrice, *La coopération entre établissements culturels dans le cadre d'un projet de numérisation*, CEDELLE – JOUBERT, Laure (dir.), Mémoire DCB Enssib, janvier 2003, p. 53-54.

<sup>283</sup> Voir le site du projet : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/>. Consulté le 13 décembre 2012.

<sup>284</sup> RACT, Patrice, *op.cit.*, p. 54.

<sup>285</sup> *Ibid.*

<sup>286</sup> La citation originale, en anglais : « *You sometimes are digitizing material that is a priority for the funding organization but may not be a priority for the Library* ». Voir les réponses d'Edwin Schroeder au questionnaire, annexe n°4, p. 97.

ce fait, une « très faible audience internationale et presque aucune audience au sein de la communauté universitaire »<sup>287</sup>.

### **5.3. Des faiblesses techniques : une limite à la coopération avec les pays du Sud**

Pour Richard Gartner, les décideurs politiques ont un rôle à jouer dans l'élargissement des perspectives de coopération avec le Sud. En effet, si, comme nous l'avons vu plus haut, de nombreuses évolutions techniques traduisent l'ouverture de nouvelles possibilités de coopération entre bibliothèques, force est de constater que la majorité des initiatives de bibliothèques numériques n'intègrent pas les pays du Sud. Le manque d'équipements informatiques et le peu de financements disponibles isolent souvent ces pays des projets numériques internationaux. Le rapport du groupe IFLA de discussion autour des responsabilités sociales note que « le manque de coopération et de partage des ressources entre le Nord et le Sud, et le manque de conscience de la part des décideurs de l'importance de l'information numérique pour le développement national »<sup>288</sup> entravent la mise en place d'une perspective réellement internationale pour les projets numériques.

Si, dans bien des cas, le manque d'équipement suffit, à lui seul, à exclure, de fait, les pays en voie de développement des initiatives numériques, la réticence de certains gouvernements à ouvrir leur pays aux flux d'Internet peut expliquer, dans certains cas, ce manque de participation. La peur de perdre le contrôle d'un accès à l'information jusque là censuré est, en effet, inévitable. Selon Richard Gartner, « l'éveil des consciences à ce propos est essentiel pour dépasser ces barrières, qui peuvent aussi freiner le développement numérique des bibliothèques, autant que les facteurs techniques »<sup>289</sup>. La déclaration d'Alexandrie<sup>290</sup> insiste sur ces points et encourage tous les gouvernements à « soutenir le libre accès à l'information et de supprimer toutes les barrières » et à « améliorer et étendre les réseaux actuels de bibliothèques pour obtenir de plus grands bénéfices pour leurs citoyens et leurs communautés ».

La mise en place de bibliothèques numériques impliquant des pays du Sud fait face à des difficultés particulières. Dans le cadre du RFN, Carole Payen souligne que « des difficultés techniques ont dû être surmontées dans la mise en place du portail en raison des différences de niveau de développement technologique des institutions membres »<sup>291</sup>. Pour Guy Berthiaume et Carole Payen, le rôle de la formation joue alors un rôle essentiel. Dans le cadre du développement du RFN, ils déclarent ainsi que « les institutions les plus aguerries dans le domaine de l'information numérique se doivent de partager leur expertise et d'apporter soutien et conseils à leurs homologues plus récemment engagés dans la mise en ligne de leur patrimoine documentaire »<sup>292</sup>, afin que le plus grand nombre possible de pays francophones puisse rejoindre le RFN, indépendamment de difficultés techniques ou financières. En 2008, un séminaire de

---

<sup>287</sup> La citation originale, en anglais : « *Some of the recent projects have a very small audience internationally and practically no audience within the university community* ». Voir les réponses d'Edwin Schroeder au questionnaire, annexe n°4, p. 97.

<sup>288</sup> Voir GARTNER Richard, « Toward the Global digital library : Information and International Development », dans KESSELMAN, Martin Alan et WEINTRAUB Irwin (eds.), *Global librarianship*, New York : M. Dekker, 2004, p. 205.

<sup>289</sup> Voir GARTNER Richard, « Toward the Global digital library : Information and International Development », dans KESSELMAN, Martin Alan et WEINTRAUB Irwin (eds.), *Global librarianship*, New York : M. Dekker, 2004, p. 205.

<sup>290</sup> Voir le document, traduit en français : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-40692>.

<sup>291</sup> Voir les réponses de Carole Payen au questionnaire, annexe n°5, p. 101.

<sup>292</sup> BERTHIAUME, Guy, PAYEN, Carole, « Le Réseau francophone numérique », *BBF*, 2012, n°6, p. 32- 33.

formation est organisé à la BnF et a regroupé des représentants de quinze pays membres du RFN. Quatre autres stages (deux en 2009, un en 2011 et un en 2012) ont depuis réuni de plus en plus de membres du réseau dans différents pays membres du RFN<sup>293</sup>. Ces séminaires sont l'occasion de formations aux concepts fondateurs des bibliothèques numériques (juridiques, techniques, administratifs), mais aussi d'un retour d'expériences de différentes institutions de plusieurs pays, qui présentent l'organisation du programme de numérisation dans leur établissement.

Le rôle de la bibliothèque numérique, en tant qu'outil de sauvegarde et de préservation des documents est souvent crucial dans des pays où les conditions de conservation des documents posent parfois problème<sup>294</sup>. L'intervention de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)<sup>295</sup>, comme soutien financier notamment, permet la multiplication de ces actions de formation.

---

<sup>293</sup> BERTHIAUME, Guy, PAYEN, Carole, « Le Réseau francophone numérique », BBF, 2012, n°6, p. 32- 33.

<sup>294</sup> Guy Berthiaume et Carole Payen soulignent ainsi les conséquences tragiques du tremblement de terre en Haïti, ainsi que des conflits au Mali et en Côte d'Ivoire. BERTHIAUME, Guy, PAYEN, Carole, *op.cit.*, p. 32- 33.

<sup>295</sup> Voir le site internet de l'OIF : <http://www.francophonie.org/>. Consulté le 13 décembre 2012.



## CONCLUSION

---

Depuis le début des années 1970 se sont multipliés les projets de bibliothèques numériques. Leurs modèles économiques, structurels et politiques divergent : interfaces organisées en bibliothèques ou en entrepôts, financements publics ou privés, gouvernance de la bibliothèque centralisée, ou répartie au sein d'un consortium, architecture technique de l'interface centralisée, ou répartie entre plusieurs autres sites web<sup>296</sup>.

Parmi ces différents modèles, on peut distinguer les bibliothèques numériques globales, visant à l'exhaustivité de leurs contenus, des bibliothèques de niche, se concentrant sur une thématique, ou un public cible. Ces deux modèles ne peuvent plus, aujourd'hui, faire l'économie de la coopération. Que celle-ci soit facilitée, ou au contraire, rendue plus complexe par le contexte bibliothéconomique, politique ou culturel dans lequel elle s'inscrit, les raisons de mettre en place des partenariats ne manquent pas.

Elargissant considérablement les possibilités d'accès aux documents pour les usagers et permettant une véritable valorisation des contenus pour les bibliothèques, la coopération s'affirme comme une solution évidente au morcellement documentaire sur la Toile. Pour de nombreuses bibliothèques de niche, le partenariat et le moissonnage mutuel avec une bibliothèque ou un agrégateur plus central signifie une visibilité accrue et répond donc aux attentes des tutelles, de plus en plus attentives à cette question. Les projets de coopération tendent, aujourd'hui, à impliquer d'autres acteurs que les seules bibliothèques, afin d'accroître encore l'implantation des bibliothèques numériques dans la société. Dans ce domaine, les ouvertures technologiques offertes par le *Linked open data* et le Web sémantique laissent entrevoir un terrain fertile pour la mise en place de nouvelles initiatives collaboratives, dans le domaine des bibliothèques, mais aussi entre les bibliothèques et d'autres institutions.

Par ailleurs, face aux restrictions budgétaires et aux coûts élevés liés au maintien de plateformes numériques et à la préservation des documents numériques, la mutualisation des investissements déjà consentis est encouragée, en favorisant le partage des infrastructures par exemple. La généralisation des partenariats publics-privés tente également de répondre à l'insuffisance des moyens dont disposent souvent les pouvoirs publics pour lancer des projets numériques, mais surtout pour mener à terme les projets déjà existants.

Pour plusieurs interlocuteurs du monde des bibliothèques, l'effort consenti jusqu'à aujourd'hui dans le domaine de la numérisation a atteint son apogée et les investissements qui sont consacrés à la numérisation des livres devraient désormais connaître une diminution. Nicolas Georges, directeur adjoint chargé du livre et de la lecture au Ministère de la Culture déclare ainsi que « sur la question des livres, le gros boum de la numérisation est passé »<sup>297</sup>. Patrick Bazin estime, quant à lui, que « la problématique du numérique s'éloigne des livres. Elle est de plus en plus liée aux jeux, aux applis, à la réalité augmentée... »<sup>298</sup>.

---

<sup>296</sup> BELLIER, Luc, *Numérisation et bibliothèques numériques*, novembre 2009, intervention à l'école des bibliothécaires documentalistes. Voir <http://fr.slideshare.net/lbellier/ebd>. Consulté le 28 octobre 2012.

<sup>297</sup> JAMBAUD, Anne-Caroline, « Lyon aura la bibliothèque numérique la plus importante d'Europe : Merci Google ? », *Rue89*, 13 décembre 2012.

<sup>298</sup> *Ibid.*



De fait, si l'on considère l'ensemble des projets menés jusqu'à présent, les bibliothèques numériques du monde regroupent déjà plusieurs dizaines de millions de documents. Certes, de nombreuses redondances existent et la plupart des documents ne sont pas accessibles intégralement car toujours sous droits. Cependant, il est probable, en effet, que la numérisation se poursuive à un rythme moins effréné. La coopération et la mise en place de partenariats prennent, quant à eux, de plus en plus de sens. Face à un paysage numérique complexe et dont la cohérence ne semble pas toujours évidente aux usagers, l'enjeu de la coopération est de permettre à tous ces différents projets de s'articuler ensemble. Tim Berners-Lee, porteur des évolutions actuelles du web dans le sens de l'ouverture des données et du Web sémantique affirme ainsi que « la numérisation menée intelligemment suppose la coopération »<sup>299</sup>.

Au niveau international, les possibilités qu'offre le numérique en termes d'accessibilité ne sont pas encore parfaitement exploitées. La fracture numérique entre pays du Nord et pays du Sud limite encore l'ouverture des documents des pays en voie de développement au monde par l'intermédiaire des bibliothèques numériques. De plus en plus de projets de coopération vont dans ce sens, favorisant la formation mutuelle des professionnels. Le retard pris dans ce domaine est important et l'un des enjeux de la coopération entre bibliothèques, dans les années qui viennent, est de le réduire. Car, comme le déclarent Emmanuelle Bermès, Marie-Elise Fréon et Frédéric Martin, « le monde numérique est un espace privilégié pour la coopération, pour lequel il reste encore beaucoup à accomplir. Le partage d'expériences, la complémentarité des compétences demeurent les ingrédients de la réussite collective »<sup>300</sup>.

---

<sup>299</sup> La citation originale, en anglais : « *Intelligent digitization requires cooperation* ». Cité dans BERMES, Emmanuelle, FREON, Marie-Elise, MARTIN, Frédéric, « Tous les chemins mènent au numérique », *BBF*, n°6, p. 39.

<sup>300</sup> *Ibid.*

## *Sources*

Pour la rédaction de ce mémoire ont été réalisés des entretiens, de vive voix, ou par l'intermédiaire de questionnaires, dont on trouvera la liste ci-dessous.

### *Entretiens réalisés*

- *Frédéric Blin* – Directeur de la conservation et du patrimoine à la BnUS, 21 septembre 2012.
- *Guy Cobolet* – Directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Santé, 24 juillet 2012.
- *Claudia Fabian* – Directrice de la Bayerische Staatsbibliothek, 11 septembre 2012.
- *Guillaume Godet* – Chef de projet, Services numériques aux bibliothèques et éditeurs, 10 septembre 2012.
- *Thomas Lebarbé* – Maître de conférences, HDR à l'Université Stendhal – Grenoble 3, 19 juillet 2012.
- *Elizabeth McDonald* – Responsable du site Head of Web design and Development for Europeana Regia, 21 octobre 2012.
- *Claire Nguyen* – Responsable des ressources électroniques, des périodiques et de Bi-uminfo à la Bibliothèque Interuniversitaire de Santé, 24 juillet 2012.
- *Sylvia van Peteghem* – directrice de la bibliothèque universitaire de Gand, 11 juin 2012.
- *Sébastien Peyrard* – Conservateur, expert de préservation numérique et des techniques documentaires à la BnF, 20 décembre 2012.

### *Questionnaires retournés*

- *Elizabeth Beaudin* – Responsable des projets de numérisation, Libraries of Yale University
- *Edwin Schroder* – Directeur de la Beinecke Library, Yale University
- *Kimberley Parker* – Responsable du programme HINARI, OMS
- *Frédéric Lemmers* – Assistant du directeur général en charge du développement numérique de la Bibliothèque royale de Belgique
- *Carole Payen* – Secrétaire général et directrice à BAnQ
- *Matthew Lowing* - Romance languages and area studies librarian (University of Florida)
- *Hassan Aakki* – Responsable de la numérisation à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc
- *Anne Pajard* – Responsable du système d'information documentaire à l'Université Antilles Guyane.



## ***Bibliographie***

La bibliographie qui suit est indicative. Pour plus de lisibilité, elle a été divisée en plusieurs sous-parties, selon les thématiques concernées (généralités sur les bibliothèques numériques, généralités sur la coopération en bibliothèques, la coopération dans le domaine numérique, études sur certaines bibliothèques numériques en particulier, les enjeux juridiques dans les bibliothèques numériques, la coopération Nord-Sud dans le domaine des bibliothèques, rapport et documentation institutionnelle). Les liens renvoyant aux textes en ligne ont été ajoutés le cas échéant.

### **Généralités sur les bibliothèques numériques**

- ANDRO, Mathieu, ASSELIN, Emmanuelle, MAISONNEUVE, Marc, *Bibliothèques numériques : logiciels et plateformes*, Paris : ADBS, 2012.
- BAUER, Reinhard, *Die digitale Bibliothek von Babel : über den Umgang mit Wissensressourcen im Web 2.0*, Boizenburg : W. Hülsbusch, 2010.
- CHAIGNE, Marion, MONTIGNY Séverine, RAZE Jean-Baptiste, *Les bibliothèques numériques patrimoniales* (dir. Cyrot Catherine et Duchemin Pierre-Yves), projet ENSSIB, 2007.
- CHEVRY, Emmanuelle, *Stratégies numériques : numérisation et exploitation du patrimoine écrit et iconographique*, Paris : Hermès Science publications-Lavoisier, 2011.
- CLAERR, Thierry, WESTEEL, Isabelle. (dir.), *Manuel de la numérisation*, Paris : Cercle de la librairie, 2011.
- \_\_\_\_\_, *Numériser et mettre en ligne*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2010.
- COMPAINE, Benjamin, *The digital divide - Facing a crisis or creating a myth ?*, Cambridge : MIT Press Sourcebooks, 2001.
- DOUEIHI, Milad, *La grande conversion numérique*, Paris : Seuil, 2008.
- GALAUP, Xavier, (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2012.
- JACQUESSON, Alain, RIVIER, Alexis, *Bibliothèques et documents numériques. Concepts, composantes, techniques et enjeux*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2005.
- JOLY, Henry, « Les bibliothèques et l'avenir de la bibliothèque de Lyon », *Cahiers Rhodaniens*, n°3, février 1928, p. 27-36.
- KELLER, Michael A., « L'avenir des livres, des bibliothèques de recherche et de l'édition intellectuelle : spéculations d'un praticien », *BBF*, t. 56, n°6, 2011, p. 6-26.

MARTIN, Chloé, *Le guide des bibliothèques numériques le guide essentiel des s@voirs numérisés du monde*, Limoges : FYP Editions, 2011.

MOLLIER, Jean-Yves, « Pour une bibliothèque numérique universelle », *BBF*, t. 52, n°3, 2007, p. 16-21.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0016-002>>

MUNAIN, Corinne de, « Union européenne et bibliothèques », *BBF*, t. 53, n°1, 2008, p. 6-10.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0006-001>>

PAPY, Fabrice, (dir.), *Les bibliothèques numériques*, Paris : Hermes-Sciences, 2005.

SOCCAVALO, Lorenzo, *De la bibliothèque à la bibliosphère : les impacts du livre numérique dans le monde des bibliothèques*, Andrézieux-Bouthéon : Morey Editions, 2011.

### **La coopération en bibliothèque**

ABES, *Journées d'études*, 2009.

ACCART, Jean-Philippe, « Espaces numériques d'information et de coopération », *BBF*, n°4, 2003, p. 126-127.

AROT, Dominique, GUADAGNA Sabrina, SAGAERT Marc et LEROUGE Françoise, *Les partenariats des bibliothèques*, 1 vol., Paris : Association pour la diffusion de la pensée française ; Villeurbanne : Presses de l'Esssib, 2002.

ATTICOT, Marie-Annick, « La coopération transfrontalière Guyane-Brésil », *BBF*, 2001, t.46, n°3, p. 78-81.

BATS, Raphaëlle, (dir.), *Mener un projet international bibliothèques françaises et coopération internationale*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2011.

BLIN, Frédéric, JACQUET, Amandine, BONNET, Vincent, « Francophonies et bibliothèques : innovations, changements et réseautage », *BBF*, t. 53, n°6, 2008, p. 93-95.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0093-005>>

FREYRE, Elisabeth, « Les bibliothèques nationales et l'Europe », *BBF*, t. 56, n°2, 2011, p. 56-59.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0056-011>>

KESSELMAN, Martin Alan et WEINTRAUB Irwin (eds.), *Global librarianship*, New York : M. Dekker, 2004.

HOUCK, Susan, *International librarianship : cooperation and collaboration*, Londres : The Scarecrow Press, 2001.

LE SAUX, Annie, « Politiques et réseaux de coopération », *BBF*, n°4, 2008, p. 81- 82.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0081-010>>

LISIECKI, Sylvie, « Coopération des bibliothèques nationales européennes : l'action de la CENL », *Chroniques de la BnF*, 2011, n°60, p. 21.

MACDOUGALL, Alan, RAYMOND John (eds.), *Handbook of library cooperation*, Aldershot : Hants, 1991.

PILLING Stella, KENNA Stephanie, *Co-operation in action : collaborative initiatives in the world of information*, Londres : Facet Publishing, 2002.

SANZ, Pascal, *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris : Cercle de la librairie, 2008.

Séminaire : *La coopération internationale dans le domaine des bibliothèques : actes du séminaire Sèvres, Centre international d'études pédagogiques, 8-9 mars 1995*, Paris : Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996.

### **La coopération dans le domaine numérique**

BEAUFORT, Arnaud, « Vie du document numérique : les atouts de la mutualisation », *Les Echos*, 14 février 2012.

En ligne <[http://technologies.lesechos.fr/gestion-de-contenus/vie-du-document-numerique-les-atouts-de-la-mutualisation\\_a-38-455.html](http://technologies.lesechos.fr/gestion-de-contenus/vie-du-document-numerique-les-atouts-de-la-mutualisation_a-38-455.html)>

BECDELIEVRE, Cécile de, *Vers une politique concertée de numérisation et de valorisation en histoire coloniale*, GIRARD Aline (dir.), Mémoire DCB ENSSIB, 2010,

En ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48291>>

BERMES, Emmanuelle, FREON, Marie-Elise, MARTIN, Frédéric, « Tous les chemins mènent au numérique », *BBF*, n°6, p. 34-39.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0034-006>>

BERMES, Emmanuelle, *Convergence et interopérabilité : l'apport du web de données*, Communication pour la session de la session de la section Classification et Indexation du congrès IFLA, Porto-Rico, 2011.

En ligne <<http://conference.ifla.org/past/ifla77/149-bermes-fr.pdf>>

BLIN, Frédéric, *La BNU de Strasbourg et la numérisation de son patrimoine*, Intervention lors de la journée d'étude ABF – Cordial, « La numérisation du patrimoine », 21 novembre 2011.

En ligne <<http://fr.slideshare.net/abfabf/la-bnu#btnNext>>

CADIS, Maria-Livia, *Améliorer la visibilité des bibliothèques numériques sur Internet : état des lieux et perspectives de la coopération numérique en France*, CLAERR Thierry (dir.), Mémoire DCB Enssib, 2011.

En ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49092>>

CARBONE, Pierre, « Un groupe de contact permanent sur les bibliothèques numériques : La commission Bibliothèques numériques », *Arabesques*, n°66, mai-juin 2012, p. 10.

DELABOUGLISSE, Laurent, « La coopération numérique », *BBF*, n°6, 2009, p. 90-91.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0090-004>>

DOSA, Martha, *Across all borders - International Information Flows and Applications*, Lanham, Md. : The Scarecrow Press, 1997.

EYNARD, Benoît, *Coopération et organisation numériques*, Paris : Lavoisier, 2004.

FAUDUET, Louise, PEYRARD, Sébastien, « Pour en savoir plus sur la préservation et l'accès pérennes des documents numériques », *Arabesques*, n° 53 janvier - février - mars 2009, p. 6-7.

GIRARD, Aline, GODET, Guillaume, *La coopération numérique et Gallica*, Intervention au congrès de l'ABF, 2011.

En ligne <[http://fr.slideshare.net/Bibliolab/la-cooperation-numrique-et-gallica?from=share\\_email](http://fr.slideshare.net/Bibliolab/la-cooperation-numrique-et-gallica?from=share_email)>

ILLIEN, Gildas, « Une histoire politique de l'archivage du web. Le consortium international pour la préservation de l'Internet », *BBF*, t. 56, n°2, 2011, p. 60-68.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0060-012>>

INTERNATIONAL ESSEN SYMPOSIUM, *Resource sharing : new technologies as a must for universal availability of information : 16<sup>th</sup> International Essen Symposium, 18 October-21 October 1993 : Festschrift in honour of Hans-Peter Geh*, Essen : Universitätsbibliothek Essen, 1994.

RACT, Patrice, *La coopération entre établissements culturels dans le cadre d'un projet de numérisation*, CEDELLE – JOUBERT, Laure (dir.), Mémoire DCB Enssib, janvier 2003.

En ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-683>>

ROLLAND, Frédéric, GRAND, Lucile, *EAD et interopérabilité : comment permettre le moissonnage de métadonnées normalisées par des portails ?*, Journées d'études sur la production et la publication électronique des instruments de recherche, ANOM, Aix-en-Provence, juin 2010.

En ligne <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3857>>

ROUHET, Michèle, (dir.), *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, Paris : Cercle de la librairie, 1996.



## Etudes sur des bibliothèques numériques en particulier

### *BibNum*

MOATTI, Alexandre, « BibNum, bibliothèque numérique d'histoire des sciences », *BBF*, t. 55, n°3, 2010, p. 50-53.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0050-009>>

### *Bibliothèques numériques allemandes*

« Dossier Bibliothèques en Allemagne », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 2001, n°190, p. 4-46.

PICARD, David-Georges, *Les politiques de numérisation des documents scientifiques et techniques des bibliothèques en Allemagne*, BLIN, Frédéric (dir.), Mémoire DCB, ENSSIB, 2008.

En ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1816>>

### *Bibliothèques numériques italiennes et espagnoles*

HOAREAU, Muriel, *Coopération, projets communs, réseaux : Les bibliothèques italiennes des fonds patrimoniaux*, Cédelle-Joubert, Laure (dir.), Mémoire de DCB ENSSIB, 2004.

En ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-682>>

LOPEZ de PRADO, Rosario, « Babel, un projet espagnol », *BBF*, 2001, t. 46, n°5, p. 88- 93.

### *Bibliothèques numériques des Caraïbes*

MASSIS, Bruce Edward, *Models of cooperation in U.S., Latin American and Caribbean libraries : the First IFLA/SEFLIN International Summit on Library Cooperation in the Americas*, Munich : K.G. Saur, 2003.

GODET Chantal, PAJARD Anne, *Pour une bibliothèque numérique Caraïbe, Amazonie, Plateau des Guyanes*, Intervention Acuril XXXIX, 5 juin 2009.

En ligne <<http://fr.slideshare.net/apajard/manioc-bibliotheque-numrique-carabe-plateau-des-guyanes-amazonie-chantal-godet-anne-pajard>>

### *Digital Public Library of America et bibliothèques numériques américaines*

CEDELLE, Laure, « La numérisation dans les bibliothèques et les musées américains », *BBF*, 2001, n°3, p. 101-104.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0101-005>>

DARNTON, Robert, « La chandelle de Jefferson. Une bibliothèque numérique nationale », *Le Débat*, mai-juin 2012, p. 112-125.

\_\_\_\_\_, « La plus grande bibliothèque du monde se fera sans Google », *Courrier international*, n°1111, 16-22 février 2012, p. 46-49.

### ***E-corpus***

GIORDANO, Carole, MONSEIGNEUR CANART, Paul, « Quand des établissements de conservation du patrimoine mobilier se retrouvent sur [www.e-corpus.org](http://www.e-corpus.org) », *BBF*, 2011, t. 56, n°4, p.44-49.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0044-009>>

### ***Europeana***

ALIX, Yves, « De la bibliothèque numérique européenne à Europeana », *BBF*, t. 53, n°1, 2008, p. 78.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0078-015>>

BECDELIEVRE, Cécile de, « Europeana : un modèle de coopération pour la mise en ligne du patrimoine culturel européen ? » *Tire-Lignes. La revue du Centre Régional des Lettres en Midi-Pyrénées*, n°7, Avril 2011, p. 20-21.

En ligne <<http://www.crl-midipyrenees.fr/wp-content/uploads/2011/04/TIRE-LIGNES-7.pdf>>.

BLIN, Frédéric, « Les bibliothèques académiques européennes », *BBF*, t. 53, n°1, 2008, p. 12-18.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0012-002>>

DE LEMOS, Annelise, *Une bibliothèque numérique européenne comme trait d'Union*, Alix, Yves (dir.), Mémoire de DCB ENSSIB, 2008.

En ligne <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56707>>

GUERRINI, Mauro. MAIELLO, Rosa, « It is easy to say digital libraries. A comparison of Google Books Search and Europeana », *La bibliofilia*, 2010, t. 112, n°1, p. 77- 93.

LESQUINS, Noémie et TENIÈRES, Valérie, « La bibliothèque numérique européenne : Une stratégie culturelle de la Toile », *BBF*, t. 51, n° 3 , 2006, p.68-80.

MCKENNA, Brian, «Europeana Stretches as Google Expands », *Information Today. Med ford*, 2011, t. 28, n°4, p. 14-15.

### ***Gallica***

BRUCKMAN, Denis et THOUNY, Nathalie, « La numérisation à la Bibliothèque nationale de France et les investissements d'avenir », *BBF*, t. 57, n°4 , 2012, p. 49-53.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0049-010>>

GIRARD, Aline, « Des priorités politique de coopération à la Bibliothèque nationale de France », *Arabesques*, n° 56 octobre - novembre - décembre 2009 , p. 9-10.

GODET, Guillaume, MARTIN, Frédéric, *Gallica, une plateforme numérique au service des bibliothèques*, 13<sup>e</sup> journée des pôles associés et de la coopération, Lille, 8 octobre 2010.

En ligne <[http://www.bnf.fr/documents/JPAC2010\\_MARTIN\\_GODET.pdf](http://www.bnf.fr/documents/JPAC2010_MARTIN_GODET.pdf)>

IPERT, Stéphane, « Gallica va s'ouvrir aux autres bibliothèques », *E-corpus sur Hypothèses.org*, 28 février 2012.

En ligne <<http://e-corpus.hypotheses.org/521>>

LUPOVICI Christine, « La politique de numérisation des manuscrits à la Bibliothèque nationale de France », dans *L'édition du manuscrit. De l'archive de création au scriptorium électronique*, Crasson, Aurèle (dir.), Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2008, p.105-111.

LUPOVICI Christine, CLOAREC, Thierry et de CHARENTAY, France, « Les usages de Gallica », *BBF*, t. 48, n° 4, 2003, p. 40-44.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-04-0040-007>>

MARCEROU-RAMEL, Nathalie, *La numérisation concertée en sciences juridiques*, Discours d'accueil à la journée d'information et d'échange, 28 mai 2008.

En ligne <[http://www.bnf.fr/documents/marcerou\\_ramel.pdf](http://www.bnf.fr/documents/marcerou_ramel.pdf)>

MARIAN, Michel et GROUDIEV, Stéphanie, « La bibliothèque scientifique numérique », *Arabesques*, n°65, février-mars 2012, p. 6.

MARTIN, Frédéric, *Gallica et la coopération numérique*, Intervention portant sur la numérisation concertée des cartes et atlas portulans, mars 2011.

En ligne <[http://www.bnf.fr/documents/MARTIN\\_jp\\_num\\_portulans\\_2011.pdf](http://www.bnf.fr/documents/MARTIN_jp_num_portulans_2011.pdf)>

### **Google Books**

ICHBIAH, Daniel, *Comment Google mangera le monde*, Paris : L'Archipel, 2010.

JACQUESSON, Alain, *Google livres et le futur des bibliothèques numériques : historique du projet, techniques documentaires, alternatives et controverses*, Paris : Cercle de la librairie, 2010.

JAMBAUD, Anne-Caroline, « Lyon aura la bibliothèque numérique la plus importante d'Europe : Merci Google ? », *Rue89*, 13 décembre 2012.

En ligne <[www.rue89lyon.fr/2012/12/13/lyon-la-plus-importante-bibliotheque-numerique-europe-merci-google/](http://www.rue89lyon.fr/2012/12/13/lyon-la-plus-importante-bibliotheque-numerique-europe-merci-google/)>

JEANNENEY, Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut*, Paris : Mille et une nuits, 2005.

RACINE, Bruno, *Google et le nouveau monde*, Paris : Perrin, 2011.

SALAUN, Jean-Michel, « Bibliothèques numériques et Google-Print », *Regard sur l'actualité*, La Documentation française, décembre 2005, n°316, p. 79- 89.

MILLER, William, PELLEN, Rita M. (dir.), *Googlization of Libraries*, New York : Routledge, 2009.

### ***Réseau francophone numérique***

BERTHIAUME, Guy, PAYEN, Carole, « Le Réseau francophone numérique », *BBF*, 2012, n°6, p. 32-36.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-06-0032-007>>

KHROUZ, Driss, « Le numérique au service d'une culture en partage », *BBF*, 2012, n°6, p. 40-42.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-06-0040-009>>

HURINVILLE, Franck, TOURNERIE, Sarah, « Pour une francophonie numérique », *BBF*, 2012, n°6, p. 51-55.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-06-0051-012>>

### ***World digital library***

SCIARDIS, Nelly, *Europeana, Le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : légitimité des communautés instaurées par ces bibliothèques numériques patrimoniales*, HURINVILLE, Franck (dir.), Mémoire DCB, ENSSIB, 2012.

ZHANG, Allison B, « The World Digital Library », dans XING, Chunxiao, CRESTANI, Fabiano. RAUBER, Andreas (dir.), *Digital Libraries : for cultural heritage, knowledge dissemination and future creation. 13Th International Conference on Asia-Pacific Digital Libraries*, Beijing, October 24-27, 2011, Pékin : ICADL, 2011, p. 374- 376.

## **Les enjeux juridiques dans les bibliothèques numériques**

BATTISTI, Michèle, « Zone grise, zone orageuse. Les œuvres épuisées dans l'épicentre », *BBF*, t. 56, n°3, 2011, p. 59-65.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0059-012>>

MAUREL, Lionel, *Bibliothèques numériques : le défi du droit d'auteur*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2008.

## **Coopération Nord-Sud**

DIOUF, Diéyi, « Archivage et diffusion électroniques des thèses et mémoires à l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar : un pas vers le désenclavement scientifique de l'Afrique », *BBF*, t. 54, n°2, 2009, p. 84-89.

En ligne <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0084-002>>

NOËL, Sabine, *Collaborations Nord-Sud, TIC et bibliothèques*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 2008.

### Rapports et documentation institutionnelle

On trouvera, sur le site du ministère de la culture, une bibliographie relative à la question de la numérisation. Peu actualisée, celle-ci rassemble néanmoins la liste des rapports publiés au sujet de la numérisation, accessibles librement en ligne<sup>301</sup>. Certains d'entre eux, particulièrement utiles pour la documentation de ce mémoire, ont été listés dans cette rubrique.

CONSEIL MINISTERIEL DE LA RECHERCHE MISSION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE *La numérisation des données culturelles publiques*, compte rendu de la journée d'étude du 27 octobre 2000.

En ligne :  
<[http://www.culture.fr/culture/mrt/numerisation/fr/seminaire\\_271000/doc/numerisation\\_271000.pdf](http://www.culture.fr/culture/mrt/numerisation/fr/seminaire_271000/doc/numerisation_271000.pdf)>

COMMISSION EUROPEENNE, Directive du Parlement européen et du Conseil sur certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines, le 24 mai 2011, Bruxelles, 2011.

En ligne <<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0289:FIN:FR:PDF>>

*Coordinating digitisation in Europe : progress report of the national representatives group coordination mechanisms for digitisation policies and programmes*, Rome : Minerva Projects, 2007.

En ligne:  
<<http://www.minervaeurope.org/publications/globalreport/globalrepdf07/France.pdf>>

COURRIER, Yves, (dir.), *Unesco, Rapport mondial sur l'information*, Paris : Éditions Unesco, 1997.

GOOGLE (inc.), *Google checks out library books*, 14 décembre 2004.

En ligne <<http://googlepress.blogspot.fr/2004/12/google-checks-out-library-books.html>>

RACINE, Bruno, *Schéma numérique des bibliothèques*, décembre 2009, 88 p.

En ligne :  
<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000143/0000.pdf>>

TESSIER Marc, *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit, Paris, remis à M. le Ministre de la Culture et de la Communication*, 12 janvier 2010, 64 p.

En ligne <<http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Mission-sur-la-numerisation-du-patrimoine-ecrit/Rapport-Tessier>>

<sup>301</sup> Voir [http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f\\_06.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_06.htm). Consulté le 13 juillet 2012.





## *Table des annexes*

<b>ANNEXE N°1 – QUESTIONNAIRE (FRÉDÉRIC LEMMERS).....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE N°2 – QUESTIONNAIRE (MATTHEW LOWING).....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXE N°3 – QUESTIONNAIRE ( KIMBERLEY PARKER).....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE N°4 – QUESTIONNAIRE (ELIZABETH BEAUDIN ET EDWIN SCHROEDER).....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXE N°5 – QUESTIONNAIRE (CAROLE PAYEN) .....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXE N°6 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES BIBLIO- THÈQUES NUMÉRIQUES MANIOC ET DLOC.....</b>	<b>103</b>
<b>ANNEXE N°7 – PARTENARIAT ENTRE LA BNF ET LE RÉSEAU CIFNAL POUR LA NUMÉRISATION DES PAMPHLETS RÉVOLUTIONNAIRES..</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXE N°8 – CARTE DU RÉSEAU FRANCOPHONE NUMÉRIQUE.....</b>	<b>107</b>



## ANNEXE N°1 – QUESTIONNAIRE (FRÉDÉRIC LEMMERS)

### QUESTIONS SUR LES PROJETS DE COOPÉRATION À LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

#### Réponses de Frédéric Lemmers, assistant du directeur général et en charge du développement numérique de la Bibliothèque royale de Belgique

#### 1. Les projets européens : Europeana Regia et Europeana 14-18

– *La bibliothèque royale de Belgique participe à plusieurs projets européens, en particulier Europeana Regia et Europeana 14-18. Quel a été, pour votre bibliothèque, le calendrier de ces deux projets ?*

Europeana Regia, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2012 (36 mois).

Europeana Collections 1914-1918, du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2014 (36 mois).

– *Quelles sont les instances concrètes qui participent au développement de ces deux projets ?*

*Comment se prennent les décisions ?*

Chaque projet rassemble un certain nombre d'institutions qui se regroupent en consortium. Pour aboutir aux objectifs initiaux du projet décrits dans un agreement, les activités du consortium sont regroupées en groupes de travail ou Work Packages (WP), dont la coordination est assurée par une des institutions membres du consortium

Les organes de gestion sont multiples et se rencontrent à des moments différents.

Le consortium se retrouve environ une fois par an au sein d'un consortium meeting (sorte d'AG)

Les coordinateurs de WP forment avec le coordinateur du projet le « Project Executive Board », lequel se rencontre une à deux fois par an.

Vient enfin le Management Board composé d'un représentant légal pour chaque institution et qui est sollicité pour la validation de certaines décisions

Au quotidien, la gestion de projet se pratique via Emails bilatéraux, mailing collectifs, conférences téléphoniques, et mise en place d'outils collaboratifs en ligne (site web, wiki, ...)

– *Comment se construit, au quotidien, la coopération avec les autres établissements partenaires de ces projets ?*

Les réunions internationales permettent de nouer les premiers contacts et de visualiser les partenaires. Les conférences téléphoniques permettent de conserver le contact, ainsi que les Emails.

– *Avez-vous rencontré des difficultés (techniques, de communication) lors de la mise en place*

*et de la conduite des projets Europeana Regia et Europeana 14-18 du fait de la distance entre les établissements, des différentes traditions politiques de chaque pays (fédérale, centralisée), ou pour d'autres raisons ?*

Pas jusqu'à présent.

– *Comment se déroule la coopération au niveau technique (interface, chaîne de production des images numérisées...) ?*

Les filières de production restent locales et entièrement gérées au quotidien par les institutions partenaires au projet.

Les normes, standards et process sont définis lors des meetings internationaux

– *Quelles sont les sources de financement de ces deux projets ?*

50% Commission européenne ; 50% fonds propres

– *Comment s'est constituée la politique documentaire autour du projet Europeana 14-18 ?*

La présélection ou estimation des volumes et de la diversité des collections a été réalisée en amont du projet, très rapidement. Le projet comprend un WP dédié à la coordination de la sélection, qui a mis en place des critères communs à l'ensemble des institutions partenaires pour affiner les différentes présélections. Mais nous restons dépendants du principe de provenance (les collections sont hétérogènes)

– *Quelles sont, selon votre point de vue, les grandes problématiques actuelles de la coopération des bibliothèques dans le domaine du numérique et quels sont les problèmes qui freinent, aujourd'hui, ces projets de coopération ?*

Vaste débat qui mériterait de longs développements. Tout d'abord, force est de remarquer l'existence de nombreux projets collaboratifs, tant aux niveaux national qu'euro-péen. Les gens ne travaillent plus dans leur coin comme il y a dix ans.

Les synergies portent tantôt sur la mise en place de marchés communs tantôt sur des synergies en matière de stockage ou de préservation à long terme.

## **2. Les projets de coopération au niveau de la Belgique**

– *La bibliothèque numérique Belgica se construit-elle avec des partenaires au niveau national ?*

La Belgique est un Etat fédéral devenu fort complexe du point de vue de sa structure politique et administrative, en particulier pour les domaines qui touchent à la culture, au patrimoine et à la recherche scientifique. Des projets différents et complémentaires sont menés à ces différents niveaux de pouvoir.

Non, à ce stade, le portail Belgica ne se construit que par rapport aux collections de la KBR, même s'il renvoie vers différents projets existants ailleurs en Belgique.

– *La bibliothèque universitaire de Gand travaille en partenariat avec Google. Quel est le positionnement de la bibliothèque royale de Belgique à ce sujet ?*

Aucun positionnement particulier. Google choisit ses partenaires. Nous n'avons pas été contactés.

*– Les financements de la bibliothèque numérique Belgica sont-ils d'origine publique, privée ou mixte ?*

Uniquement publics sur moyens propres de l'institution pour ce qui est du portail.

*– Quels sont, actuellement, les grands projets de numérisation coopératives, en Belgique, dans lesquels est impliquée la Bibliothèque Royale de Belgique ?*

Je vous conseille de vous référer à notre site web et à Belgica.

En résumé, outre les projets européens déjà cités, citons le projet Cartesius portant sur la mise en place d'un portail agrégateur au niveau fédéral du patrimoine cartographique belge, de nombreux projets de collaborations bilatérales de presse quotidienne entre la KBR et différentes localités en Belgique, projets de numérisation de collections de presse artistique et littéraire avec l'ULB, numérisation de titres de presse d'ancien régime avec le CNRS en France, patrimoine musical de la Renaissance avec la KULeuven dans le cadre d'un programme international...





## ANNEXE N°2 – QUESTIONNAIRE (MATTHEW LOWING)

### QUESTIONS SUR L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU CIFNAL

#### Réponses de Matthew Lowing, romance languages and area studies librarian (University of Florida)

##### **Institutional organisation and fundings of the CIFNAL**

- *What are the different fundings you receive for the CIFNAL ?*

CIFNAL is an association funded by an annual membership fee (eg. UF pays \$250/annum). Members receive the benefits of consortial agreements that are negotiated at lower rates from vendors. dLOC is funded by a TICFIA grant from the US Dept of Education. <http://www.ticfia.org/>

- *In which institutionnal framework takes place the CIFNAL ?*

CIFNAL is part of Center for Research Libraries:  
<http://www.crl.edu/fr/grn/cifnal/about-cifnal>.

- *How do the different partnerships for the projects daily work ? What are the decision making bodies to organize cooperation in the CIFNAL ?*

Daily decisions are handled by "project coordinators" who a designated by the CIFNAL officers and members. CIFNAL is run by steering committee/une commission exécutive: <http://www.crl.edu/fr/grn/cifnal/about-cifnal/steering-committee>

- *What type of communication do you use in the CIFNAL (emails, wiki, blog, intranet...)?*

We mostly communicate via an email listserv. This is the standard for librarians even now for communication from associations (ALA, ACRL, etc). However, we do use wikis, skype and libguides to help communicate with one another and organize information about or produced by our association. We use Skype to answer tech questions about dLOC in Haiti for example and also to communicate with our francophone dLOCpartners at Univ des Antilles Guyane (UAG)

- *Have you encountered difficulties (about technical questions or communication) during the set up of some projects, because of the distance between the libraries, because of political tradition (federal countries, centralised countries...) or because of some other reasons ?*

We visit Haiti twice each year to train dLOC partners (National Archives, Bib Nat de Haiti and Bib des Peres du St Esprit) and this travel must be well organized in advance. There has never been a problem. With Skype meetings as well, there has never been a problem but there is sometimes difficulties updating the content management and scanning application user's manual for French speakers. We don't always know the technical

terms for everything and we have to translate everything into Spanish, French and sometimes Creole.

### **About dLOC**

*- What are the advantages and the difficulties of working with so many different type of institutions (archive, libraries, museums...) from different countries ?*

I think as a librarian, working with so many different institutions and international partners is invaluable. It gives you an important perspective on the diversity of the information environment and library traditions. It is fascinating and also very rewarding to be a part of so many cultures and cultural projects.

*- How does the technical cooperation work (digital interface, digitalization of images) ? Did you defined some standards, for metadata description for example, between the different libraries ?*

Everything is run on SOBEKCM and in-hours content management system with standardized metadata that all partners use: <http://en.wikipedia.org/wiki/SobekCM> . Our partner, UAG has there own digital library (Manioc) and with our work with them we cross harvest items (OAI harvesting) that afterwards redirect users to the native interface.

*- Concerning the project dLOC, how do you work with the archiving of the digitized documents ? Do you have a common archiving database ?*

This presentation demonstrates how this is handled. <http://ufdc.ufl.edu/IR00000449>

*- dLOC use the OAI-PMH protocol for metadata harvesting. Do you harvest metadata from other digital libraries like Gallica or the « Réseau francophone numérique » ?*

The place of dLOC and the CIFNAL in the international landscape of digital libraries. Yes, as mentioned we harvest now from UAG, they are I believe the first such cross-harvesting.

*- According to you, what should be the improvement of dLOC in the next years ? What rôle should the CIFNAL play in it ?*

Through CIFNAL we would like to expand French language content in dLOC. The model of cross-harvesting should be expanded so that materials from Brown, BNF, Dutch National Library, LLMC that touch on dLOC content should be harvested so users can have one-stop access to pertinent documents to Caribbean research. Manioc-dLOC partnership is the model.

*- DLOC and Manioc are partners since 2010. Do you have any similar partnership with the « réseau francophone numérique » ? Do you consider developping digitalization's projects with this network in the future ?*

As I mention above, dLOC-Manioc is a wonderful model and will hopefully lead to more partnerships aimed at improving access to French-speaking and English-speaking

users. We recognize that users will arrive from different portals but should ideally locate materials regardless of where they reside.

*- Do you plan to engage partnerships with other digital libraries like Hathi Trust or Internet archive ?*

With the French Pamphlet Planning Project, we will be working with our partner Univ of Michigan to pull in content from Hathi Trust (hosted by Univ of Mich).

*- Do you plan to share common digitization with Gallica or Europeana for French documents ?*

We are now speaking with the BNF who is also supporting and partnering with the French Pamphlet Planning Project, I will forward you this email of letters of support from BNF and CNRS.

*- Other remarks about cooperation in dLOC and the CIFNAL ?*

dLOC has a very important model that shows academic projects with US/Canadian project (LLMC also uses this model) can be non-profit, grantfunded and committed to access rather than charging exorbitant fees to access shared patrimonial materials. I think this is important because the "American/business model" is not effective when developing large international projects that touch on partner patrimonial documentation. The dLOC non-profit academic model is much more acceptable and sustainable.



## ANNEXE N°3 – QUESTIONNAIRE ( KIMBERLEY PARKER)

### QUESTIONS SUR L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU PROJET HINARI

#### Réponses de Kimberley Parker, HINARI Programme Manager of the World Health Organization

##### **About the financing of HINARI :**

*- How is the financing shared out between the different partners ? What is the part of the private and public funding in HINARI ?*

Most “funding” is staff resources, and organizations contribute staff time as they are able. WHO as the host organization for HINARI ensures a basic level of functionality through supporting 2.5 dedicated staff (plus small amounts of time of many others throughout the organization). Many other needs of the programme are also “in-kind” contributions rather than financial support. For example, a partner may offer to design and print a flyer. Another partner may host a training workshop. Much of these costs are therefore “hidden” and are not easy to track down and report.

*- What is the annual budget of HINARI ?*

Because of the above, any numbers we have are known to be low. We attempt to collate the numbers every five year across the whole of Research4Life partnership (which include AGORA, OARE, and ARDI as well as HINARI). You may find the section on financing (pg. 7) in the latest strategic plan:

<http://www.research4life.org/Documents/StrategyR4L2012.pdf> of interest.

*- Are the journals prices negotiated ? If yes, who is in charge of this task ?*

Only to the extent that we negotiate that the publishers do not charge for making their journals available in the programme. There is an overall annual programme fee per institution in the Group B countries, which is “officially” the publishers’ money. However, they have allocated any funds collected in this way to be used for training and programme outreach. (a small revenue stream for the finances) The primary liaison/coordinator with the publishers is a person who is an employee of the International Association of STM Publishers spending 50% of his time on Research4Life activities.

##### **About the organization of the program :**

*- Who is in charge of the trainings organized by HINARI ?*

Separately, many organizations train on health information resources in general (with HINARI as one component) or HINARI specifically. They may or may not inform us that they are doing this training, and may or may not use our training materials.

*- HINARI offers a lot of journals. Does every institution have access to all of these journals or is there a specific selection for every hospital or library ?*

Most countries have all or almost all of the resources. There are a small number of publishers (about 25%) who choose not to give away their content in some specific countries. Each of those publisher's country offers is slightly different. So in the countries that do not have all the content, no two countries list is exactly the same. You can see the list of publishers offering country by country at [http://extranet.who.int/hinari/en/country\\_offer.php](http://extranet.who.int/hinari/en/country_offer.php)

*- What role play the partner libraries like Cornell or Yale University Libraries ? Are they offering an expertise ? Are they negotiating the journals prices ?*

A number of different roles. Primary activity is bibliographic control and metadata management (they maintain the database of available books and journals, updating titles, urls, extents, subject categories, etc.) They also help gather usage statistics from the publishers, and may do some of the initial communication with the publishers to explain how things work and how the publishers need to set up accounts to ensure the access. They also help and support on the training side, and they help set us think through the strategy for the programmes.

*- Did difficulties occur while working with so many different libraries and institutions from different countries ?*

Always! Language can be a challenge, as two people may be communicating in a language that is neither of their mother tongue. Trying to discover (without being rude) what is the basic set of knowledge/assumptions of the person asking for help is important and challenging. It is so easy to assume that words like “search” or “open a window” or “link to” should be basic vocabulary and they are not always. And beyond that, understandings of respecting intellectual property of the publishers content can be different in different cultures. And some challenges of making use of self-identified champions to spread the word, but being careful not to annoy or distress organizations who may be in competition with each other. Every day is something new!

### **About the partnerships of HINARI :**

*- How are organized the different partnerships in practical terms ?*

We try to be as informal as possible. If you read the strategic plan, you should find more detail. Ask if you still have questions after that.

*- HINARI includes a lot of partners. Is the partnership agreement signed with the state or with the institutions directly ?*

No partnership agreement signed at all (see above – as informal as possible) and it worked for us for more than 10 years! Just recently, the 4 UN agencies in charge of HINARI, AGORA, OARE, ARDI finally signed an MOU, but that was mostly for practical reasons to make it easy to sure computer architectures, etc. Each institution accessing the content needs to sign a license which is between them and the publishers.

*- What kind of relation or contact do you keep with the sisters programs like AGORA or OARE ?*



Very close. You see from the Research4Life strategic plan and website that HINARI AGORA OARE ARDI work together with our partners. We also share databases (for managing content and users), and each programme will take the opportunity to upgrade systems for everybody if they have funds available. We have been working even more closely recently as we've merged our records of institutions using our programmes, and have shared a new registration form. The programme office staff talk all together (via webinar) once a month, and the programme managers talk together at least once a month and sometimes as often as weekly.



## ANNEXE N°4 – QUESTIONNAIRE (ELIZABETH BEAUDIN ET EDWIN SCHROEDER)

Ce questionnaire a été adressé à deux personnes différentes au sein des bibliothèques de Yale : Elizabeth Beaudin, chargé des questions numériques et Edwin Schroeder, directeur de la Beinecke Library. Les réponses d'Elizabeth Beaudin apparaissent en premier lieu et celle d'Edwin Schroeder dans un second paragraphe.

### QUESTIONS SUR L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE YALE

#### 1. Questions about digitization at Yale Partnership with other digital libraries

*- Considering the richness of the Yale University libraries, how do you consider the presence of Yale in the development of the current worlds digitization projects (Google Books, Internet Archive, Digital Public Library of America...) ? According to you, what should be the part of Yale libraries in these projects?*

Elizabeth Beaudin : While Yale was not among the libraries to participate originally in the Google digitization project, Yale Library has taken the policy of pointing patrons to digital copies available in Google in a systematic way in the Library's online catalog. Some particular library units have also sent digital assets to the Internet Archive, as well as to HathiTrust.

Edwin Schroeder : Yale has a relatively small presence in the major mass digitization projects. For Google Books this was due to a number of factors including timing and working out acceptable terms of agreements with Google. Over time I expect that Yale will contribute to the Internet Archive and the DPLA. At this point since we were not involved in the early mass digitization projects, our focus is on digitizing the unique material that we own.

*- Yale University libraries are involved in Open Access projects (Free online access to images from the cultural collections of Yale for example). Is there any other current projects of this kind ?*

E. B. : Our library has many ongoing projects. At this time, we review the content of each to determine the ability to provide open access based on copyright. The status of each varies from project to project.

E. S. : Many of our digital projects are freely available, for example see <http://beinecke.library.yale.edu/digitallibrary/>. Other sites where we contribute images include the World Digital Library ([www.wdl.org](http://www.wdl.org)).

*- How will the development of the West Campus Digital Core take place in the world digitization scene ?*

E. B. : This project is still under development as of this writing (9/2012). See : <http://odai.yale.edu/news/2012/09/06/ydc2-imaging-lab-construction-begins>

E. S. : The Digital Core will focus its energy on high end, specialized digitization of books, manuscripts, photographs, art and other objects. This will be work that

either requires very specialized equipment or large amounts of space, neither of which are available at individual libraries or museums. One example of this is mult-spectral photography.

*- The Yale University libraries are partners of the Hathi Trust digital library. How this partnership was created ? How is it going ? What are the advantages for the Yale University libraries ?*

E. B. : Yale University Library is a partner in HathiTrust. The first delivery of titles was the result of a Microsoft digitization project begun in 2008. The partnership is a good one. There is some legal concern at Yale regarding copyright so at the present digital copies will go to Hathi for preservation reasons only. A general advantage is that Hathi could serve as a digital preservation repository.

E. S. : We joined as have many other American research libraries. Hathi Trust provides digital preservation services that Yale currently lacks. Membership in Hathi Trust also provides access to digitized books that Yale does not own, which is a major opportunity. We are also interested to see how Hathi Trust expands beyond digitized books to digitized audio-visual material as well as born digital collections.

## **2. Partnership with other libraries**

*- The Yale University Libraries work currently on digitization of documents related to the study of Middle East in the project AMEEL for example. How this project was created ? How does it daily work ? What are the advantages and the difficulties of work with so many different libraries from different countries ?*

E. B. : Take a look at the project web sites starting on: <http://www.library.yale.edu/ameel/>

E. S. : I'll forward a separate document that the AMEEL project created that provides background.

*- What are the future development of the AMEEL project ?*

E. B. : We are waiting for the US Congress to make budgetary decisions which will provide funding for projects such as AMEEL. Until we have news on these budgets, new work on AMEEL is on hold.

E. S. : At this point the AMEEL is on hold due to lack of funding. A few smaller projects have continued as money becomes available.

*- How do you organise the work in the Yale University Libraries between the several current digitization projects ?*

E. B. : This is a question that we are currently reviewing. A new strategic policy is in place for digital initiatives. We will have more concrete information in the next 6 months.

E. S. : To be honest not particularly well. We are currently in the process of establishing a more centralized process for setting priorities for digitization, providing infrastructure, and establishing best practices for the various department libraries to follow. The Beinecke has its own digitization studio and operation. This studio digitizes material for readers, exhibits, and programmatic curatorial projects.

### 3. Foundations and sponsorships

*- Unlike to French libraries, the American University libraries are familiar with partnerships, foundations and sponsorships. How many percent does the private financing represent in digitization projects at the Yale University libraries ?*

E. B. : This may vary from project to project. In the AMEEL example, the early projects were funded 100% with federal funding. Over time, this economic model changed. Other projects are funded by donors.

E. S. : Within the Beinecke Library none, however for the University Library as hold (not including Beinecke) probably 90% of the digitization is done through grants from private foundations or the government.

*- Do the foundation fundings apply exclusively to one project in particular or do you receive fundings and then decide how to use them ?*

E. B. : Again this can vary. We currently have funding from the Arcadia Foundation. The University Librarian issued a call for proposals from library units. Various librarians commented on the proposals and 3 were selected for work in 2012-2013.

E. S. : We have done both. One particularly large grant allowed the Library to then decide which projects to do. Other grants are received based on a specific project that is proposed to a specific foundation.

*- The Yale University libraries worked to digitize documents with very different fundings and supports such as Arcadia or Microsoft. Which are the advantages of these different kind of financings ? Is there also difficulties in working with these organisations ?*

E. B. : [Pas de réponse]

E. S. : The advantage is that you are not relying on one source of income that could end. Also different foundations have different priorities so we can digitize a wide range of material. On the other hand you sometimes are digitizing material that is a priority for the funding organization but may not be a priority for the Library. Some of the recent projects have a very small audience internationally and practically no audience within the university community. The other challenge is that grants have a fairly large lead time and don't allow for a nimble organization.

*- Are these kind of fundings regular ? Are they sufficient to maintain the viability of the projects, even after many years (archiving and preservation, technical adjustments...), or do you receive any public funding to deal with these issues ?*

E. B. : Regardless of where the outside funding originates, the library must plan for long-term sustainability, not only in terms of public access but also for digital preservation. The costs of this sustainability normally fall to the library. This is a common challenge.

E. S. : Unfortunately most of the fundings are short-term and address just the immediate digitizing, so the long-term preservation issues are not funded. (Arcadia funds did provide for long-term support). Also grants don't necessarily allow for developing a systematic program of digitization that is maintained over multiple years that creates a large body of material for research. Because of the nature of the funding you end up

with a number of unrelated projects, each interesting but little in common. We receive relatively little government funding and US government is providing less and less. Interestingly we are put of a government funded project (NEH) that will allow the digitization of the Jonathan Edwards papers, one of the leading ministers and intellectuals in 18th century colonial America.

## ANNEXE N°5 – QUESTIONNAIRE (CAROLE PAYEN)

### QUESTIONS SUR L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU RÉSEAU FRANCOPHONE NUMÉRIQUE

#### Réponses de Carole Payen, secrétaire générale et directrice de Bibliothèque et Archive nationales du Québec

*- Quel rôle joue votre bibliothèque dans le réseau francophone numérique ? Quels sont les avantages de ce réseau pour votre établissement ?*

BAnQ est membre fondateur du RFN.

Elle a été chargée en 2010 de créer le portail coopératif de diffusion du Réseau, dont elle assure toujours le maintien.

M. Guy Berthiaume, président-directeur général de BAnQ a été élu secrétaire général du RFN en 2010 pour un mandat de deux ans, reconduit en 2012.

*- Quels sont les financements liés aux projets de numérisation du réseau francophone numérique ? Quel est le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit ce réseau ?*

Chaque institution membre finance ses propres activités de numérisation.

Le Réseau s'est doté d'une charte et d'instances de gouvernance en 2010.

*- Comment se passe, concrètement, la mise en place de ces projets, en termes de coopération ? Quels sont les organes décisionnels et de coordination utilisés par le réseau francophone numérique ?*

Chaque institution membre décide de ses projets de numérisation et propose ensuite certains corpus pour alimenter le portail du RFN.

Le Réseau est doté d'un comité de pilotage de 7 membres et d'une Assemblée annuelle réunissant les représentants de tous ses membres. L'OIF participe à ces instances à titre d'observateur.

*- Utilisez-vous des outils spécifiques (wiki, blog, intranet...) afin de communiquer ?*

Non, nous utilisons le courriel et le téléphone.

*- Avez-vous rencontré des difficultés (techniques, de communication) lors de la mise en place du projet, du fait de la distance entre les établissements, des différentes traditions politiques de chaque pays (fédérale, centralisée), ou pour d'autres raisons ?*

Des difficultés techniques ont dû être surmontées dans la mise en place du portail en raison des différences de niveau de développement technologique des institutions membres. L'adoption de normes minimales communes ainsi que les stages de formation à la numérisation organisés par le RFN avec l'appui financier et logistique de l'OIF ont permis d'en résoudre la plus grande partie. La vigilance demeure indispensable pour s'assurer de la pérennité des adresses menant aux documents.



- *Comment se déroule la coopération au niveau technique (interface, chaîne de production des images numérisées...) ? Avez-vous établi des règles de description des métadonnées afin de standardiser la participation de chaque bibliothèque ?*

Voir ci-dessus.

Il s'agit d'un portail coopératif, les documents demeurent sur les serveurs des institutions membres et le portail du RFN pointe vers ces documents pour les rendre accessibles aux internautes.

- *Comment se déroule l'archivage des différents titres qui sont d'ores et déjà numérisés ? Chaque établissement archive-t-il ses documents ? Est-il prévu un archivage commun des données ?*

Ces opérations sont du ressort de chaque institution membre.

- *Le site du réseau numérique francophone renvoie, pour visualiser les documents numérisés, vers les différentes bibliothèques numériques de chaque pays. Utilisez-vous le protocole OAI-PMH ?*

Oui.

- *Le réseau francophone numérique organise également des formations. Qui est chargé de mettre en place ces formations ?*

Les formations sont décidées collectivement lors des Assemblées générales annuelles.

BAnQ et la BnF ont jusqu'à présent fourni les formateurs et programmes de stages.

- *Comment s'est constituée la politique documentaire autour de la numérisation ?*

Par échanges lors des Assemblées générales.

- *La numérisation de la presse francophone et sa mise en ligne sur le site internet est actuellement en cours. Quels sont les projets futurs du réseau francophone numérique ?*

Le RFN étend actuellement le registre des documents diffusés en mettant notamment l'accent sur les documents audiovisuels et les trésors nationaux.

# ANNEXE N°6 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES MANIOC ET DLOC

## **Memorandum of Agreement between dLOC and MANIOC**

The Digital Library of the Caribbean (dLOC) and MANIOC agree to work together to improve open access to materials from and about the Caribbean region. Both projects are working to provide open access for Caribbean digital research resources, and through collaboration both projects will be able to more effectively address the urgent needs for both preservation and access for said resources.

Established in 2004 and administered by Florida International University (FIU) in partnership with the University of the Virgin Islands (UVI) and the University of Florida (UF), dLOC's technical infrastructure is provided by the University of Florida in association with the Florida Center for Library Automation (FCLA). dLOC currently hosts over one million pages of content from books to newspapers to photographs and more. dLOC hosts a significant collection of materials related to the Francophone Caribbean, and has several partnerships in Haiti. Through an existing collaboration with the Collaborative Initiative for French Language Collections (CIFNAL) project is actively seeking to increase its content regarding Francophone Caribbean countries.

Officially launched in 2009, Manioc is a digital library developed by the University of Antilles-Guyane, specializing on the Caribbean, the Amazon, the Guyana Plateau and regions or areas of interest related to these territories. The collection contains digitized texts, documents, audio, video and iconographic references to cultural, social, economic or political historical events and developments. Manioc also contributes to the promotion of shared Caribbean patrimony and the creation of tomorrow's cultural memory by both restoring and providing access to historic works as well as texts and contemporary works concerning on-going university research projects.

Since both digital projects are working to preserve and increase access to Caribbean research resources as well as promote Caribbean studies, the two groups agree to work together as resources permit in the following areas:

- Digitization as a means for preservation and access to resources which includes but is not limited to joint digitization proposals, technical training, development of thematic collections and promotion of online collections for teaching and research.
- Increased access to the collections through selected harvesting of metadata. Content metadata will be searchable on both sites, but will open in hosting partner's site.
- Collaboration among research libraries in the target areas of the Caribbean, the United States and Europe.

The first steps of this agreement are as follows:

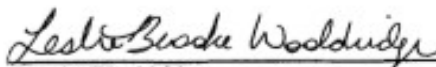
- Identify joint opportunities for promoting the collections.
- Explore the technical steps necessary to begin harvesting metadata.

- The professional exchange of project personnel between the UAG and UF campuses in the coming summer semester.
- Share strategic plans for collection development and training to maximize synergies and avoid duplication.
- To plan and share ideas on improvements to user access within Manioc and dLOC as well as the eventual development of a shared interfaces where users can access Caribbean content regardless of its digital home.
- Working together, in both the short term and the long term, to share information across cultural boundaries in order to coordinate an international response to aid libraries and archives damaged by the recent earthquakes in Haiti.

  
 Sylvain Houdebert  
 Directeur Service Commun de la Documentation  
 Université des Antilles et de la Guyane



Date signed: 04 février 2010

  
 Brooke Wooldridge  
 Project Coordinator, Digital Library of the Caribbean

Date signed: 08/Feb/2010

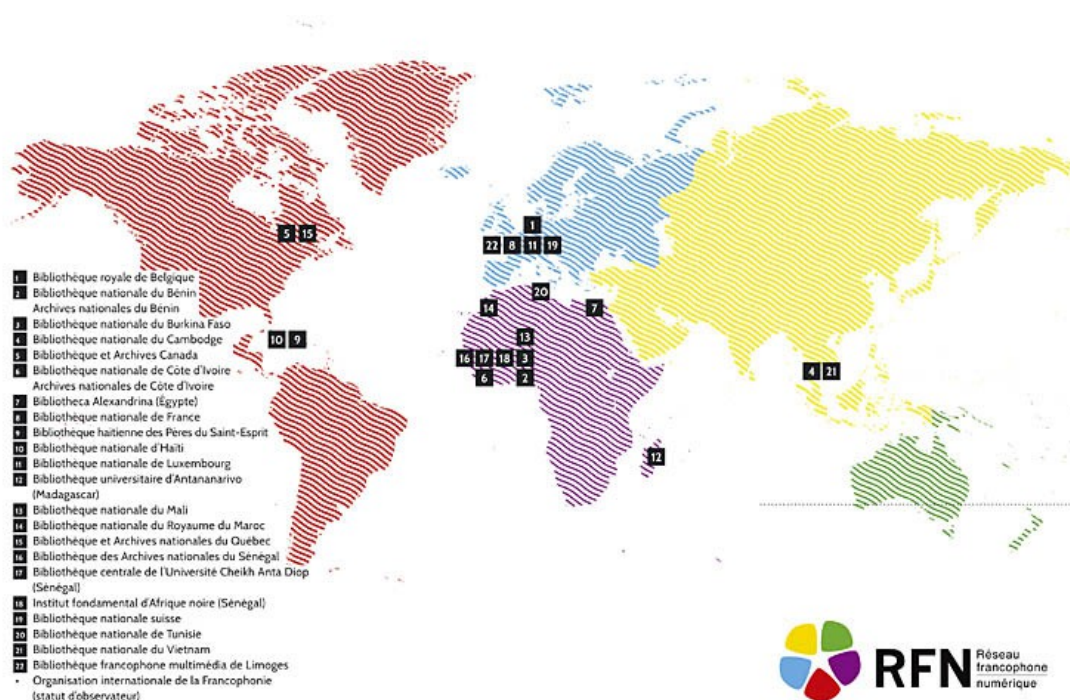
## ANNEXE N°7 – PARTENARIAT ENTRE LA BNF ET LE RÉSEAU CIFNAL POUR LA NUMÉRISATION DES PAMPHLETS RÉVOLUTIONNAIRES



Lettre communiquée par Matthew Lowing.



## ANNEXE N°8 – CARTE DU RÉSEAU FRANCOPHONE NUMÉRIQUE



Carte issue de BERTHIAUME, Guy, PAYEN, Carole, « Le réseau francophone numérique », BBF, 2012, n°6, p. 32-36





# Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
<b>A L'ORIGINE DE LA COOPÉRATION : LE PAYSAGE HÉTÉROGÈNE DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES .....</b>	<b>17</b>
<b>1. Historique.....</b>	<b>17</b>
<b>2. Les bibliothèques numériques aujourd'hui : deux dynamiques complémentaires, un même besoin de coopération.....</b>	<b>20</b>
2.1. <i>Une dynamique de concentration.....</i>	<i>20</i>
2.2. <i>... Face à une multitude de bibliothèques numériques « de niche ».....</i>	<i>23</i>
2.3. <i>Quelle articulation entre bibliothèques numériques « globales » et bibliothèques numériques de niche ?.....</i>	<i>25</i>
<b>3. Héritages, traditions politiques et rapports de force.....</b>	<b>29</b>
3.1. <i>Des avancées diverses suivant les traditions politiques.....</i>	<i>29</i>
<i>Les bibliothèques numériques, reflet de la répartition documentaire sur le territoire ? .....</i>	<i>29</i>
<i>La coopération, miroir de traditions politiques et culturelles .....</i>	<i>30</i>
3.2. <i>Des relations privilégiées suivant le contexte historique et géographique .....</i>	<i>33</i>
<i>L'exemple de la BNUS, pivot de la coopération inter-régionale en Alsace et dans le Bade-Württemberg.....</i>	<i>33</i>
<i>La coopération, outil du maintien d'une identité culturelle ou linguistique à travers le monde : L'exemple de la francophonie.....</i>	<i>35</i>
<b>POURQUOI ET COMMENT COOPÉRER DANS LE DOMAINE DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES ? .....</b>	<b>39</b>
<b>1. Travailler avec des « bibliothèques partenaires ».....</b>	<b>39</b>
1.1. <i>La conduite de projets de coopération au quotidien.....</i>	<i>40</i>
1.2. <i>Des projets mixtes impliquant divers types d'institutions : un élargissement des acteurs de la coopération.....</i>	<i>43</i>
<b>2. La mutualisation des contenus : accessibilité et valorisation .....</b>	<b>46</b>
2.1. <i>La mutualisation des contenus : plusieurs possibilités techniques .....</i>	<i>46</i>
2.2. <i>La mutualisation des contenus : une rationalisation nécessaire du paysage documentaire numérique ?.....</i>	<i>48</i>
2.3. <i>La question centrale de la visibilité.....</i>	<i>49</i>
<b>3. La coopération : une réponse à des questionnements économiques ?.....</b>	<b>51</b>
3.1. <i>Public, privé, sponsors ou mécènes : les soutiens financiers des projets de coopérations.....</i>	<i>51</i>
3.2. <i>La mise en place de modèles économiques mixtes .....</i>	<i>54</i>
3.3. <i>La rationalisation des financements : mutualisation et centralisation....</i>	<i>57</i>
<b>4. Les nouveaux enjeux de la coopération : des avancées technologiques nécessaires.....</b>	<b>58</b>
4.1. <i>La mutualisation des expertises : l'enjeu de la préservation des fichiers numériques.....</i>	<i>58</i>
4.2. <i>L'interopérabilité des données, un point essentiel.....</i>	<i>60</i>
4.3. <i>Linked open data : l'avenir de la coopération ?.....</i>	<i>61</i>
<b>5. Des limites à la coopération.....</b>	<b>63</b>
5.1. <i>De délicates questions juridiques.....</i>	<i>63</i>
5.2. <i>Visibilité des établissements ou des entreprises et volontés politiques....</i>	<i>64</i>

5.3. <i>Des faiblesses techniques : une limite à la coopération avec les pays du Sud</i> .....	66
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>69</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>71</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>73</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>83</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>109</b>